



## Rapport annuel d'activités Année 2020

### Sommaire

I. Le territoire de la CCSB en 2020.....	3
II. Le Conseil de la Communauté de Communes.....	4
III. Les compétences .....	7
IV. Les actions et les projets.....	11
A AMENAGEMENT DE L'ESPACE .....	11
B URBANISME .....	11
C DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	19
D POLITIQUE COMMERCIALE .....	25
E ACTION SOCIALE.....	33
F TRANSPORTS.....	47
G AGRICULTURE VITICULTURE SYLVICULTURE .....	52
H PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT.....	56
I VOIRIE .....	99
J CULTURE .....	102
K SPORTS.....	124
L TOURISME .....	143
M PATRIMOINE BÂTI .....	159
V Les services de la CCSB.....	162
VI Finances et fiscalité .....	163

## **PREAMBULE**

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais a été créée par la fusion de la Communauté de communes de la Région de Beaujeu et de la Communauté de communes Beaujolais-Val de Saône, et l'intégration de la Commune de Cenves (arrêté préfectoral du 18 décembre 2014), puis par fusion de la CCSB avec la Communauté de communes du Haut Beaujolais et intégration de la Commune de Saint-Georges-de-Reneins (arrêté préfectoral du 12 juillet 2017).

La Loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 impose notamment la rédaction, par le Président, d'un rapport annuel d'activités, à adresser tous les ans avant le 30 septembre au Maire de chaque Commune associée.

*Ce rapport devra ensuite faire l'objet « d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant sont entendus ».*

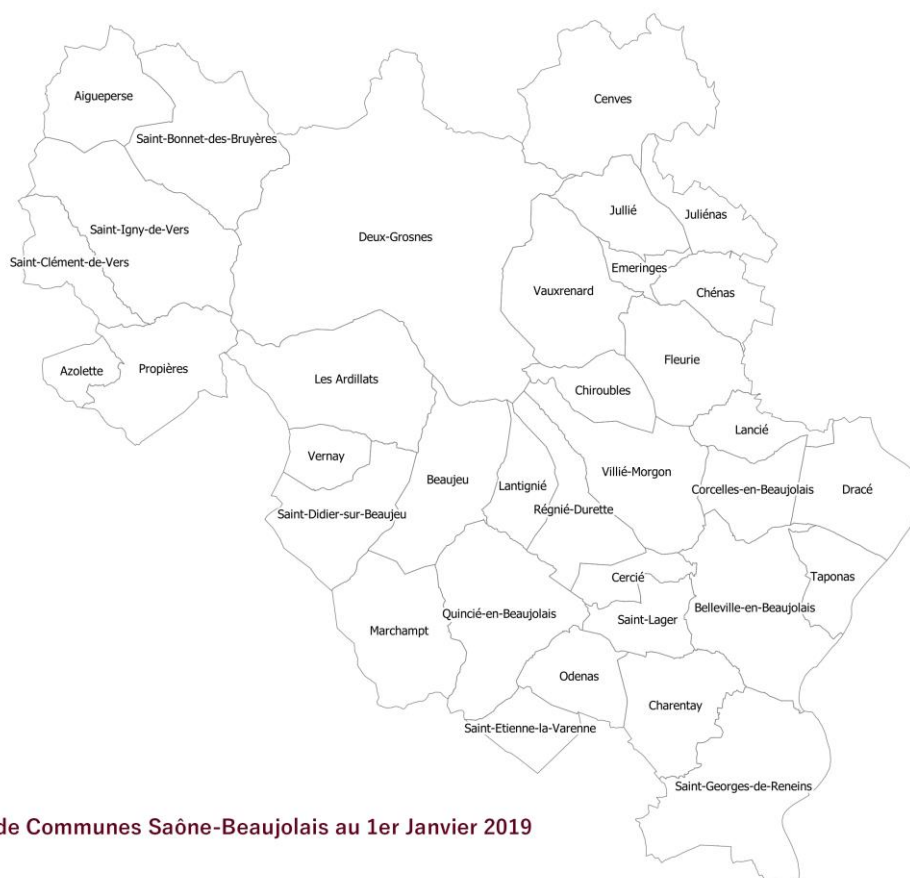
*Le Président « peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier ».*

A cela, il faut ajouter l'obligation de faire paraître un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, devenue effective par le décret n°2000 – 404 du 11 mai 2000, paru au Journal Officiel Numéro 112 du 14 mai 2000. Selon l'article 2 de ce décret, il convient d'intégrer le contenu de ce rapport dans le présent rapport.

De la même manière, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a l'obligation en vertu du décret n°95-635 du 6 mai 1995 publié au journal officiel du 7 mai 1995 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service qui sera annexé au présent rapport.

## I. Le territoire de la CCSB en 2020

Population municipale au 1/1/19	44 277	
Superficie (en km <sup>2</sup> )	512,32	
Densité (en nombre d'habitants par km <sup>2</sup> )	85,11	
Nombre de communes	35	



Communauté de Communes Saône-Beaujolais au 1er Janvier 2019

## II. Le Conseil de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais en 2020 :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRE	SUPPLEANTS
<b>MAIRIE D'AIGUEPERSE</b>	ALEXANDRE Jean-François	Michelle JUGNET
<b>MAIRIE D'AZOLETTE</b>	BRIDAY Nicole	Carole TACHE
<b>MAIRIE DE BEAUJEU</b>	SOTTON Sylvain- Carole MARIE	
<b>MAIRIE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS</b>	Frédéric PRONCHÉRY Houria BENACEUR Françoise BIOSA Thierry DUBREUIL Monique JACOB Didier JAFFRE Dorine JAMBON Alain MAHUET Michel MAZILLE Malik HECHAICHI Lucile DA SILVA Serge THEVENET Chrystèle TOURNARIE	
<b>MAIRIE DE CENVES</b>	PELLÉ-BOURDON Pierre-Yves	
<b>MAIRIE DE CERCIE</b>	CLAUZEL Christophe VALLETTE Florence	
<b>MAIRIE DE CHARENTAY</b>	JOMARD Évelyne JAFFRE Samuel	
<b>MAIRIE DE CHÉNAS</b>	DUCHET Jacques	Franck BESSONE
<b>MAIRIE DE CHIROUBLES</b>	BESEME Frédéric	Gontran BODESCOT
<b>MAIRIE DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS</b>	CHEMARIN Jean-Paul DUCLOS Yvette	
<b>MAIRIE DE DEUX-GROSNES</b>	THÉVENON René	Béatrice LACHARME
<b>MAIRIE DE DRACÉ</b>	BETTU Christian	Olivier ROLLET
<b>MAIRIE DE FLEURIE</b>	MIGUET Frédéric YVES Audrey	
<b>MAIRIE DE JULIÉNAS</b>	ROUX Elisabeth	Éric JORCIN
<b>MAIRIE DE JULLIÉ</b>	THIEN Jérémy	Daniel LAPLACE
<b>MAIRIE DE LANCIE</b>	MENICHON Jacky GERENTES Isabelle	
<b>MAIRIE DE LANTIGNIÉ</b>	TOURNISSOUX Jean-Michel	Laurent JAMBON
<b>MAIRIE DE MARCHAMPT</b>	VITTAUT Dominique	Philippe GEORGES

<b>MAIRIE DE PROPIÈRES</b>	GILGENKRANTZ Christian	Patrick VULLO
<b>MAIRIE DE QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS</b>	MICHAUD Daniel BAUDET Nadine	
<b>MAIRIE DE REGNIÉ-DURETTE</b>	ROBIN Jean-Paul Catherine CINQUIN	
<b>MAIRIE DE ST BONNET-DES-BRUYERES</b>	CARTILLIER Martine	Patrice AUFRANT
<b>MAIRIE DE ST CLEMENT-DE-VERS</b>	TERNISIEN Sylviane	Daniel GROSBOST
<b>MAIRIE DE ST DIDIER-SUR-BEAUJEU</b>	DEVILLAIN YVES	Jean-Marc OSTLER
<b>MAIRIE DE ST ÉTIENNE LA VARENNE</b>	BASSET Daniel	Philippe COIN
<b>MAIRIE DE ST GEORGES-DE-RENEINS</b>	Patrick BAGHDASSARIAN Blandine BAMET-MONFRAY Bernard GROSBOST Jocelyne NARBOUX	
<b>MAIRIE DE ST IGNY-DE-VERS</b>	MORIN Alain	Daniel FOREST
<b>MAIRIE DE ST LAGER</b>	VARICHON Jean-Paul	Maryse DE MAISONNEUVE
<b>MAIRIE DE TAPONAS</b>	FAYARD Daniel	Sylvie DUVAL
<b>MAIRIE DE VAUXRENARD</b>	DENUELLE Sixte	Sylvie DUVAL
<b>MAIRIE DE VERNAY</b>	PERRET Philippe	Élodie TROJA
<b>MAIRIE DE VILLIÉ-MORGON</b>	LAMURE Thierry	Nadine DEFNET
<b>MAIRIE D'ÉMERINGES</b>	DU CHAYLARD Patrick	Jean-François BERGERON
<b>MAIRIE DES ARDILLATS</b>	MOREY Jean-Michel	Jean-Paul CIMETIER
<b>MAIRIE D'ODENAS</b>	GEOFFRAY EVELYNE	François BERTIN

<u>Président :</u>	<b>Jacky MENICHON</b>	
1er Vice-Président :	<b>Frédéric PRONCHERY</b>	<i>Développement durable, Piscine</i>
2ème Vice-Présidente :	<b>Evelyne GEOFFRAY</b>	<i>Action Sociale</i>
3ème Vice-Président :	<b>Jérémy THIEN</b>	<i>Ruralité /Viticulture-Agriculture/ Foret</i>
4ème Vice-Président :	<b>Patrick BAGHDASSARIAN</b>	<i>Mobilités</i>
5ème Vice-Président :	<b>Sylvain SOTTON</b>	<i>Bâtiments</i>
6ème Vice-Président :	<b>Frédéric MIGUET</b>	<i>Développement économique / Tourisme</i>
7ème Vice-Présidente :	<b>Nadine BAUDET</b>	<i>Culture / Patrimoine culturel</i>
8ème Vice-Président :	<b>Malik HECHAÏCHI</b>	<i>Finances / Ressources humaines /Administration générale / Relations sociales</i>
9ème Vice-Président :	<b>Jacques DUCHET</b>	<i>Aménagement de l'espace</i>
10ème Vice-Président :	<b>René THEVENON</b>	<i>Gestion et réduction des déchets</i>
11ème Vice-Président :	<b>Lucile DA SILVA</b>	<i>Communication / événementiel / sport</i>
12ème Vice-Président :	<b>Yves DEVILLAIN</b>	<i>Voirie / Hydraulique / Erosion</i>
Conseiller délégué	<b>Daniel MICHAUD</b>	<i>Eau et assainissement</i>

**Les commissions de la CCSB sont les suivantes :**

<b>COMMISSIONS PAR THEME</b>	<b>PRESIDENT DE COMMISSION</b>
Développement durable / gestion des déchets	Thierry LAMURE
Social / Petite enfance / Personnes âgées/Logement soc	Jean-Paul VARICHON
Ruralité, viticulture, Agriculture, Forêt	Daniel BASSET
Développement économique / Mobilité	Sixte DENUELLE
Tourisme	Pierre-Yves PELLE-BOUDON
Culture / Patrimoine culturel	Carole MARIE
Voirie, Hydraulique, Erosion	Jean-Michel MOREY

# III. Les compétences

## A COMPETENCES OBLIGATOIRES

### 1.1. Aménagement de l'espace

1.1.1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;  
Sont d'intérêt communautaire :

- a) L'étude, la création, l'aménagement, l'extension, l'entretien, la gestion et l'exploitation de Zones d'Aménagement Concerté visant à accueillir des activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires ou touristiques ;
- b) Création, Aménagement et entretien de circuits touristiques communautaires (Sentiers d'interprétation du Mont Brouilly, Sentier des Lys à Fleurie, Sentier des Crus à la Terrasse de Chiroubles, Sentier de découverte à Saint-Lager, Sentier de Villié-Morgon) ;
- c) Balisage, signalétique et promotion d'un réseau intercommunal de randonnées (PDIPR en lien avec le Département, Sentiers Victor, Estelle et Victor Express, Circuit des Crêtes du Haut-Beaujolais).

1.1.2. Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

1.1.3. Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, cartes communales ;

### 1.2. Développement économique :

1.2.1. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (SRDEII) ;

N'entrent pas dans les actions de la Communauté de communes la construction, l'aménagement, l'entretien, le fonctionnement et la gestion des commerces de proximité et des équipements touristiques d'hébergement.

1.2.2. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

1.2.3. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire :

- a) Aide à la rénovation et la modernisation des commerces ;
- b) Aide à la création, à la revitalisation ou au maintien des commerces et services de proximité ;
- c) Appui à l'attractivité et à la dynamisation du tissu commercial.

1.2.4. Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

1.3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

1.4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

1.5. **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :**

- a) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- b) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- c) Défense contre les inondations des habitations ;
- d) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et des formations boisées riveraines ;

## **B    COMPETENCES OPTIONNELLES**

La Communauté de commune exerce, pour les actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

### **2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

Sont d'intérêt communautaire :

- 2.1.1 Soutien en faveur des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie : Coordination d'un Plan climat air énergie territorial, mise en œuvre d'actions de développement durable et de démarches de territoire à énergie positive ;
- 2.1.2 Protection et mise en valeur des espaces naturels sensibles du territoire communautaire en partenariat avec le Département ;
- 2.1.3 Gestion des eaux :
  - a) Lutte contre la pollution ;
  - b) La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
  - c) Aménagements hydrauliques concourant à la protection des habitations ;
  - d) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
  - e) La solidarité avec les communes face à l'érosion des sols : maîtrise d'ouvrage des opérations de plus de 30 000 € HT, avec un fonds de concours communal de 50 %.

### **2.2 Politique du logement et du cadre de vie**

Sont d'intérêt communautaire :

- 2.2.1 Etude et Mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat,
- 2.2.2 Politique du logement social d'intérêt communautaire et Action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- 2.2.3 Elaboration de programmes visant à la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Programmes d'intérêt Général (PIG) ;
- 2.2.4 Participation aux politiques partenariales publiques dans le domaine du logement ;
- 2.2.5 Plateforme de rénovation énergétique du logement.

### **2.3 En matière de Politique de la ville :**

- 2.3.1 Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- 2.3.2 Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,



2.3.3 Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

## **2.4 Création, aménagement et entretien de la voirie**

Sont d'intérêt communautaire :

2.4.1 Le quartier de la gare de Belleville/St Jean d'Ardières, délimité selon le plan annexé ;

2.4.2 Le quartier de la gare de St-Georges-de-Reneins, délimité selon le plan annexé ;

2.4.3 Les autres voies concernées : ensemble des voiries communales classées

## **2.5 Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaires d'intérêt communautaires**

Sont d'intérêt communautaire :

2.5.1 Equipements culturels :

- a) Le centre culturel intercommunal à Belleville Le Singuliers (Cinéma, Café-resto et médiathèque) ;
- b) La Médiathèque à Beaujeu ;
- c) La Médiathèque Bernard Pivot à Quincié-en-Beaujolais ;
- d) La coordination du réseau des bibliothèques communales ;
- e) Le soutien aux acteurs culturels œuvrant pour le territoire.

2.5.2 Equipements sportifs

2.5.2.1 Les gymnases suivants :

- a) Beaujeu : Salle d'évolution ;
- b) Belleville : Gymnase Gardent ;
- c) Belleville : Gymnase Rosselli ;
- d) Villié-Morgon : Salle des sports Philibert Bulliat ;
- e) Lancié : Gymnase de l'ex Savour-Club ;
- f) Monsols : Salle des sports Fontalet ;

2.5.2.2 La piscine à Belleville ;

2.5.2.3 La piste d'athlétisme à Belleville.

## **2.6 Action sociale d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

2.6.1 Soutien financier aux Relais d'Assistantes Maternelles ;

2.6.2 Soutien financier au Centre social Vivre en Haut Beaujolais ;

2.6.3 Petite enfance (0-6 ans) à l'exclusion des garderies périscolaires et des ALSH – Accueil de loisirs sans hébergement ;

2.6.4 Construction, entretien et gestion du pôle intercommunal de la petite enfance à Villié-Morgon (bâtiment et ses abords) ;

2.6.5 Construction, entretien et gestion d'un équipement d'accueil des jeunes enfants à Belleville ;

2.6.6 Soutien financier aux structures associatives intervenantes dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées.

2.6.7 La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des maisons pluridisciplinaires médicales ou paramédicales et les maisons de santé rurales de :

- Beaujeu ;
- Monsols ;
- Fleurie.

## **C    COMPETENCES FACULTATIVES**

(Pas d'intérêt communautaire à définir pour l'ensemble des compétences facultatives)

- 3.1 Contrôle et aide à la gestion des installations d'assainissement non collectif - Animation des opérations collectives de réhabilitation ;
- 3.2 Etablissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques, notamment d'un réseau distribuant par câble ou tout autre support technologique tout service de télévision, de radiodiffusion sonore et de communication ;
- 3.3 Complément au service de transport en commun de voyageurs sur le territoire communautaire en lien avec les autorités organisatrices ;
- 3.4 Etude, construction, aménagement, extension, entretien et gestion des casernes de gendarmerie du territoire.
- 3.5 Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en tant qu'elles concernent la création, l'entretien et l'exploitation desdites infrastructures.

## IV. Les actions et les projets

### A AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), élaboré par le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB) auquel adhère la CCSB, est opposable depuis octobre 2009.

En mars 2019, le SMB a approuvé sa modification n°2, concernant sa mise en compatibilité avec la Loi Grenelle II notamment.

En 2020, le SCoT a lancé une révision dont l'approbation prévisionnelle sera à échéance 2022. Deux consultations ont été lancées en décembre sur l'élaboration du DAAC et l'élaboration du volet énergie et de l'évaluation environnementale. Deux bureaux d'études ont été retenus : AID pour le volet commercial, EAU pour le volet énergie/environnement.

### B URBANISME

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais est compétente en « documents d'urbanisme » depuis le 1er janvier 2017.

#### 1) Gestion des Documents d'Urbanisme par la CCSB

Depuis le 1er janvier 2017, la CCSB est compétente pour toute évolution de documents d'urbanisme sur son territoire, qu'il s'agisse d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme, et ce quel que soit son périmètre initial (communes, groupements de communes).

La CCSB gère ainsi, en collaboration avec les communes, les documents opposables suivants :

- 18 PLU
- 5 cartes communales
- 1 PLUi sur 3 communes (SURB)

Sont également en cours d'élaboration :

- 1 PLUi sur le territoire du Haut-Beaujolais
- 1 PLUi-H à l'échelle du territoire de la CCSB
- 1 PLU sur Beaujeu

A noter que 10 communes de la CCSB sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) en 2020 mais 6 d'entre elles sont dans le périmètre du PLUi du Haut-Beaujolais dont l'approbation est prévue fin 2021.

#### **Reprise des procédures**

Lors du transfert de compétence, plusieurs procédures d'évolution étaient en cours. Sur demande des communes ou groupements de communes, il était possible pour la Communauté de Communes Saône Beaujolais, de poursuivre ces procédures.

L'ensemble des communes et groupements de communes ont ainsi sollicité la CCSB, qui a répondu favorablement, par délibération du 16 mars 2017, et poursuit donc l'ensemble des procédures engagées avant le 1er janvier 2017, dont certaines sont depuis approuvées.

La CCSB a également fait le choix de poursuivre la procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) engagée sur le Haut-Beaujolais (12 communes, dont 11 soumises au RNU actuellement).

## **Nouvelles procédures**

Dans l'attente de l'élaboration d'un PLUi sur l'ensemble du territoire de la CCSB, le Code de l'urbanisme autorise la CCSB à prescrire et mener de nouvelles évolutions des documents d'urbanisme.

Comme pour la reprise des procédures, l'engagement de nouvelles évolutions par la CCSB est décidé après sollicitation de la commune (ou du groupement de communes). Plusieurs procédures ont ainsi été engagées.

<p><b>Procédures achevées en 2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation de la modification n°2 du PLU de Chénas ;</li><li>- Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Corcelles-en-Beujolais ;</li><li>- Approbation de la modification n°1 du PLU de Fleurie ;</li><li>- Approbation de la modification n°5 et de la Révision avec Examen n°9 du PLU du SURB.</li><li>- Approbation de la modification n°2 du PLU de Saint-Lager ;</li><li>- Approbation de la modification n°3 du PLU de Chénas ;</li><li>- Approbation de la modification n°1 et de la Révision avec Examen Conjoint n°1 du PLU de Régnié-Durette ;</li></ul>	<p><b>Les nouvelles procédures, récemment engagées ou à engager :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Révision générale du PLU de Charentay.</li><li>- Modification du PLU de Régnié-Durette. Objets probables : mise à jour des changements de destination ; zones As à faire évoluer.</li><li>- Révision de la carte communale d'Avenas.</li></ul>
<p><b>Procédures en cours en 2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elaboration du PLUi-H dont l'approbation est prévue pour 2024 ;</li><li>- Elaboration du PLUi du Haut-Beujolais, dont l'arrêt a eu lieu le 10 décembre 2020. L'approbation est prévue pour la fin de l'année 2021 ;</li><li>- Elaboration du PLU de Beaujeu prescrite en 2012.</li><li>- Modification n°6 du PLU du SURB prescrite le 12 juillet 2021. Objets : <b>évolution du règlement écrit ; du plan de zonage ; évolution de certaines OAP ; mise à jour des changements de destination ; mise à jour des emplacements réservés ; correction d'erreurs matérielles.</b> Approbation pour janvier-février 2022.</li><li>- Révision avec examen conjoint du PLU de Marchampt prescrite le 6 février 2020. Objet : <b>reclassement d'une zone N en A.</b> Abandon de procédure décidé en CM de Marchampt.</li></ul>	

- Délibération d'abandon à prévoir pour le CC de septembre 2021.
- Modification n°2 du PLU de Marchampt prescrite le 10 juillet 2020. Objets : **modification de certaines OAP ; mise à jour de la liste des changements de destination.** Approuvé en CM de Marchampt. Délibération d'approbation à prévoir pour le CC de septembre 2021.
  - Modification n°2 du PLU de Saint-Georges de Reneins. Prescription non rédigée car objets encore non définis totalement.
  - Modification n°2 du PLU de Fleurie prescrite le 16 septembre 2020. Objets : **Mise à jour de certains articles du règlement ; mise à jour des changements de destination ; actualisation de la liste des bâtiments patrimoniaux ; correction d'erreurs matérielles.** Enquête publique à venir, du 30 aout au 30 septembre 2021.
  - Modification n°4 du PLU de Chénas prescrite le 14 mai 2021. Objets : **mise à jour des changements de destination ; mise à jour de certains articles du règlement écrit.** Enquête publique à prévoir pour septembre ou octobre 2021.
  - Modification n°5 du PLU d'Odenas prescrite le 9 juillet 2021. Objets : **Création d'un emplacement réservé ; mise à jour des changements de destination ; adaptation du règlement et du zonage ; évolution des OAP ; création d'un STECAL.** Phase de constitution du dossier technique en cours.
  - Modification simplifiée n°1 du PLU de Villié-Morgon prescrite le 14 mai 2021. Objet : **mise à jour des emplacements réservés.**
  - Modification n°2 du PLU de Villié-Morgon. Objets : **Mise à jour du règlement écrit et graphique.** Prescription à réaliser.
  - Modification simplifiée n°1 du PLU de Jullié prescrite le 12 juillet 2021. Objet : **reclassement d'une zone Up en UA.**  
Approbation pour fin d'année 2021.
  - Modification simplifiée n°1 du PLU de

Cercié prescrite le 28 juin 2021.  
Objet : **correction d'une erreur matérielle.**

Approbation pour fin d'année 2021 maximum.

- Révision générale du PLU de Saint-Etienne la Varenne prescrite le 3 octobre 2019 ; phase réglementaire en cours.

Modification n°2 prescrite le 15 septembre 2020. Objet : **revoir et préciser une OAP.** Enquête publique à prévoir pour septembre – octobre.

## 2) Poursuite de l'élaboration du PLUi du Haut-Beaujolais

L'élaboration du PLUi du Haut-Beaujolais a été prescrite en 2016 par l'ancienne Communauté de communes du Haut-Beaujolais. La CCSB a repris l'élaboration du document d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à sa fusion avec la CCHB.

Le projet concerne les communes d'Aigueperse, Azolette, Propières, St-Bonnet-des-Bruyères, St-Clément-de-Vers, St-Igny-de-Vers ainsi que les communes déléguées de Monsols, Ouroux, St-Christophe, St-Jacques-des-arrêts, St-Mamert et Trades faisant partie de la commune nouvelle de Deux-Grosnes depuis le 1er janvier 2019.

Après concertation avec les communes concernées, le projet de PLUi a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2020.

Le dossier a ensuite été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) au début de l'année 2021. Celles-ci ont émis un avis en amont de l'enquête publique. Ce temps fort de la concertation s'est déroulé du 7 juin 2021 au 16 juillet 2021. Suite à l'avis de la Commission d'Enquête publique sur le projet de PLUi, le dossier sera ajusté en concertation avec les communes pour viser une approbation en fin d'année 2021.

## 3) Prescription d'un PLUi-H à l'échelle de la CCSB

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais est compétente pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle de son territoire.

Après une concertation importante avec les communes, sur les questions de gouvernance de la démarche et sur les objectifs à poursuivre dans la cadre de la procédure, la CCSB a prescrit, par délibération du 7 juin 2018, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H). La CCSB a défini comme principe fondateur de la démarche, le rôle central des communes dans le processus de travail et de décision.

L'étude a démarré au début de l'année 2019 avec le bureau d'études PLANED comme mandataire, qui a finalement été évincé de la mission en août 2020.

La fin de l'année 2020 a été dédiée au recrutement d'un nouveau groupement de bureaux d'études dans le cadre d'une nouvelle consultation. En janvier 2021, c'est le bureau d'études ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE (AUA) qui a été retenu comme mandataire, avec à ses côtés une équipe pluridisciplinaire composée des cabinets d'études suivants :

- Latitude (agriculture, paysage) ;
- EOHS (logement) ;
- AID (économie) ;
- EDP (juridique).

Un nouveau calendrier de la procédure a été élaboré :

- **Mars à septembre 2021** : Reprise du diagnostic territorial (ajustements/compléments) ;
- **Septembre 2021 à juillet 2022** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- **Juillet 2022 à avril 2023** : Traduction règlementaire (Orientations d'Aménagement et de Programmation, plan de zonage, règlement écrit...) ;
- **Mai 2023** : Arrêt du projet PLUi-H en Conseil Communautaire et bilan de la concertation ;
- **Juin à décembre 2023** : Enquête publique et phase administrative ;
- **Janvier 2024** : Approbation du PLUi-H.

Les mois de mars à septembre 2021 ont été dédiés à la reprise du diagnostic territorial. Au-delà de la mise à jour des données chiffrées, des permanences dans chaque commune ont été menées par les bureaux d'études afin de rencontrer les élus et cerner les enjeux existants.

D'autre part, un travail précis a également été réalisé sur le volet agricole qui présentait de nombreux manquements. Pour ce faire, des « référents agricoles » (exploitants ou élus) ont été nommés dans chaque commune et ont été invités à participer à plusieurs réunions de travail pour compléter ce volet central du diagnostic PLUi-H.

Durant toute la procédure, une concertation continue à destination des habitants et acteurs du territoire sera menée.

Dès la prescription, les premières modalités de concertation ont été mises en place, avec notamment la mise à disposition dans toutes les communes du territoire d'un registre de concertation ou encore la création d'une adresse mail dédiée aux observations du public.

Les modalités de préparation du PLUi-H sont rappelées ci-après, dans la charte de gouvernance.

### → **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*C'est l'instance décisionnelle qui actera les différentes étapes de la procédure. Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (CU), le Conseil Communautaire est compétent pour :*

- *Définir, après l'organisation d'une conférence intercommunale, les modalités de collaboration avec les communes (article L.153-8 du Code de l'Urbanisme), détaillées dans la présente charte ;*
- *Prescrire le PLUi et définir les modalités de la concertation (article L.153-11 du Code de l'Urbanisme) ;*
- *Organiser le débat sur le **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** (article L.153-12 du Code de l'Urbanisme) ;*

- Débattre de l'opportunité de créer des plans de secteurs (article L.153-11 du Code de l'Urbanisme) ;
- Tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLUi avant l'enquête publique (articles L.153-14 et L.153-15 du Code de l'Urbanisme) ;
- Approuver le PLUi (article L.153-21 du Code de l'Urbanisme).

En outre, le Conseil Communautaire organise, au moins une fois par an, un débat sur la politique locale d'urbanisme (article L.5211-62 du Code Général des Collectivités Territoriales).

## → **LES CONSEILS MUNICIPAUX**

La loi ALUR a renforcé les conditions d'association des Conseils Municipaux à la procédure d'élaboration du PLUi, en imposant deux étapes obligatoires :

- Le débat du PADD, parallèlement au débat organisé en Conseil Communautaire (article L.153 12 du Code de l'Urbanisme) ;
- La formulation d'un avis sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Communautaire. Lorsque l'une des communes membres émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, le conseil communautaire délibère à nouveau et arrête le projet de PLU à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés (article L.153-15 du Code de l'Urbanisme).

**En vue de préserver une véritable co-construction du PLUi entre échelles communale et intercommunale, les Conseils Municipaux seront invités à formuler également, dans un délai de deux mois à compter de la transmission, un avis préalable sur le projet de PLUi avant approbation par le Conseil Communautaire. En l'absence d'avis rendu dans ce délai, cet avis sera réputé favorable.**

Lorsque l'une des communes membres émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, et que leurs modifications restent possibles à ce stade de la procédure (modifications découlant de l'enquête publique ou des avis des Personnes Publiques Associées), le Conseil Communautaire délibèrera à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

En outre, les Conseils Municipaux sont informés régulièrement de l'avancée de la démarche PLUi par la cellule de base et les élus communaux participants aux différentes instances (Comité de Pilotage et groupes de travail).

## → **LE COMITE DE PILOTAGE**

Le comité de pilotage est formé par la commission consultative des Maires, présidée par le Président de la CCSB ou le Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace. Il rassemble les **Maires des communes membres** de la CCSB et peut être élargi à tout autre membre selon les besoins et les étapes. Il tient lieu, aux étapes définies par le Code de l'Urbanisme, de conférence intercommunale.

Le comité de pilotage assurera la **coordination générale** de l'élaboration du PLUi et sera garant de la **cohérence du projet**. Il sera en charge de :

- Discuter des modalités de collaboration avec les communes exposées dans le présent document, en amont de la délibération du Conseil Communautaire (conférence intercommunale au titre de l'article L.153-8 du Code de l'Urbanisme),
- Proposer des arbitrages sur les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure :
  - En phase diagnostic : il fait le bilan de l'état des lieux, identifie et priorise les enjeux pour l'élaboration du projet de territoire.
  - En phase PADD : il propose les axes stratégiques à développer dans le document dans un premier temps, puis effectue un arbitrage sur le projet de PADD dans un second temps avant débats en conseils communautaire et municipaux.



- Règlements, zonage et **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : il propose un cadre de référence en amont et s'assure de la bonne traduction du PADD dans les documents réglementaires avant l'arrêt du PLU.
- Associer les personnes publiques associées à la démarche, et toute autre personne ressource du territoire.
- Organiser les grandes étapes de la concertation ; régulièrement, tirer le bilan de la concertation en cours, et en rendre compte.
- Préparer les groupes de travail thématiques et/ou géographiques (ordre du jour, directives générales...),
- Examiner les documents soumis à délibérations du conseil communautaire,
- Présenter les avis des personnes publiques associées, les observations du public et le rapport du commissaire avant l'approbation du dossier en conseil communautaire (conférence intercommunale au titre de l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme).

À l'issue de chaque comité de pilotage, un relevé de décisions sera adressé aux participants ainsi qu'aux élus et agents qui auront été préalablement désignés par chaque commune pour constituer la « cellule de base ».

### **LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES ET GEOGRAPHIQUES**

Les groupes de travail seront essentiellement formés par les commissions permanentes de la CCSB, qui sont composés d'élus communaux et communautaires volontaires.

La commission Aménagement de l'Espace constituera le groupe de travail géographique. Au besoin, selon les étapes de la procédure, cette commission pourra être sous-partitionnée, selon des secteurs définis, en fonction d'enjeux et d'objectifs de développement communs.

Les autres commissions de la CCSB (agriculture, tourisme...) constitueront les groupes de travail thématiques. Au besoin, des groupes de travail complémentaires pourront être formés. Ces groupes de travail seront organisés régulièrement tout au long de la procédure. Ils constitueront, à partir des orientations définies par le comité de pilotage, le véritable lieu de construction du PLUi.

Les groupes de travail thématiques seront davantage réunis en début de procédure, pour les phases de diagnostic et de PADD. Ils permettront d'étudier de façon plus approfondie une problématique, une thématique transversale, telle que les déplacements sur le territoire, ou encore la trame verte et bleue.

Des ateliers de travail par secteurs géographiques permettront de s'adapter à la diversité du territoire, notamment en phase de traduction réglementaire. Ils pourront être constitués par exemple pour l'élaboration de schéma(s) de secteur(s) ou d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Les membres des groupes de travail devront faire le lien avec leurs collègues élus communaux afin que l'information circule correctement.

À l'issue de chaque commission, un compte rendu sera adressé aux participants ainsi qu'aux élus et agents qui auront été préalablement désignés par chaque commune pour constituer la « cellule de base ».

### **→ L'EQUIPE PROJET, LA « CELLULE DE BASE »**

L'équipe projet est essentiellement composée d'agents de la communauté de communes : DGS, Directeur de l'aménagement, Responsable de la démarche PLUi, Instructeurs des Autorisations du Droit du Sol (ADS) ... Elle s'appuiera autant que possible sur la « cellule de base » constituée dans chaque commune.

En parallèle des différentes instances listées précédemment, l'équipe projet assurera le suivi technique et administratif de la procédure et préparera les différentes réunions en lien avec le Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et le bureau d'études mandaté.

L'équipe projet (un ou plusieurs membres) participera autant que de besoin aux différentes réunions et instances, afin de garantir le suivi, l'animation et la cohérence de la démarche.

*La composition de la cellule de base communale est laissée à l'appréciation de chaque commune. Pourront y être associés Elus et Techniciens, notamment Maires, Adjoints à l'Urbanisme, Secrétaires de Mairie, Agents chargés de l'Urbanisme, Représentants des Services Techniques. Les réunions seront organisées sous la responsabilité du Maire. En fonction des besoins et enjeux, le Responsable PLUi de la CCSB pourra participer à certaines réunions.*

*La commune restera un échelon déterminant dans l'élaboration du PLUi. Elle permettra la déclinaison locale des objectifs et orientations du PLUi. Elle s'impliquera tout au long de l'élaboration du projet, avec notamment pour missions de :*

- *Permettre le recueil d'information ;*
- *Relire, enrichir les diagnostics ;*
- *Faire émerger les besoins communaux ;*
- *Analyser les dispositions règlementaires (règlement, zonage, OAP), amender les propositions ;*
- *Faire remonter les points de vigilance.*

Enfin, il convient de préciser qu'un **Comité de Suivi PLUi-H** a été créé en 2020 pour parfaire la gouvernance du PLUi-H. Cette instance est composée du Président de la CCSB et de 5 élus communautaires volontaires.

Elle a été créée suite aux problématiques rencontrées avec l'ancien prestataire PLUi-H. Le Comité de Suivi veille notamment à la bonne mise en œuvre de la méthode de travail, prend connaissance des rendus et support de présentation en amont des réunions de restitution au Comité de Pilotage, et aiguille régulièrement avec le nouveau prestataire.

#### 4) Instruction des autorisations du droit des sols et déclarations d'intentions d'aliéner

Le désengagement des services de l'Etat en matière d'urbanisme confirmé par courrier du préfet en date du 22 avril 2014 a conduit les communes à charger la CCSB des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sur le territoire.

La CCSB a conventionné le 01 octobre 2014 avec 22 communes pour l'instruction des autorisations du droit des sols. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'une mise à disposition auprès des communes du service de la CCSB chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son maire.

L'avenant N°1 à la convention a été signé le 15 octobre 2019 avec 27 communes (+ Chiroubles, Deux-Grosnes, Les Ardillats, Propières, Saint-Didier-sur Beaujeu et Saint-Georges-de-Reneins).

Il fixe les tâches incombant aux communes et celles incombant au service instructeur CCSB et met à jour le coût des différents types d'actes (PA, DP, PD, Cub et PC/PA modificatifs).

Le coût équivalent PC estimé en 2014 était de 300 €.

Le coût équivalent PC en 2019 était de 293.25 €.

Le coût équivalent PC en 2020 était de 285.04€

La prise de compétence en matière de « documents d'urbanisme » intègre la compétence en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU). Au 1er janvier 2017, la CCSB est donc devenue titulaire du DPU sur l'ensemble des communes qui l'avaient précédemment instauré. Par délibération du 16 mars 2017, la CCSB a fait le choix de re-déléguer aux communes le Droit de Préemption Urbain. Celles-ci peuvent de nouveau se prononcer directement en matière de préemption, sauf secteurs à dominante d'activités économiques, artisanales, commerciales ou industrielles, pour lesquels la CCSB reste titulaire du DPU. Dans ce dernier cas, la CCSB sollicite l'avis de la commune avant toute préemption.

Pour conserver une vision des dynamiques territoriales, un système d'information mutuelle a été mis en place, pour toutes les DIA, qu'elles soient signées par les communes ou la CCSB. En 2018, la CCSB a reçu plus de 500 DIA des communes couvertes par un DPU, la quasi-totalité à titre d'information. Concernant les DIA reçues pour décision, car concernant des zones à dominante économique, aucune préemption n'a été prononcée en 2018. En 2019, la CCSB a reçu 187 DIA des communes couvertes par un DPU, la quasi-totalité à titre d'information. 6 DIA concernant des zones économiques reçues pour décision et non préemptées.

En 2020, la CCSB a reçu 60 DIA des communes couvertes par un DPU, la quasi-totalité à titre d'information. 3 DIA concernant des zones économiques pour décision et non préemptées.

## C DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 1) Le parc d'activités économique Lybertec



La CCSB adhère au syndicat mixte de réalisation Lybertec - **Lyon Beaujolais Rhône Technoparc**, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais est également membre.

Les études ont permis notamment la création de la ZAC, l'adoption du dossier de réalisation et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le parc est certifié ISO 14001 depuis mars 2011 pour sa conception, son aménagement et l'accueil des entreprises.



Des premiers travaux de viabilisation ont commencé en août 2014, pour se terminer fin février 2015, afin de viabiliser les premiers lots de la ZAC visant à accueillir notamment l'entreprise AMDI, troisième implantation sur Lybertec après Hartmann (décembre 2009) et Plattard Négoce (décembre 2014).

AMDI a mis en service son bâtiment à l'été 2016.

En 2017 et 2018 une deuxième tranche de travaux a été lancée pour viabiliser d'autres lots sur la première phase de la ZAC sur la commune de Belleville-en-Beaujolais.

Les sociétés locales CHS France et MERARD se sont installées sur Lybertec en 2019.

La société ACTION a démarré son exploitation logistique en janvier 2019 au sein d'un bâtiment de 60 000 m<sup>2</sup> comprenant la plus importante toiture photovoltaïque de la Région, et comptait plus de 300 recrutements réalisés à la fin de l'année pour arriver à 450 environ fin 2020.

L'année 2020 a permis de terminer les études de maîtrise d'œuvre de conception, engagées en 2019, pour la finalisation de la phase 1 et l'aménagement de la phase 2 de la ZAC sur la commune de Charentay, comprenant notamment la réalisation d'un ouvrage d'art pour franchir la rivière La Mézerine. Les travaux ont démarré et devront se poursuivre jusqu'en 2022.



Une septième entreprise, MONECHAFAUDAGE.COM, a démarré ses travaux de construction en 2020 pour une mise en service souhaitée début 2021.

## 2) Plan d'actions pour le développement des zones d'activités

La CCSB a adopté en avril et en décembre 2017 un mode d'élaboration des futures zones d'activités intercommunales, soit par l'intervention directe de la Communauté de Communes, soit par l'initiative privée, et a défini les modalités de prise en charge du coût des différents réseaux.

Plusieurs préalables sont nécessaires avant que puisse être proposé l'engagement financier de la CCSB :

- Les prix d'acquisition des terrains sont négociés par les communes, étant donné la très grande variabilité des valeurs sur le territoire ;
- Les communes apportent des prospects, clients potentiels pour l'achat de terrains aménagés sur la base du prix de l'acquisition des terrains nus ajouté d'un forfait minimum pour l'aménagement fixé chaque année ;
- À partir d'environ 30 % de la surface cessible totale de la zone d'activités réservée par lettre d'intention et/ou compromis et après appréciation du Bureau, la CCSB peut envisager de commencer l'acquisition et/ou l'aménagement des terrains.

L'aménagement de zones d'activités par la sphère privée est possible avec l'élaboration préalable d'Orientations d'Aménagements et de Programmation au sein des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

De manière complémentaire, une charte d'aménagement qualitatif des zones d'activités économiques a été approuvée en octobre 2015 par le conseil communautaire.

Concernant le financement des réseaux, le Conseil a décidé d'agir dans le cadre habituel des relations communes / aménageurs, notamment au regard du Code de l'énergie et du Code général des collectivités territoriales.

### 3) Le projet de zone d'activités BTP/recyclage Les Ayolles

Situé sur les communes de Corcelles-en-Beaujolais et Dracé, le long de la RD 306, ce projet est orienté vers les activités du BTP et du recyclage.

En 2011, le Conseil a décidé d'acquérir toute la surface. Les négociations sont en cours. Début 2017, la CCSB avait acquis 10,5 hectares de cette zone de 14 hectares.

Une étude de conception au stade Avant-Projet a été produite fin 2016, permettant de chiffrer le projet et d'engager la suite des démarches.

L'étude d'impact environnementale a été lancée à l'été 2017, ainsi que les études liées à la Loi sur l'Eau.

Une étude d'impact sur l'activité agricole a été prescrite en 2018.

Le diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé en 2018 sur près de 10 hectares.

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes a prescrit la réalisation d'une fouille sur 3 hectares sur la commune de Dracé.

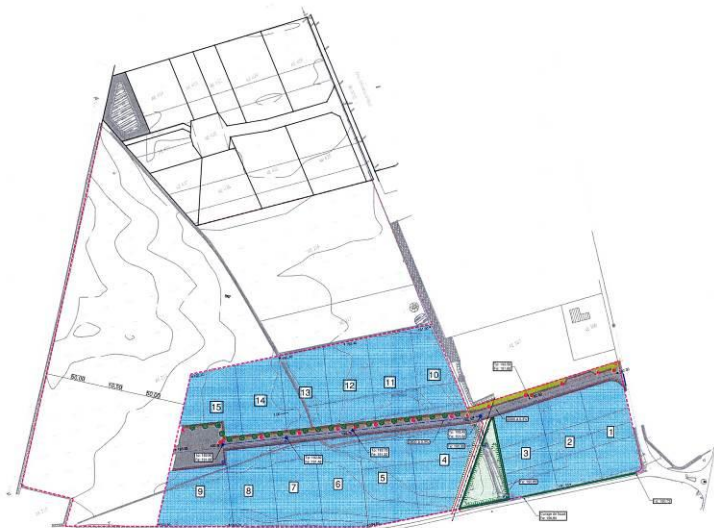
Une étude préalable agricole de compensation pour la création de cette zone a été présentée à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers le 8 juillet 2020. La Commission a demandé des compléments aux dossiers qui seront examinés lors d'une prochaine séance.

Un permis d'aménager déposé par la CCSB pour une première tranche d'aménagement, sur la commune de Corcelles-en-Beaujolais, a été autorisé en septembre 2020.

Cette première tranche, sur une surface totale de 6,6 hectares, permettra de proposer près de 4,8 hectares de terrain viabilisés, le long de la RD 306.



#### 4) L'extension de la zone d'activités Orcel à Corcelles-en-Beaujolais



La réalisation de l'extension cette zone d'activités, située sur la commune de Corcelles en Beaujolais, dans la continuité de celle existante, a été confiée en 2006 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais.

Une première phase d'environ 4 hectares, entièrement maîtrisée, est en cours de commercialisation. Un lot a été occupé par une entreprise installée en 2017.

Une seconde phase est envisagée à plus long terme pour atteindre une surface totale d'environ 9 hectares.

La commercialisation est toujours en cours par la CCI.

#### 5) La réhabilitation des locaux de l'ex Savor Club à Lancié



Suite à la cessation de son activité, les bâtiments et terrains attenants appartenant à la société « Savour Club Sélection » situés à Lancié, à l'Est du bourg, route de Villié-Morgon, ont été acquis par la CCSB dans le cadre de la convention de revitalisation liée au départ de l'entreprise.

L'ensemble de 20 530 m<sup>2</sup> est composé de quatre bâtiments distincts de 11 407 m<sup>2</sup> au total.

Il s'agit d'une opportunité pour la Communauté de Communes de réaliser une opération de développement économique, en favorisant l'installation d'activités économiques nouvelles en remplacement de l'entreprise Savour Club, associée à la valorisation du paysage par la réhabilitation de la tour peu esthétique qui a été transformée en gymnase intercommunal (réduction de sa hauteur qui culmine aujourd'hui à 12 mètres) en 2018.

La réhabilitation de ces bâtiments a commencé (démolition, nouvelle toiture, division en lots et valorisation des espaces extérieurs) et la commercialisation à la vente des lots se poursuit, comptant en 2020 douze entreprises installées.

## 6) L'extension de la zone d'activités Grand Pré à Saint-Lager



Le foncier ayant été maîtrisé en 2013, à la suite de demandes d'artisans locaux, un permis d'aménager a été autorisé la même année afin d'étendre la zone d'activité existante sur la commune.

Les travaux de viabilisation des quatre lots créés se sont terminés en 2015 (6 170 m<sup>2</sup> cessibles). Deux lots ont été vendus en 2016, les deux autres l'ont été en 2017. Les constructions sont aujourd'hui achevées et la Communauté de Communes a finalisé les aménagements en 2018.

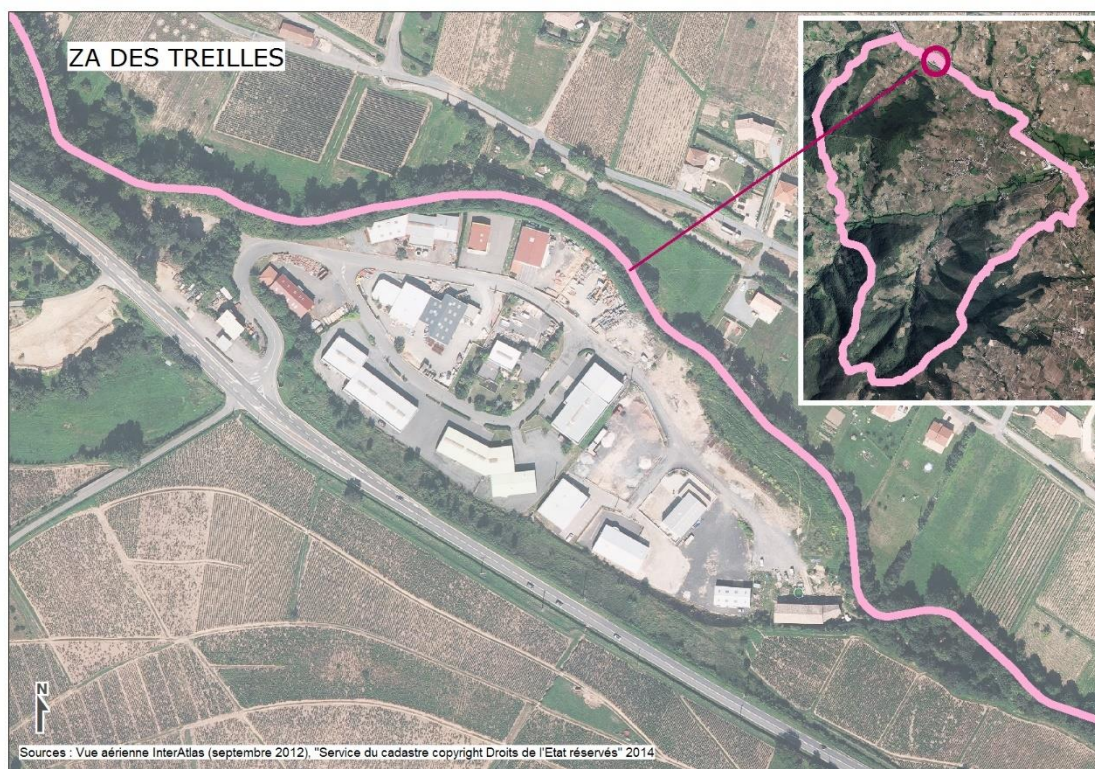
## 7) La zone d'activités Villeneuve à Taponas

Le long de l'autoroute A6, en bordure du hameau de Villeneuve, la CCSB a acheté 3,6 hectares sur des terrains appartenant à APRR, permettant de créer 5 lots de tailles différentes pour une surface cessible totale d'environ 29 000 m<sup>2</sup>, suite à la demande d'une importante entreprise du territoire et d'artisans locaux.

Les travaux de viabilisation ont été réalisés. Deux lots ont été vendus en 2014, un lot en 2015 permettant d'accueillir trois entreprises ici. Il reste actuellement deux lots à commercialiser ici.



## 8) La zone d'activités Les Treilles à Quincié-en-Beaujolais



En 2018, les travaux de réfection de chaussée ont été réalisés pour un montant de 182 963.20 € H.T. Ces travaux ont été réalisés de nuit : remplacement des bordures endommagées, rabotage de l'ancienne chaussée et fourniture et mise en œuvre d'enrobés adaptés à une voirie pour poids lourds, création d'un local poubelle, création d'un cheminement piéton.

L'aménagement paysager a été réalisé par une entreprise locale (LIVET & CO) et a été réfléchi pour être le plus harmonieux possible avec le site et être durable en privilégiant des végétaux peu demandeurs en eau et en entretien.

Il intègre aussi du mobilier (gabions, poteaux et clôture bois) implanté de façon à retrouver un effet de répétition sur l'ensemble de la zone.

Cet aménagement a apporté toute satisfaction à la collectivité et aux riverains.



En ce qui concerne l'éclairage public de cette zone, les luminaires sur la RD 337 à hauteur de l'accès de la ZA ont été remplacés par des luminaires LED.

Les deux panneaux de signalétique avec un plan de localisation des entreprises en entrée et milieu de zone ont été posés.

## **D POLITIQUE COMMERCIALE**

- Appui à la modernisation et la valorisation du tissu commercial avec la mise en place d'une aide directe à l'investissement

Depuis mai 2018, la CCSB a signé avec la Région Auvergne Rhône-Alpes une convention pour la mise en œuvre d'une aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

L'aide régionale est fixée à 20% des dépenses éligibles (plancher de 10000 € et d'investissements et plafond de 50000 €). L'aide de la Communauté de Communes est comprise entre 10 et 15% des dépenses éligibles (plancher de 10000 € et d'investissements et plafond de 5000 €).

Sur l'année 2020 :

- 14 entreprises ont monté un dossier de demande de subvention
- 9 dossiers ont abouti, correspondant à 444 737 € d'investissements réalisés soit 33 695 € d'aides versées par la CCSB et 74 925 € d'aides accordées par la Région.

- Promotion de l'offre locale de proximité à travers une campagne de communication

La CCSB en partenariat avec les professionnels via les Unions de commerçants et les chambres consulaires a mis en avant différents constats :

- Evolution des attentes de consommation et des habitudes d'achat ;
- Une offre commerciale peu visible et diffuse ;
- Une stratégie sur le net très consommatrice de temps pour un commerce de proximité ;
- Un réel potentiel client en devenir avec la création d'emplois en perspective et un territoire en croissance démographique

Aussi, une campagne de communication a été mise en place au profit des commerce de proximité pour :

- Avoir une identité commune forte à l'image du territoire Saône-Beaujolais,
- Interpeler les consommateurs locaux et mettre en avant la richesse de l'offre commerciale locale ;
- Fédérer les commerçants et artisans autour d'un projet commun, coconstruit depuis l'été 2017.
- Mise en place d'un concept pour se différencier, avec une approche humoristique, proche du consommateur, écocitoyenne ... dans une logique de label-communautaire.

Accompagnés par l'agence de communication Henriette, la CCSB et les différents acteurs ont mis en place une stratégie de communication avec les supports adaptés pour alimenter cette campagne.



Avec les mouvements d'activité (cessation/création) la démarche comptabilise toujours en 2020 une centaine d'adhérents (104). Le chiffre se maintient par rapport à 2019. Ces adhérents bénéficient :

- De la vitrophonie
- Des affiches – cartes postales
- Des sacs papiers et non tissés

### Les engagements de la charte commerçants

Etre artisan commerçant « du coin d'ici » c'est :

- Accueillir avec amabilité et courtoisie
- Etre disponible et à l'écoute
- Apporter un conseil personnalisé
- Proposer et valoriser dès que possible des produits locaux
- Recevoir dans un magasin propre et agréable
- Afficher et respecter les horaires d'ouverture

A travers cette démarche collective, le commerçant artisan profite également :

- De moyens adaptés de communication pour faire parler de son entreprise et de ses savoir-faire
- D'un kit de promotion pour sa boutique « à l'image du coin d'ici »
- D'une meilleure visibilité sur Internet
- D'un accompagnement pour acquérir les bons outils pour dynamiser son entreprise
- D'une dynamique et d'échanges lors d'atelier pour rompre l'isolement et mutualiser les pratiques.

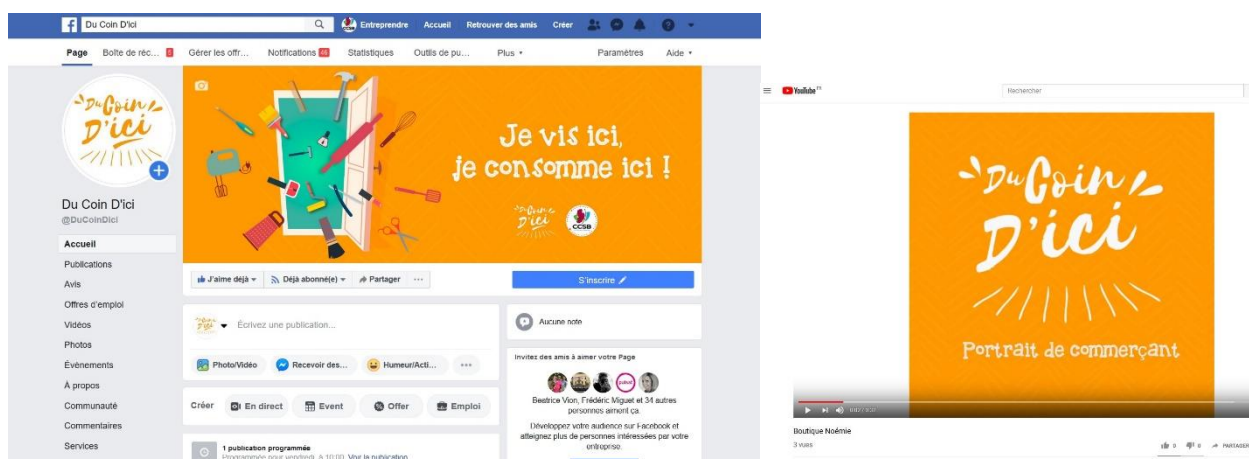
Un site internet vitrine a été mis en ligne en décembre 2017 <http://ducoindici.fr/>

Une campagne sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram et You Tube a été lancée en 2019.

A travers ces supports, il s'agit de diffuser les bons plans, promotions, actualités de chaque commerçant-artisan adhérent.

Les boutiques inscrites dans la démarche bénéficient d'un portrait personnalisé sous forme de Giff diffusé également sur les réseaux.

Fin 2020, la page Facebook comptabilise environ 450 abonnés.



#### FOCUS CRISE SANITAIRE :

La démarche « Du coin d'ici » a été un réel appui lors de la crise sanitaire facilitant la communication entre la communauté de commerçants et la collectivité permettant ainsi d'être réactif et de mettre en place des actions adaptées :

- Diffusion de notes d'information sur les aides et obligations liées aux mesures sanitaires
- Appui pour le montage des dossiers d'aides et orientation vers les bons interlocuteurs
- Organisation d'une dizaine d'ateliers en visioconférence (paiement en ligne ; organisations des livraisons ; site marchand ; solutions click & collect ...) avec 82 participants
- Diffusion d'une enquête sur les usages et attentes en matière de numérique (92 retours). Orientation vers l'offre diagnostic numérique portée par les consulaires si besoin.
- Animation d'une cellule de veille avec les Chambres consulaires et le Tribunal du Commerce pour anticiper l'accompagnement des commerçants en difficulté
- Mise en place d'un plan de soutien local TPE aidant les commerçants et artisans ayant subi une fermeture administrative lors du 1<sup>er</sup> confinement. Aide forfaitaire de 1500 €. 201 entreprises aidées, soit une enveloppe de 301 000 € versée.
- La distribution de Bons d'achat solidaire

L'année 2020 a également été marquée par la création du poste d'animateur commerce, arrivé en septembre.

Ainsi, quelques animations commerciales ont pu être organisées malgré les contraintes liées aux conditions sanitaires :





Les objectifs pour 2021 :

- Continuer la mobilisation des commerçants artisans du territoire
- Promotion des supports diffusés au sein des réseaux sociaux auprès du grand public
- Réalisation d'un diagnostic flash suite covid et mise en place d'une stratégie pour le développement et le soutien du commerce de proximité avec la mise en place de Petite Ville de Demain (Belleville-en-Beaujolais et Beaujeu) avec entre autres un axe politique foncière.
- Mise en place d'un plan d'actions pour l'accompagnement des commerçants à la transition numérique (solution collective click & collect ; e-commerce ; conciergerie de territoire)
- Entrepreneuriat et politique d'accueil

#### a. ENTREPRENDRE ICI

Depuis 2017, la CCSB s'implique en faveur de la sensibilisation et de l'essor de l'entrepreneuriat à travers la démarche « Entreprendre Ici Territoire Saône-Beaujolais »

Une communauté d'entrepreneurs pour éviter l'isolement



Depuis 2019, on observe un réel déploiement de cette dynamique.

La démarche propose :

- Un lieu ressources que les questions de l'entrepreneuriat proposant de l'accompagnement individuel auprès des créateurs-repreneurs et des entrepreneurs du territoire afin de fiabiliser la concrétisation des projets.  
Il s'agit d'intervenir sur les différentes étapes de l'amorçage au développement d'activité, mettant en relation avec les dispositifs d'appui adaptés (solutions financières, juridiques, d'implantations...)
- Un espace de travail partagé pour porteurs de projet, entrepreneurs et salariés (wifi, services impression)
- Un lieu d'échanges et d'animations pour éviter l'isolement, booster la capacité d'entreprendre et faciliter la monter en compétence.
- Des évènements autour de l'entrepreneuriat pour dynamiser le réseautage et l'économie circulaire



Actions atteintes en 2020 :

Avec la crise sanitaire, ce dispositif a été marqué par l'arrêt des ateliers en présentiel et des évènements de réseautage.

Malgré ce contexte, la dynamique a perduré avec entre autres, de nombreux ateliers organisés en visio-conférence évitant ainsi l'isolement de certains entrepreneurs et une accentuation de l'offre à destination des salariés, jusqu'alors peu présent.

Plus précisément, en 2020 a été réalisé :

- Une étude de faisabilité sur la montée en puissance de la démarche en faveur de la « mobilité » télétravail ...
- Réflexion autour de la mise en place d'un réseau de 4 sites de coworking (Fleurie, Beaujeu , Ht Beaujolais) afin de mailler l'ensemble du territoire
- L'accompagnement de 104 porteurs de projet
- L'organisation de 32 ateliers
- 268 participants aux ateliers
- 28 entrepreneurs adhérents
- Une demande forte de salariés : avec le site de Belleville-en-Beaujolais complet à partir de l'automne 2020 en accueillant 11 télétravailleurs permanents

## b. POLITIQUE D'ACCUEIL

La CCSB a rejoint le réseau des villages d'accueil, initiative par le Syndicat Mixte du Beaujolais. La politique d'accueil, depuis 2011, a pour objectif d'attirer et d'installer des porteurs projets et leur famille pour contribuer à redynamiser l'économie locale et la vie dans les communes du territoire.

Cette politique a été conçue pour permettre aux communes rurales du territoire de travailler à leur développement économique en leur permettant d'accueillir et d'installer chez de petites entreprises (commerciales, artisanales, agricoles, tourisme, services, ...).

Elle permet également de répondre à leurs problématiques spécifiques comme le maintien du ou des derniers commerces, la requalification des locaux vacants, les services et l'économie de proximité.

En 2020, la CCSB comptabilisait 23 communes impliquées dans la démarche : Avenas ; Beaujeu ; Cenves ; Fleurie ; Jullié ; Marchampt ; Odenas ; Quincié-en-Beaujolais ; Regnié-Durette ; Vauxrenard ; Villié-Morgon ; Monsols, Aigueperse ; Saint Clément de Vers ; Saint Igny de Vers ; Saint Christophe ; Ouroux ; St Mamert ; Saint Jacques des Arrêts ; Ouroux ; Propières ; Azolette ; Trades.

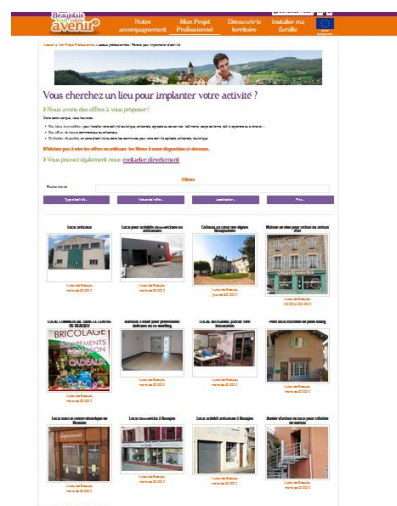
La CCSB participe financièrement à hauteur de 16 000 € en appui auprès du Syndicat Mixte Beaujolais porteur de cette démarche.

⇒ **Des moyens pour promouvoir les opportunités d'installation sur le territoire : Le site internet <https://www.beaujolais-vertvotreavenir.com/>**



portée  
menée  
de

elles



⇒ **Des porteurs de projet accompagnés pour faciliter leur installation sur le territoire.**

- Reprise de restaurants et commerces de proximité,
- Soins à la personne : sophrologie, pédicure, kiné, massages, naturopathe
- Gîtes, chambres d'hôtes...
- Des projets agricoles majoritairement en bio
- Des artisans

En 2020, 18 annonces d'activité à reprendre ; de locaux d'activité et de terrains ont été diffusées. 5 ont trouvé preneurs.

12 porteurs de projet ont été accompagnés pour installer leur activité au sein des villages d'accueil (4 sur Beaujeu ; 1 sur Quincié-en-Beaujolais ; 3 sur les Deux-Grosnes ; 1 sur Cenves ; 2 sur Fleurie ; 1 sur Saint Bonnet les Bruyères)

Un accompagnement « clé en main » pour les communes à la recherche d'une location gérance en réponse à la problématique du dernier commerce.

- Identification des potentialités du site
- Rédaction et diffusion de l'annonce
- Sélection des candidats
- Appui à la prise de décision
- Accompagnement à la faisabilité du projet (plan de financement ; solutions de financement ; communication ...)

En 2020, 2 communes ont bénéficié de cet accompagnement plus complet pour installer (ouvrir ou rouvrir) un commerce de proximité :

- Les Deux Grosnes – Saint Bonnet les Bruyères étude de faisabilité installation d'un commerce produits locaux et Trades reprise restaurant

**Depuis 2020 – la démarche Beaujolais Vert Votre Avenir a rejoint le réseau régional Envie d'R**

- **10 territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** se fédèrent pour accompagner votre projet d'installation et de création d'activité à la campagne.
- Les contacts prospects sont mutualisés
- Présence sur stand collectif ou conférence sur les événements l'entrepreneuriat de la métropole (salon de l'entreprise, incubateurs ...)



de

L'objectif est également de développer la culture d'accueil. Aussi, différentes rencontres sont organisées pour maintenir des échanges et dynamiques de travail entre villages, en particulier sur les chantiers suivants :

- Le Livret d'accueil
- Le pot d'accueil et stand Forum des associations
- Le diagnostic participatif

Au regard du contexte sanitaire, contrairement aux années antérieures, il n'y a pas eu de rencontre entre les villages d'accueil, ni de participation à des salons de l'entrepreneuriat.

- La Mission Locale Avenir Jeune de Villefranche et du Beaujolais

La Mission Locale Avenir Jeunes accompagne les jeunes de moins de 26 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement peut prendre la forme de secours temporaires pour faire face à des besoins urgents et/ou d'aides financières à la réalisation de projets professionnels.

La CCSB soutient cette association par :

- La prise en charge des loyers + charges des bureaux de l'antenne locale de Belleville-en-Beaujolais pour la somme de 16 093.67€ pour l'année 2020, dont 4 140.82 € mandaté sur 2021 (oubli de facturation dans les temps de la SAEMIB)
- La mise à disposition d'une salle de permanence à Beaujeu,
- Une aide financière au fonctionnement votée sur la base de 0.99€ par habitant soit 45 95 € 80,
- L'aide spécifique Fonds d'Aide aux Jeunes, d'un montant de 2 500€ pour 2020.
- Le fond dédié « Mobilité Jeunes », instauré en 2016, pour participer au financement de permis de conduire, a été reconduit en 2020 à hauteur de 2.000€. Sur l'année 2020, le fond a été mobilisé à hauteur de 2 156 € (7 en 2019).

- Foyer Les Remparts

Le Foyer Les Remparts est une résidence sociale qui accueille tout au long de l'année des personnes adultes dans un objectif prioritaire d'hébergement et bien souvent aussi d'insertion sociale et professionnelle.

Situé à Belleville-en-Beaujolais, il s'agit de la seule structure d'hébergement de ce type au nord du département du Rhône (69).

Les personnes qui y sont accueillies ont entre 18 et 62 ans environ. Bon nombre sont à la recherche d'un emploi et/ou d'une situation sociale stable.

Aujourd'hui, le Foyer Les Remparts accueille environ 80 personnes, majoritairement composées de Jeunes Travailleurs et de personnes de plus de trente ans qui éprouvent des difficultés pour accéder au logement individuel, dans le cadre d'un projet socio-éducatif qui se décline en trois missions :

- Une mission d'accueil et d'hébergement transitoire
- Une mission d'apprentissage du « Vivre ensemble »
- Une mission d'accompagnement individualisé pouvant toucher à l'insertion professionnelle et sociale, ainsi que l'aide à la santé.

Depuis plusieurs années, la CCSB soutient financièrement l'association gestionnaire du Foyer à hauteur de 20.000€ par an.

En 2017, un renforcement du soutien de la Collectivité à hauteur de 5.000€ a été proposé, permettant ainsi à l'Association de faire face aux remboursements d'emprunts nouveaux sans compromettre son fonctionnement.

Une convention d'objectifs et de moyens fixant les obligations de chacune des parties a été signée en septembre 2017. La subvention de la CCSB a ainsi été renouvelée à hauteur de 25.000€ en 2020.



## E ACTION SOCIALE

### 1) Personnes âgées

Dans le cadre de sa compétence, la CCSB soutient les associations du territoire œuvrant pour le **maintien à domicile des personnes âgées** :

- **L'Association intercommunale d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées (AIASAD)**. Les bureaux de cette structure se situent au dernier étage du bâtiment de la CCSB situé au quartier Sainte Angèle à Beaujeu. Elle bénéficie d'un loyer adapté. La subvention de la CCSB était de 24 000€ en 2019. Le compte de résultat 2019 étant très excédentaire il a été décidé de ne pas verser de subvention en 2020
- **L'Association Aide à Domicile** à Belleville-en-Beaujolais qui intervient sur un périmètre complémentaire de l'AIASAD et permettant une couverture complète du territoire CCSB. La subvention de la CCSB était de 24 000€ en 2019. De la même façon, le compte de résultat 2019 étant très excédentaire il a été décidé de ne pas verser de subvention en 2020

Perspectives : Pour l'année 2021, il sera demandé aux deux associations de services d'aides à Domicile AIASSAD et L'AD de Belleville de chercher à optimiser leurs fonctions support (voire mutualiser/fusionner ?).

- 3 associations **ADMR**
  - ADMR Grosne Sornin qui se situe à Saint Igny de Vers (portage de repas). La subvention de la CCSB est de 1 000 € (650 € en 2019).
  - ADMR du canton de Beaujeu qui se situe à Lantignié. La subvention de la CCSB est de 4 000€.
  - ADMR du Beaujolais qui se situe à Belleville-en-Beaujolais. La subvention de la CCSB est de 7 500€ (7 000 € en 2019).

### 2) Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse

**Dans le domaine de la Petite Enfance, la CCSB soutient les associations permettant d'offrir un service de garde pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, inscrites au Contrat Enfance Jeunesse.**

Des conventions d'objectifs avec ces associations gestionnaires de lieux d'accueil sont en application.

En 2019, un nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été signé. C'est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans. Le contrat Enfance Jeunesse signé entre la collectivité et la CAF permet à la collectivité d'obtenir une aide financière pour le maintien et le développement des actions en faveur de la petite enfance appelée Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ).

La coordination de contrat est assurée par une coordinatrice Petite enfance (1 ETP) et un coordinateur Enfance Jeunesse (0.5 ETP).

En 2020, aucune nouvelle action n'a été intégrée au CEJ de la CCSB. Néanmoins, le Relai d'Assistants Maternels Itinérant (RAMI) Les P'tits lapins en balade a développé son action sur la commune de St- Georges-de-Reneins.



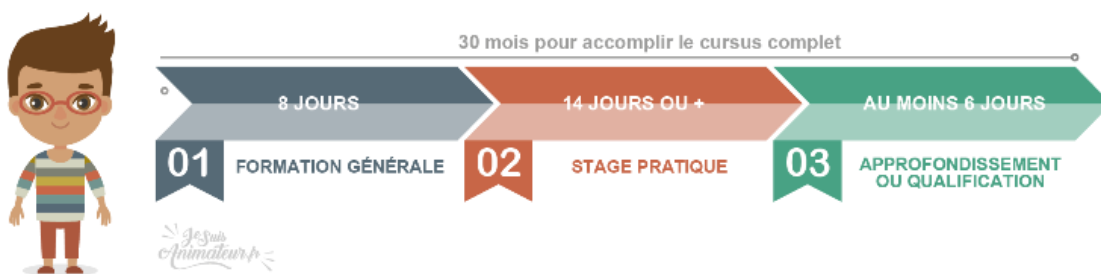
Le CEJ de la CCSB concerne 4 collectivités (Belleville-en-Beaujolais, Saint-Etienne-la Varenne, Taponas et Villié-Morgon) et regroupe 20 actions (6 EAJE, 4 RAM/RAMI, 7 ALSH extrascolaires, 1 organisation de sessions de formation BAFA et le financement des 2 postes de Coordinateur).

A ce titre, la CCSB a octroyé 734 588,42€ de subventions aux associations en 2020, et a perçu en contrepartie 371 266,53€ d'aides de la CAF et de la MSA.

### Suivi des projets 2020

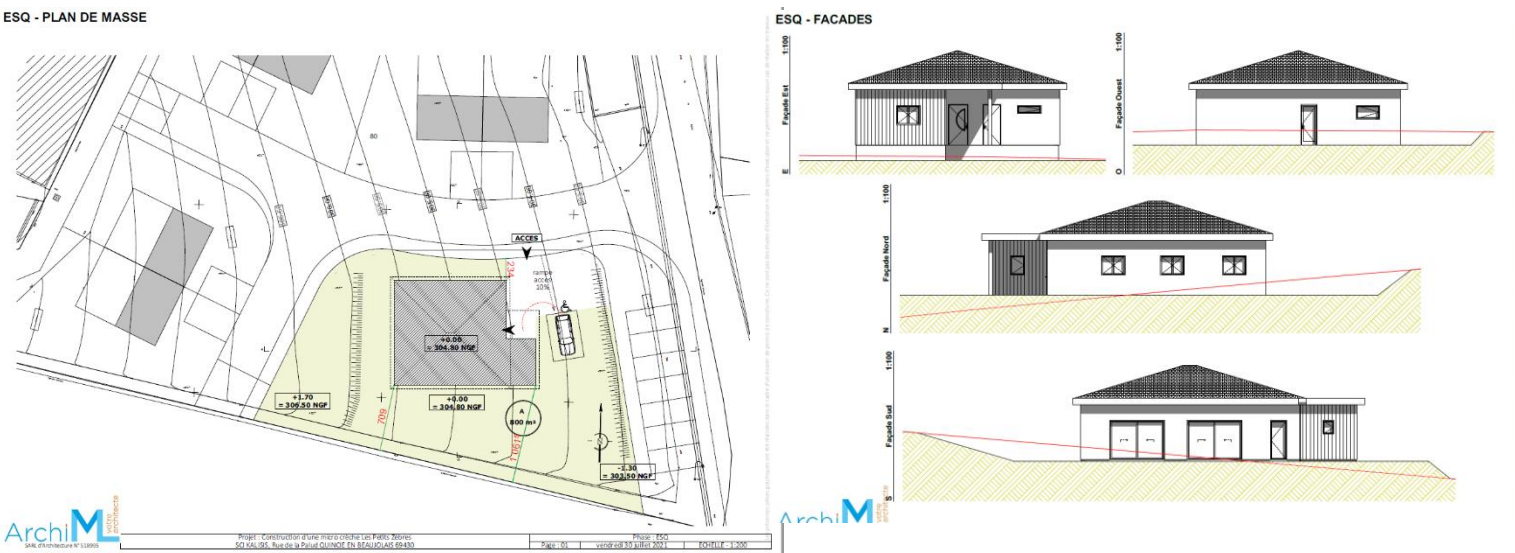
Durant l'année 2020, plusieurs projets ont été accompagnés par la CCSB :

- ✓ Organisation de sessions de Formation BAFA avec l'organisme de formation « Les CEMEA Rhône-Alpes » :
  - Une session de formation générale en août 2020 : 9 participants
  - La session d'approfondissement a été annulée à cause de la COVID





- ✓ Accompagnement de la commune de Saint-Georges-de-Reneins dans le développement de 5 places supplémentaires pour le MA de la Turbulette. Ouverture en 2021/2022.
- ✓ Accompagnement de la commune de Quincié-en-Beaujolais dans la réalisation d'une Micro-crèche. (Porteur du projet Mme Isis Lachal)



- ✓ LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents). Commune encore non définie.

Les lieux d'accueil enfants parents, dispositif national développé sur tout le territoire, sont des espaces de proximité fréquentés par les parents et leurs enfants. Ils encouragent l'échange autour du jeu libre entre parents, enfants et accueillants.

Cette prestation de service s'inscrit dans les objectifs opérationnels en matière de soutien à la parentalité visant à :

- **Participer à l'accompagnement de la fonction parentale.**
- **Développer une offre territoriale diversifiée et mieux structurée** pour réduire les inégalités d'accès pour les parents.
- **Renforcer la fonction d'animation** au sein de la gouvernance partenariale du soutien à la parentalité.
- **Mettre en place des parcours généraux** pour faciliter l'accès aux droits et des parcours spécifiques répondant à des événements de vie particuliers.

## Lieu d'accueil enfants-parents



Les collectivités concernées par ces projets en cours ont été accompagnées par la CCSB, via le coordinateur Enfance Jeunesse, pour leur demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF du Rhône et ses fonds PPICC (Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèches).

En 2020, plusieurs porteurs de projets ont sollicité la CCSB (5 projets pour des EAJE) :

- 1 projet a été concrétisé en 2020,
- 4 projets sont en cours d'étude en 2021,2022.

### 3) Santé :

#### **CONTRAT LOCAL DE SANTE**

En 2016, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais s'est rapprochée de l'Agence Régionale de Santé pour réaliser un diagnostic de santé dans la perspective de contractualisation d'un Contrat Local de Santé.

Ce diagnostic, confié à l'Observatoire Régional de Santé a porté sur le périmètre de notre collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Une analyse statistique du territoire a été réalisée. Cette analyse quantitative a été complétée d'une analyse qualitative. Pour cela, l'ORS a rencontré de nombreuses personnes-ressources qui ont été sollicitées pour des entretiens individuels ou d'équipe dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social, de la prévention ...

A la restitution du diagnostic, les préconisations ont été examinées et, en 2018, la CCSB a renoncé à contractualiser un contrat local de santé.

Cette question pourrait être réétudiée dans le cadre du développement de la politique santé de la collectivité.

#### **Maison de santé pluridisciplinaire rurale à Beaujeu.**

Ouverte depuis 2014, ce service permet d'assurer la permanence de soins avec un panel de professionnels de santé : médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmières, orthophonistes, podologues, et ergothérapeutes. Ce service fonctionne également en coordination avec le centre hospitalier local de Beaujeu sur les permanences de soins au public et l'accueil de jour pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

#### **Maison de santé pluridisciplinaire rurale à Monsols.**

Ce projet a fait l'objet d'études en 2018, en lien avec la Commune de Monsols et les professionnels de santé.



Cette structure a ouvert ses portes en octobre 2020, elle regroupe plusieurs professionnels soignants : médecin généraliste, infirmiers, nutritionniste et opticiens mobile, ainsi qu'un ostéopathe dans une annexe.

Elle a la particularité d'accueillir également les services départementaux en matière de Protection Maternelle Infantile (sagefemme, médecin PMI et infirmières puéricultrices) et des permanences de travailleurs sociaux.

Par délibération en date du 7 juin 2018, la Communauté de Communes a pris ce projet en compétence.

Afin de financer ce projet d'un montant de 1 033 256.00€, l'Etat, la Région le Département ont été sollicités. La part d'investissement de la CCSB s'élève à 220 000€ qui devra être amorti sur 15 ans avec les loyers des professionnels de santé.

### **Maison de santé pluridisciplinaire rurale à Fleurie**

La commune de FLEURIE souhaitait depuis quelques années mettre en place des actions de rapprochement entre les différents praticiens de santé (médecins, pharmacie, infirmières, orthophonistes, ostéopathes...), dans un objectif de mutualisation, de coordination, et d'optimisation des parcours médicaux.

Le projet de maison de santé rurale à Fleurie, initié par la Commune, consiste en la réhabilitation de l'ancien cabinet dentaire au rez-de-chaussée d'une résidence locative, constitué de 2 niveaux, situé Immeuble le Prairial, rue de Wettolsheim à FLEURIE, d'une superficie totale de 155 m<sup>2</sup>.

Par délibération en date du 20 décembre 2018, la Communauté de Communes a pris ce projet en compétence.

La réalisation des travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée et du niveau -1 de l'immeuble de Prairial, rue de Wettolsheim devrait permettre d'accueillir des médecins généralistes et un cabinet infirmier.

Le coût global de l'opération se porte à 628 999,20 €. Déduction faite des aides de l'Etat et de la Région, le reste à charge pour la CCSB s'élève à 270 239,20€.



Les travaux se sont déroulés sur l'année 2020 et devraient être finalisés sur le mois de septembre 2021.

#### 4) Politique de la Ville :

##### **Contrat de ville 2015-2022**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite, dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il est rappelé que le quartier d'Aiguerande a été classé comme prioritaire au titre de la Politique de la Ville et qu'un Contrat de ville, porté par la CCSB, a été signé en octobre 2015 entre l'Etat, ses différents services, et les collectivités locales.

Ce contrat vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.

Il est à noter que les contrats de ville ont été prorogés jusqu'en 2022 lors du vote de la loi de finances pour 2019.

Un bilan mi-parcours du contrat a été effectué lors du COPIL réalisé le 22 janvier 2019 et a servi de base au protocole d'engagement réciproque signé le 26 septembre de la même année, venant prolonger le contrat de ville jusqu'en 2022 et permettre de l'ajuster pour mieux répondre à l'évolution des besoins des habitants.

Le soutien de la CCSB au titre de la politique de la ville s'élève pour la programmation 2020 à 6 911 €.





## **INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE**

Afin d'accompagner les personnes victimes de violence la CCSB subventionne, via le CIDFF, une permanence d'intervenante sociale en gendarmerie à hauteur de 4 000 € (le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance participe à la même hauteur)

Les Missions de l'intervenante en Commissariat et Gendarmerie sont :

- Accueillir, écouter, soutenir toute personne en contact avec le commissariat ou la gendarmerie (majeur/mineur, victime/auteur), qui rencontre des difficultés d'ordres psychosociales,
- Diagnostiquer les difficultés de la personne, l'informer et l'orienter vers des associations ou institutions si besoin,
- Préparer les victimes au dépôt de plainte,
- Avoir une fonction de relais entre le commissariat/gendarmerie, les instances judiciaires et sociales.

**Autres activités** (non exhaustives) :

- Participation aux réunions avec les partenaires (DRDFE, VIFFIL, MDR...)
- Participation aux réunions animées par l'ANISCG (Association Nationale des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie)
- Participations aux réunions du CLSPD
- Participation aux réunions de l'EPAS (inscrite dans le CLSPD)

### **Bilan synthétique 2020 :**

Nombre de nouveaux dossiers en 2020 : **35**

Nombre d'interventions : **80**

Dont :

Entretiens physiques : **27**

Entretiens téléphoniques : **35**

Nombre de liens avec les partenaires (hors Gendarmerie) : **15**

Accompagnements de plainte : **3**

*Les éléments présentés dans ce bilan sont à analyser en prenant en compte les 2 mois de confinement pendant lesquels il n'y a pas eu de permanences de l'intervenante sociale à la brigade (du 16 mars au 10 mai). Reprise des entretiens le 11 mai sous forme d'entretiens téléphoniques quasiment exclusivement. Reprise partielle des permanences à la brigade le 15 juin 2020 avec des entretiens physiques ou téléphoniques.*

**86% des situations concernent des femmes/filles victimes de violences (83% en 2019).** A noter qu'au 1er semestre 2020 toutes les situations rencontrées concernaient des femmes victimes de violences.

**La proportion de situations de violences conjugales dans les violences faites aux femmes est de 67% (45% en 2019).**

Sur l'ensemble des situations rencontrées les violences conjugales représentent 57% (37% en 2019).

On notera :

- Une augmentation importante du nombre de situation de violences conjugales due en partie à la nouvelle organisation de la brigade avec la consolidation d'un groupe « atteintes aux personnes »
- Nombre identique de personnes accueillies qu'en 2019 malgré la période sanitaire et les confinements
- La très grande majorité des personnes rencontrées sont des femmes victimes de violences.

**Nombre de femmes/filles reçues : 33 (34 en 2019)**

**Nombre de femmes/filles victimes de violences : 30 (29 en 2019)**

**Nombre d'hommes/garçons ont été reçus en 2020 : 2 (3 en 2019).**

	Saisines pour nouveaux dossiers		
	1 <sup>er</sup> semestre 2020	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	2020
Gendarmerie	10	8	18
AS (MDR, CAF, Scolaires...)	3	2	5
Autre	3	4	7
TANDEM	2	0	2
Demandes directes	0	3	3
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>35</b>

Les

modes de saisine restent dans les mêmes proportions qu'en 2019 : plus de la moitié des situations ont été orientées par les gendarmes.

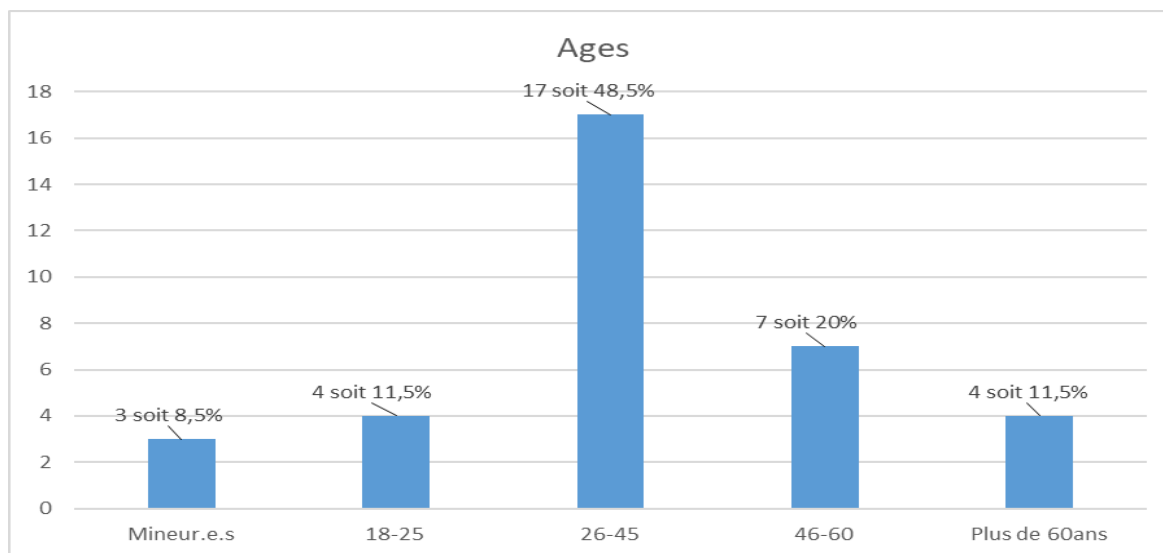
Concernant les saisines pour violences conjugales par conjoint/ ex-conjoint : 10 orientations réalisées par la gendarmerie après un dépôt de plainte auprès de l'intervenante sociale contre aucune en 2019.

Le travail et les liens avec les gendarmes du groupe « atteintes aux personnes » et l'intervenante sociale ont été renforcés.

## Les principales problématiques rencontrées

	Nb (nouveaux dossiers) 1 <sup>er</sup> semestre	Nb (nouveaux dossiers) 2 <sup>ème</sup> semestre	Total
Violences conjugales ou ex conjoint	14	6	20
Violences intra-familiales	1	2	3
Viol / Agression sexuelle	2	3	5
Violences volontaires	0	1	1
Harcèlement	0	3	3
Dégradations	0	1	1
Exercice de la parentalité / Garde d'enfants	0	1	1
Non représentation d'enfant	1	0	1

## Profils des personnes rencontrées



La majorité des personnes sont mariées ou pacsées ou en concubinage ou divorcées/séparées. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-45 ans.

## Orientations des personnes reçues

	Nombre d'orientations pour nouveaux dossiers		
	1 <sup>er</sup> semestre 2020	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	TOTAL 2020
AS CCAS MDR CAF...	0	1	1
Associations	0	1	1
Avocat.e.s	3	1	4
CIDFF juridique	1	0	1
CIDFF Violences	2	1	3
JAF/juge/Procureur	2	1	3
Le MAS - Tandem	5	2	7
Mise à dispo ISCG	0	1	1
Police	0	1	1
Gendarmerie	6	9	15

## Statistiques par communes (en nombre de nouveaux dossiers)

	1 <sup>er</sup> semestre 2020	2 <sup>ème</sup> semestre 2020	2020
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	10	10	20
- AIGUERANDE	0	1	1
ST GEORGES DE RENEINS	1	1	2
AUTRES	7	5	12
Total	18	15	35

Dont :

- Nombre de personnes habitant la Circonscription Brigade de Gendarmerie de Belleville : 28
- Nombre de personnes habitant hors de la circonscription brigade de gendarmerie de Belleville-en-Beaujolais : 7 (Thoissey, Lancié, St Cyr au Mont d'Or, Villié-Morgon, Vaux-en-Velin)

## Informations Préoccupants/signalement Parquet

Pas de situations nécessitant la rédaction d'information préoccupante auprès du parquet. En revanche, une situation a nécessité la rédaction d'une information préoccupante auprès de la Maison du Rhône.

## 5) Aire d'accueil des Gens du Voyage :



L'aire d'accueil des gens du voyage est située au lieu-dit « le grand logis » - Saint-Jean d'Ardières sur la commune de Belleville-en-Beaujolais. Ouverte depuis le 3 novembre 2008 elle présente une capacité d'accueil de 13 emplacements dont un PMR.

Le fonctionnement de l'aire est cadré par un Règlement Intérieur validé par le conseil communautaire en date du 15 décembre 2020.

Le règlement intérieur fixe les modalités d'occupation, les contributions financières des usagers, la répartition des responsabilités incombant aux usagers et à la collectivité, les règles de vie à respecter, les obligations de scolarisation des enfants de voyageurs.

Sur l'aire d'accueil, plusieurs familles de voyageurs sont sédentarisées depuis plusieurs années. Le temps de séjour réglementaire sur l'aire ne peut en principe excéder 6 mois sur l'année, néanmoins des dérogations peuvent être accordées en lien avec la scolarisation des enfants dans les établissements de secteur, et en raison de problématique de santé nécessitant un suivi médical par un établissement de santé hospitalier.

En 2020, 10 ménages ont séjourné sur l'aire d'accueil. En raison de la crise sanitaire, des dérogations de séjours ont été accordées.

La gestion technique de l'aire d'accueil et l'accompagnement social sont confiés respectivement à l'Hacienda et le Relais G2A dans le cadre d'une offre de marché public dont l'échéance est fixée à décembre 2021.

Le budget au titre de l'année 2020 :

<b>Aire d'accueil les grands logis CA 2020</b>		
Recettes	Participation de l'état avec l'Allocation Logement Temporaire (ALT2)	27 585.24€
	Remboursement des voyageurs des conso énergies	4 443.60€
	Droits de places	5 968.00€
<b>Total recettes</b>		<b>38 830.05€</b>
Dépenses	Fourniture eau assainissement	3 912.02€
	Fourniture énergies	13 044.55€
	Bâtiments publics	1 914.41€
	Maintenance	7 399.80€
	Télécommunications	315.20€
	Frais prestation de gestion	52 009.92€
	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 666.44€
<b>Total dépenses</b>		<b>80 262.34€</b>

#### 6) Politique de logement social :

Une réforme de la politique du logement social initiée depuis 2014 notamment avec les lois ALUR (art 97), égalité citoyenneté et ELAN, a confié aux EPCI dotée d'un quartier politique de la ville, la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux afin travailler sur les enjeux de peuplement à l'échelle locale et mettre en place une politique d'attribution en cohérence avec les besoins locaux.

Cette gouvernance implique la mise en place d'instances partenariales :

- Conférence Intercommunale du Logement (CIL),
- Convention Intercommunale d'attribution (CIA),
- Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID)

Pour la mise en place de cette nouvelle politique logement, la CCSB a contractualisé un cabinet à Maitrise d'Ouvrage « SEMAPHORES » pour un montant de 18 570€.

Ce travail de mise en place se réalisera tout au long de l'année 2021.

## F TRANSPORTS

### A. La U intercommunale de Belleville-en-Beaujolais



Cette navette intercommunale a été mise en service fin août 2012, en complément de l'offre de cars proposée par le SYTRAL. Son circuit fonctionne en boucle, et dessert notamment les deux centres villes, la gare et les complexes sportifs. La navette circule du lundi au vendredi, avec 20 rotations par journée, notamment cadencées matin et soir sur les horaires des trains à destination et en provenance de Lyon.

Ce service est accessible sur abonnement (12 € par mois) et au trajet (0,5€ le ticket).

L'évènement majeur de l'année 2020 a bien évidemment été la pandémie de Covid-19. L'impact sur les transports publics a été fort, de par les différentes mesures mises en œuvre par l'Etat pour faire face à la crise sanitaire :

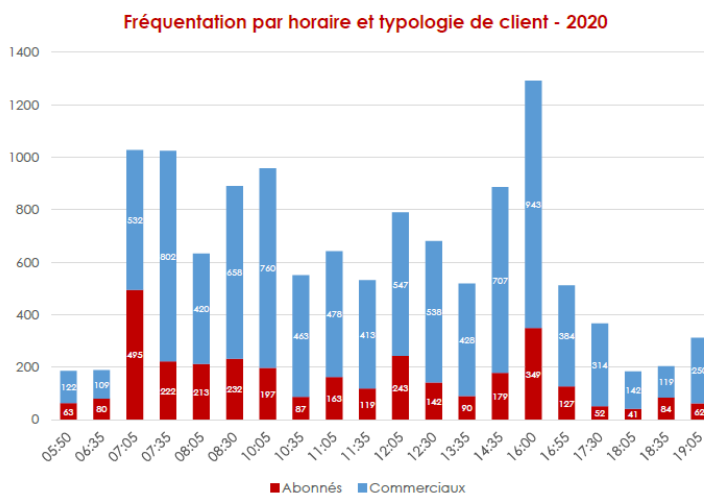
- Confinement de mars à mai 2020,
- Favorisation du télétravail,
- Mesures d'activité partielle dans les entreprises,
- Baisse de la fréquentation et des recettes commerciales,
- Baisse des recettes des collectivités liées au Versement Mobilité.

Le nombre de trajets effectués en 2020 s'élève à 12 369 voyageurs, soit 8 000 voyageurs en moins qu'en 2019.

Tous les horaires proposés sont fréquentés, démontrant une adéquation de l'offre avec les besoins des usagers.

Les heures de pointe restent les mêmes depuis la mise en service de la navette, avec un premier pic de fréquentation entre 7h05 et 7h35 le matin et un second pic en après-midi à 16h.

### Fréquentation par horaire et par typologie de clientèle

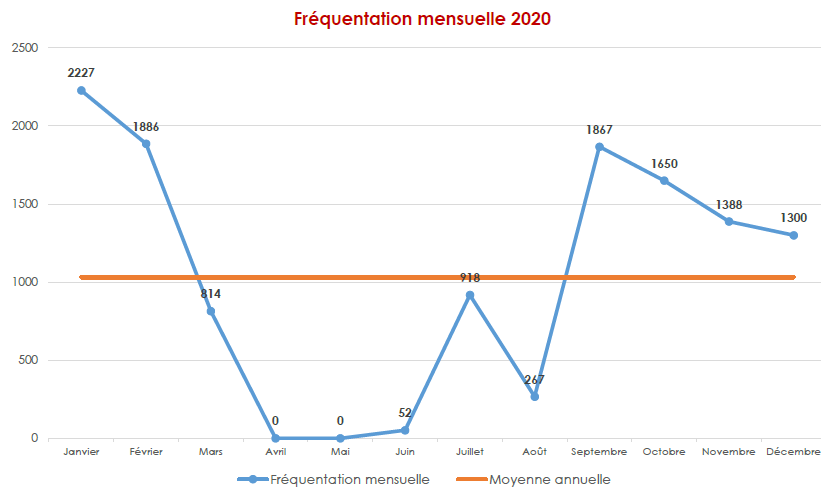


## Fréquentation par horaire



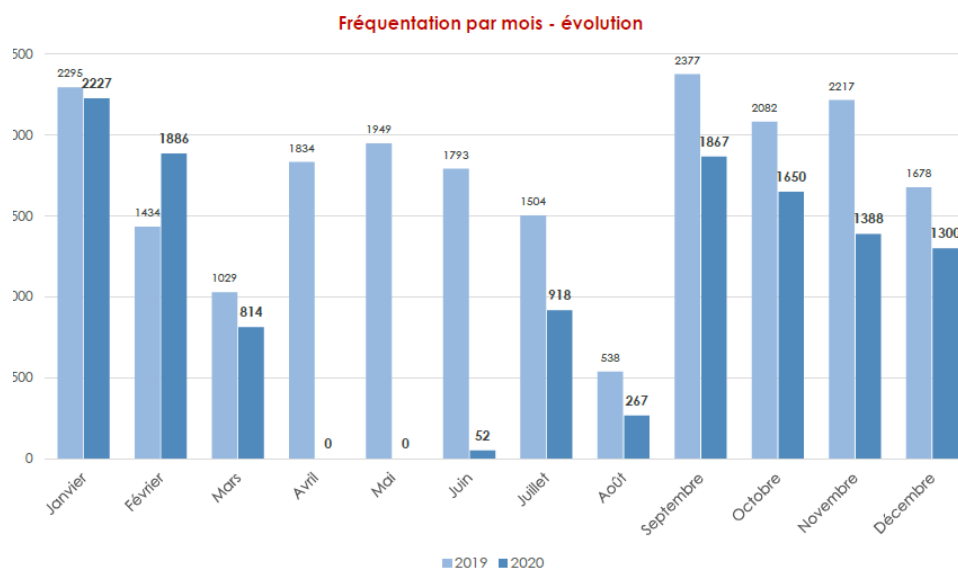
On note en 2020 une chute de fréquentation liée aux mois d'interruption dus aux confinements sanitaires.

## Fréquentation mensuelle



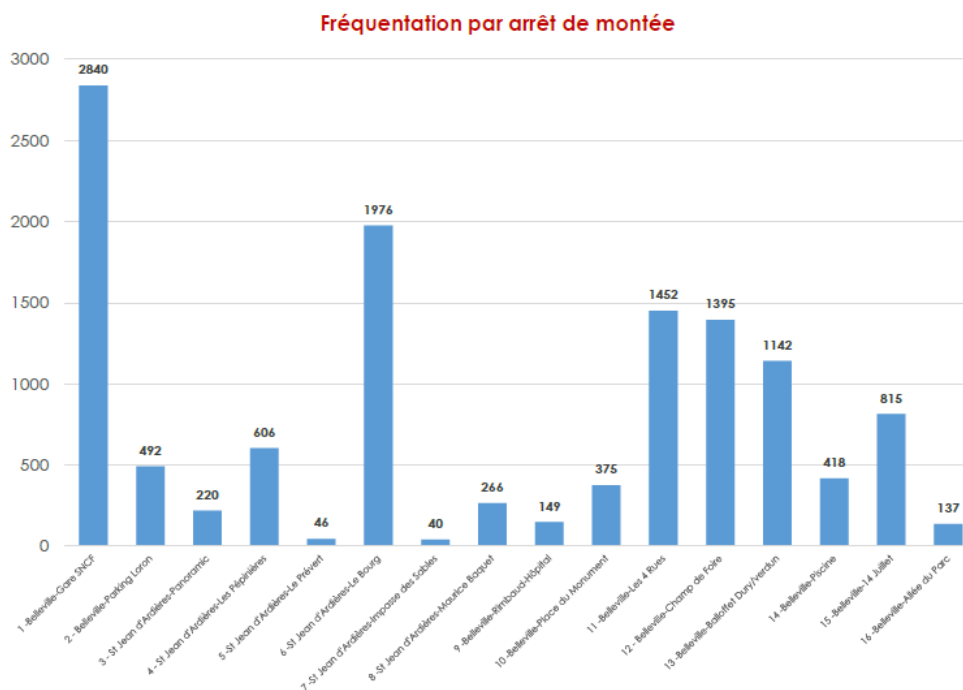


## Evolution 2020 / 2019

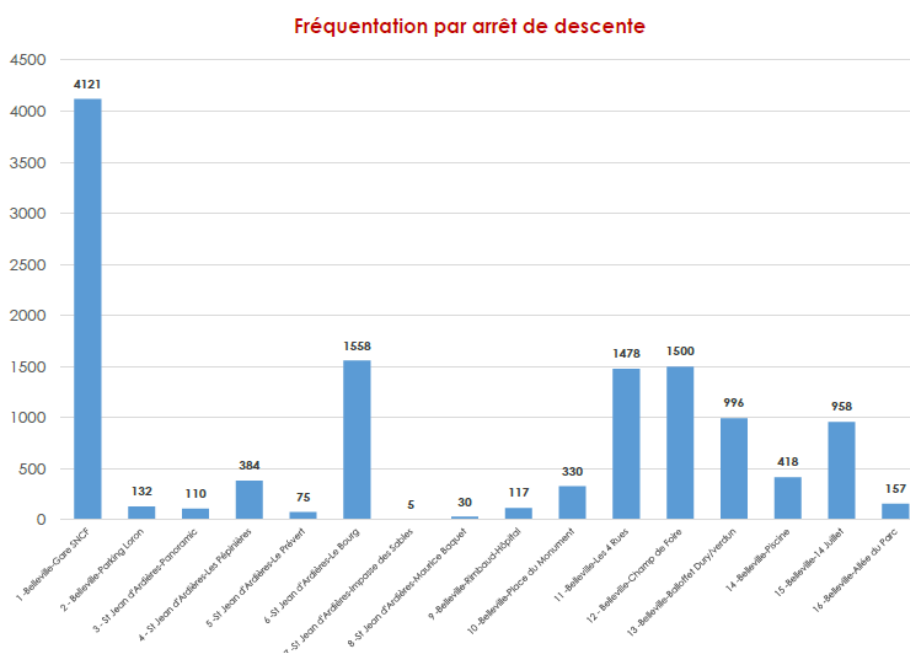


Concernant la fréquentation par arrêt, les arrêts de la Gare et de Saint-Jean d'Ardières Bourg sont les pôles d'attractivité principaux (près de 50% du trafic).

## Fréquentation par arrêt de montée



## Fréquentation par arrêt de descente



Les ventes mensuelles de voyages font ressortir une part prépondérante des ventes à l'unité par rapport à l'abonnement. Des évolutions adviendront en 2021 avec la mise en place d'une carte multi-trajets et du paiement par carte bancaire.

## Ventes mensuelles (en nombre)

	Recettes (€ TTC)		Nombre de Ventes	
	Billet unité	Abonnement	Billet unité	Abonnement
Janvier	760.00 €	324.00 €	1 520	27
Février	704.50 €	276.00 €	1 409	23
Mars	300.50 €	312.00 €	601	26
Avril	- €	- €	0	0
Mai	- €	- €	0	0
Juin	14.50 €	- €	29	0
Juillet	379.50 €	96.00 €	759	8
Août	109.50 €	180.00 €	219	15
Septembre	669.00 €	360.00 €	1 338	30
Octobre	588.50 €	192.00 €	1 177	16
Novembre	482.00 €	300.00 €	964	25
Décembre	490.50 €	192.00 €	981	16
	<b>6 730.50 €</b>		<b>9 183</b>	

L'évolution des ventes par rapport à 2019 est la suivante :

### Evolution 2020 / 2019

	2019		2020		évo.
	Billet unité	Abonnement	Billet unité	Abonnement	
Janvier	771.50 €	384.00 €	760.00 €	324.00 €	-6%
Février	624.00 €	228.00 €	704.50 €	276.00 €	15%
Mars	710.00 €	336.00 €	300.50 €	312.00 €	-41%
Avril	683.50 €	228.00 €	- €	- €	-100%
Mai	673.00 €	276.00 €	- €	- €	-100%
Juin	682.00 €	144.00 €	14.50 €	- €	-98%
Juillet	560.50 €	144.00 €	379.50 €	96.00 €	-33%
Août	199.50 €	108.00 €	109.50 €	180.00 €	-6%
Septembre	891.00 €	288.00 €	669.00 €	360.00 €	-13%
Octobre	721.00 €	264.00 €	588.50 €	192.00 €	-21%
Novembre	791.00 €	288.00 €	482.00 €	300.00 €	-28%
Décembre	642.50 €	240.00 €	490.50 €	192.00 €	-23%
	<b>10 877.50 €</b>		<b>6 730.50 €</b>		<b>-38%</b>

#### B. Le Transport à la Demande

La Communauté de Communes Saône Beaujolais gère, au titre de ses compétences facultatives, un service de Transport à la Demande (TAD).

Ce service est mis à disposition des usagers pour effectuer des trajets, de proximité, qu'aucune desserte en transport en commun ne permet d'accomplir.

Les déplacements se font de « porte » à « arrêt » ou « d'arrêt » à « porte » dans les conditions définies au règlement de service.

Pour bénéficier de ce service l'utilisateur doit résider au sein du périmètre de couverture : Soit le secteur 1 (Deux-Grosnes, Aigueperse, Azolette, Les Ardillats, Marchampt, Propières, Saint Bonnet des Bruyeres, Saint clément de Vers , Saint Didier sous Beaujeu ,Saint Igny de vers et Vernay) ou le secteur 2 (Cenves, Chénas, Jullié, Juliénas, Fleurie, Vauxrenard, Chiroubles et Emeringes).

Le dispositif propose, pour un public ciblé (personnes à mobilité réduite et personnes en insertion professionnelle notamment), la possibilité de se déplacer sur l'ensemble de la CCSB, selon la formule de « Porte à Arrêt », c'est-à-dire depuis le domicile de l'utilisateur jusqu'à un arrêt défini (centres-bourg du territoire ou à proximité et arrêts de transports en commun) et inversement. 28 point d'arrêts ont été définis sur le territoire de la CCSB et 8 arrêts hors limite de la CCSB (Chauffailles, La Clayette, Matour, Tramayes, Romanèche-Thorins, La Chapelle de Guinchay).

Le transport est possible de 9h00 à 18h00 du mardi au jeudi et de 9h00 à 13h00 du vendredi au samedi (sauf jours fériés, 1er mai et lundi de pentecôte). Le coût d'un trajet est fixé à 3€ par trajet standard, 4€ par trajet en cas de desserte d'un point d'arrêt hors limite de la CCSB et de 2€ par trajet en cas de correspondance avec un transport en commun.

Le service est assuré par les Taxis Fayard pour le secteur 1 et les autocars Mini go pour le secteur 2 dans le cadre d'un marché de prestation d'une durée de 3 ans.

En 2020, le service a bénéficié à 37 usagers, en majorité des personnes âgées. On compte entre 20 et 25 trajets réalisés par mois, en majorité des trajets courts : 10 à 15 km en moyenne.

Secteur 1 : 180 réservations réalisées pour 4147km.

Secteur 2 : 29 réservations réalisées pour 209 km.

## G AGRICULTURE VITICULTURE SYLVICULTURE

### 1) Renouvellement des générations

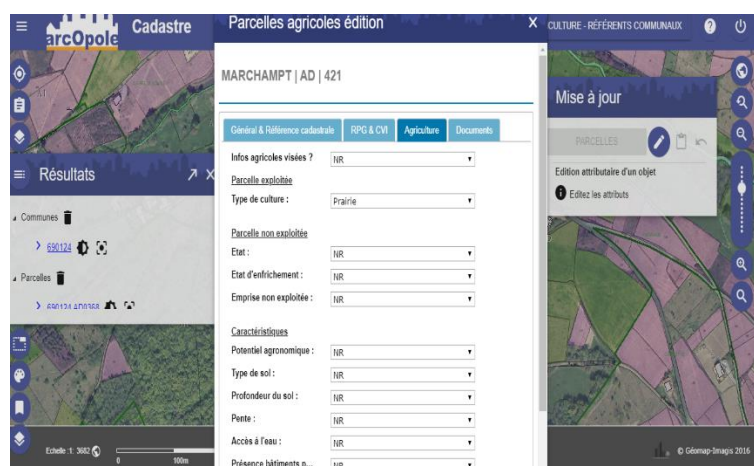
⇒ Qualification des friches au sein d'un outil cartographique :

Depuis 2019, un outil SIG a été mis en place pour permettre aux communes de recenser et de qualifier les friches agricoles.

Il s'agit d'un travail de fond, engagé sur le long terme, pour identifier les tenements cohérents qui aurait du potentiel afin d'être remis en culture.

Depuis le lancement, les communes de Charentay, Jullié, Marchamp, Quincié-en-Beaujolais, Beaujeu, Chiroubles, Vauxrenard, Saint-Etienne-la-Varenne ont commencé ce travail de recensement.

L'objectif est de diffuser les disponibilités auprès des porteurs de projet à travers une bourse aux opportunités foncières en ligne.



⇒ Domaine de la Grange Charton : un tiers-lieux au service du vignoble Beaujolais

En 15 ans, du fait des difficultés économiques et de la complexité à cultiver le vignoble Beaujolais, ce dernier a perdu 40% de sa surface et 50% de son chiffre d'affaires. La transmission des exploitations est devenue un enjeu majeur pour le territoire et la profession. Dans le même temps, et face à un contexte mondial difficile, les vins du Beaujolais sont aujourd'hui en tête des progressions françaises à l'export et bénéficient d'une bonne image.

Afin de répondre à ces enjeux accentués par les défis climatiques actuels, il semble indispensable d'engager une réflexion sur la mise en place d'un pôle d'excellence et d'innovation au service du vignoble et des professionnels de la filière.

Aussi, l'acquisition par la CCSB fin 2020 du domaine de la Grange Charton, élément fort du patrimoine viticole du Beaujolais situé sur la commune de Régnié-Durette, est apparue comme une véritable opportunité pour envisager concrètement la mise en œuvre d'un tel projet.



Ce projet basé sur un principe de pluriactivité, se déclinerait en trois volets d'activités complémentaires couvrant le champ des métiers du vin, de la production à la commercialisation :

- **Un volet « installation »** : Le premier volet vise à créer une pépinière d'entreprises spécifiquement destinée à l'accueil d'entreprises viticoles. Celle-ci reprendrait les principes et fonctions mis en œuvre dans des pépinières d'entreprises et développées dans les Espaces Agricoles Tests ; avec la mise à disposition des moyens de production et de services nécessaires au développement de l'entreprise et mutualisés à l'échelle du site.

La CCSB a, en 2020, missionné l'InterBeaujolais (convention financière de 12 000 €) pour travailler sur l'étude de faisabilité de la mise en place du volet « installation » avec la définition de l'offre de services de cette future pépinière.

- **Un volet « innovation »** : incubateur d'entreprises liées aux métiers du vin, le deuxième volet a pour objet l'accueil de porteurs de projets économiques, en relation avec les métiers du vin, ayant pour finalité la création d'activités pérennes et d'emplois locaux, en faveur d'une économie durable.

- **Un volet « animation »** : activités d'accueil liées au volet innovation, de tourisme d'affaires mais plus largement œnotouristiques, , culturelles et événementielles...

Chaque volet d'activité affiche des spécificités propres mais aussi des complémentarités, tant au niveau des équipements que des modalités de fonctionnement, qui contribueront à faire de la Grange Charton un pôle d'activité fort pour le Beaujolais.

## 2) Préservation des ressources

À l'horizon de quelques décennies, des filières comme la viticulture ou la production laitière devraient subir des pénuries de ressources, en eau notamment. Des tensions sont déjà présentes. Aussi, la CCSB a organisé, avec l'ensemble des experts sur la thématique, le 10/02/20 un temps d'échanges et d'informations pour préparer au mieux les exploitations à ces défis. Une cinquantaine d'exploitants ont répondu présents pour aborder par exemple :

- L'eau : une ressource en souffrance ? Quel degré de vulnérabilité pour le Beaujolais, quels enjeux ?

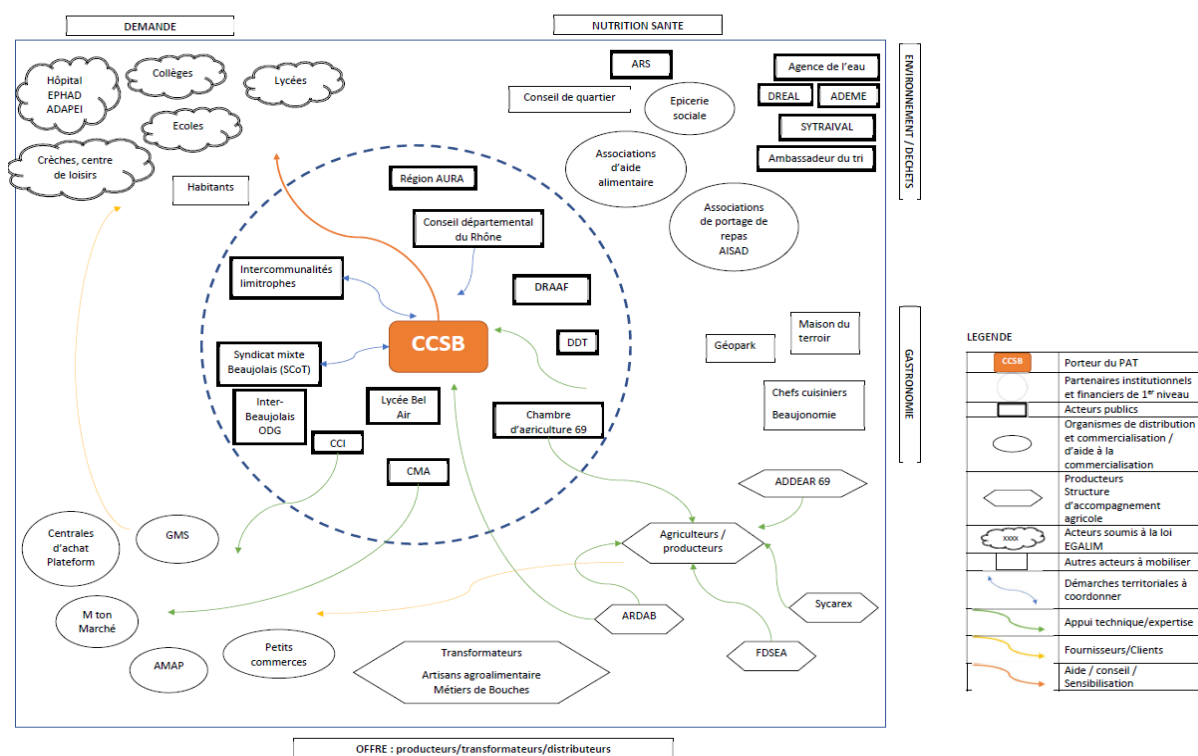
- Aller vers une sobriété des usages pour s'adapter à la ressource disponible et anticiper l'avenir : présentation de l'expérience inspirante des sondes pilotes en irrigation
- Rendre les milieux aquatiques et notre territoire plus résistant aux effets du changement climatique : gestion des zones humides, retenir l'eau dans les sols : le marathon de la biodiversité ...
- Forage, retenues collinaires, irrigation : identification des avantages-risques, des coûts et des modalités de mise en œuvre. Rappel du cadre réglementaire et des aides financières possibles
- Ateliers par filière pour découvrir les bonnes pratiques à mettre en œuvre (matériel végétal, pratiques culturales, adaptation des outils de production ...)

### 3) Favoriser et soutenir les circuits courts

L'année 2020, marque le lancement de la réflexion pour engager le territoire de la CCSB dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial.

Des étudiants de l'école de l'ENTPE ont été missionnés afin d'établir une cartographie des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « PAT en émergence ».

Une vingtaine d'entretiens ont ainsi été réalisés pour aboutir à la cartographie suivante :



### 4) Mise en place de brigades viticoles

Plus de 20 000 salariés saisonniers participent aux vendanges chaque année sur le vignoble Beaujolais. En 2020, en raison de la crise sanitaire, les exploitants ont été dans l'obligation de respecter des conditions particulières en matière d'accueil, d'hébergement et de transport remettant souvent en question la viabilité de l'embauche.

Dans ce contexte, la CCSB a soutenu ACTEM (association regroupant 5 structures d'insertion par l'activité économique dans le Beaujolais) dans le lancement à titre expérimental de brigades d'insertion viticoles.

ACTEM propose aux exploitants une solution « clé en main » incluant la prise en charge de la mobilité des salariés jusqu'à l'exploitation et la mise à disposition d'un encadrant. Cette première initiative a été un réel succès répondant aux sollicitations de 4 exploitations et permettant de recruter 36 salariés.

Par la suite les recrues pourront intégrer durablement un parcours d'insertion avec la possibilité de rejoindre une brigade de 5 personnes avec un encadrant proposant des travaux à l'année dans le vignoble.

Pour que le modèle économique soit viable, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais a soutenu la démarche en prenant en charge financièrement le transport des salariés en prenant en charge la location de 4 mini-bus soit pour un montant de 6000 €.



#### 5) Mise en œuvre du plan de relance économique du Vignoble Beaujolais

Les collectivités régionales, départementales et les établissements publics de coopération intercommunale ont décidé de mettre en place un « Plan régional d'intervention pour la relance économique du vignoble Beaujolais ».

Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- Restructurer et moderniser le vignoble par la relance de l'investissement et assurer la transmissibilité du patrimoine viticole
- Restaurer l'image et renforcer la notoriété du vignoble
- Booster les ventes
- Accompagner et former les professionnels dans la définition de leur stratégie d'entreprise

La CCSB apporte son soutien à la mise en œuvre ce plan à hauteur de 175 000 € sur 5 ans.

Pour information, dans ce cadre **245 dossiers d'aides à l'investissement** ont également été validés soit 1 600 000 € de subvention Région et Département versés auprès de viticulteurs ayant modernisé leur exploitation.

#### 6) Mise en œuvre du schéma de dessertes forestières

La forêt est implantée sur plus de 17 000 ha, soit près d'un tiers du territoire. La filière compte plus de 200 entreprises et près de 400 emplois.

La desserte forestière est un élément déterminant pour la structuration et le développement de cette filière.

Les enjeux liés à la desserte forestière sont :

- Il s'agit d'aménagements nécessaires à la gestion : routes forestières, places de dépôts, pistes forestières ...





Pour les communes en bleu, la constitution d'un Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne (SMAG) est en cours, il sera constitué des EPCI suivantes : la communauté de communes Entre Saône et Grosne, la communauté de communes du Clunisois, la communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, la communauté d'agglomération du Grand Chalon (Grand Chalon Agglomération), la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier et la communauté de Communes Saône Beaujolais. Son siège sera basé à Cluny.

La CCSB garderait la compétence hydraulique pour la commune de Cenves et une partie de la commune de Saint-Jacques des Arrêts.

#### a. Hydraulique et lutte contre l'érosion

La CCSB a maintenu ses actions d'entretien des rivières pour les communes hors syndicat de rivières et les projets hors GEMAPI ainsi que les projets de lutte contre l'érosion pour l'ensemble du territoire.

Les projets 2020 sont les suivants :

	Lieu	Nature de l'opération	BE retenu	Dépense	Etat d'avancement
<b>Hydraulique</b>	Avenas Le Sauzet AVP	Consolider le soutènement de l'ouvrage d'art	Oxyria	1 400 € HT BE Oxyria 1 490 € HT (géomètre)	Terminé
	Cenves Hydraulique ETUDE	Restauration de la continuité écologique sur la Petite Grosne	VDI	19 930 € HT Subvention 80% Agence de l'Eau	Terminé
	Cenves Hydraulique TRAVAUX	Restauration de la continuité écologique sur la Petite Grosne	VDI	49 681 € HT Subvention 50% Agence de l'Eau	Terminé
	Cenves Le Tavoisy DLE DIG	Problème de voirie au niveau du chemin communal situé en limite des communes de Cenves et de Germolles-sur-Grosnes	Oxyria	2 450€ HT Financement 50% Mairie de Germolles	Terminé
	Cenves Les Molliers DLE DIG	Inondation voirie	Oxyria	2 450 € HT	Terminé
	St Georges Paselle Delphingue DLE	Restauration passerelle sur le cours d'eau le Sancillon	CCSB	0€	Terminé
<b>Erosion</b>	Bassin rétention St Jean	Demande de reconnaissance d'antériorité – Amélioration des phénomènes de ruissellements et d'érosion – Saint Jean d'Ardières	CCSB	0€	Terminé
	Bassin rétention St Jean	Engagement mission maîtrise d'œuvre	VDI	15 800€	En cours

### 3) Espaces naturels sensibles

L'ensemble des actions menées sur ou en rapport avec un ENS sont subventionnées à 50% par le département du Rhône.

## ❖ Animations pédagogiques

La CCSB a reconduit le projet d'animation pédagogique à destination des scolaires dans le cadre de la découverte des Espaces Naturels Sensibles de son territoire. Les animations sont proposées aux élèves de cycle 3 (CM1-CM2) et se déroulent sur 2 demi-journées, une en classe et une sur le terrain. Dans le cas d'une classe à niveaux multiples, l'ensemble de la classe a pu bénéficier de l'animation.

Les enseignants ont eu le choix entre plusieurs thèmes, aussi diversifiés que la faune sauvage des écosystèmes forestiers, des milieux viticoles, des landes ou des bords de Saône, les oiseaux, les amphibiens et reptiles, les corridors écologiques, les pollinisateurs et les insectes, animés par les associations Arthropologia, les chasseurs du Rhône, la LPO, FNE ou la Fédération de pêche.

Pour l'année 2019-2020, nous n'avons pu réaliser que 26 animations sur les 104 programmées initialement et 3 transports, 2 sur les landes et 1 en bord de Saône.

Associations	Nbre demi-journée programmée	Nbre demi-journée réalisée	Coût animation	Total
Arthropologia	32	11	275	4 950 €
FD des Chasseurs du Rhône et de la Métropole	14	4	220	2 640 €
FD du Rhône et métropole pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de pêche	14	7	230	5 520 €
FNE	24	4	275	7 150 €
LPO	20	0	275	6 600 €
<b>TOTAL Animation</b>	<b>104</b>			<b>26 860 €</b>
<b>TOTAL Transport</b>				<b>810 €</b>

En remplacement des animations annulées, l'association Arthropologia a développé

un guide d'évaluation et de préconisation à destination des équipes éducatives. Ce guide est destiné aux équipes éducatives évoluant face à un public de Cycle 2 et 3, ce dispositif pédagogique contribue à établir avec les enfants un constat en termes d'éléments favorables à la biodiversité sur un site donné grâce à des fiches inventaires, diagnostic traduit sous la forme d'un score pollinisateur.

L'ambition est de transmettre, dans la continuité, des préconisations (CARTES MISSIONS) pour permettre l'évolution du site, sa transformation en un espace refuge pour la biodiversité sauvage et cultivée, offrant ainsi aux enfants un cadre agréable et accueillant. Pour utiliser cet outil de diagnostic, aucune connaissance naturaliste préalable n'est requise.

La proposition de cet outil aux écoles de la CCSB est programmée pour l'année scolaire 2021-2022.

Avec les quatre autres associations, nous avons travaillé sur la création de panneaux type roll-up pour les sites ENS Val de Saône, Mont Brouilly, Mont Saint Rigaud et Landes du Beaujolais.

Le Département du Rhône travaillant également sur des supports de communication sur les ENS, il a été décidé de conserver la même charte graphique permettant ainsi d'agrandir l'exposition.



Chaque panneau sera composé d'une introduction (150 à 200 caractères), d'un continu avec 3 espèces et/ou habitats (moins de 1000 caractères) et un pied de page (moins de 700 caractères).

Il sera intégré dans le panneau un QR code qui renverra dans un premier temps à une vidéo d'environ 2 min de présentation général du site. Ces vidéos pourront évoluer au fil des années.

Ces panneaux seront accompagnés d'un quizz au format marque page d'une quarantaine de page.

Cette exposition de quatre panneaux pourra être proposée aux mairies, aux écoles, aux médiathèques/bibliothèques ou lors d'animation grand public.

#### ❖ Plan de gestion Mont Saint Rigaud

Suite à la consultation lancée fin 2019, la CCSB a retenu le BE Mosaïque environnement pour la réalisation du plan de gestion de l'ENS du Mont Saint Rigaud. Cette étude a débuté en 2020 avec un rendu prévu fin 2021 pour un montant total de 35 500€ HT.

Cette étude comprend quatre phases :

- Phase 1 : Analyse de la situation existante - Etat des lieux
- Phase 2 : Synthèse des enjeux et scénarii
- Phase 3 : Objectifs de gestion et de mise en valeur des actions
- Phase 4 : Rédaction d'un plan de gestion simplifié

12 Décembre 2019 : Réunion de lancement

15 Octobre 2020 : Présentation du diagnostic de l'ENS et synthèse des principaux enjeux.

L'étude s'est décalée légèrement dans le temps afin de conserver l'ensemble des COPIL en présentiel pour faciliter les échanges. Il est à noter qu'à chaque COPIL, nous comptons un peu plus d'une trentaine de personnes présentes.

#### ❖ Plans de gestion Marais de Boistray et Landes du Beaujolais

La CCSB compte deux sites dont la gestion est portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes.

##### Le marais de Boistray

Le marais de Boistray représente l'une des plus grandes zones humides du département du Rhône. Les acteurs locaux se sont mobilisés dès 1995, avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, pour proposer un document planifiant les opérations à effectuer.

Le coût du plan de gestion pour la période 2017-2021 s'établit à 164 000€. Actuellement, ce plan de gestion est financé à 40% par le Département et la Région AURA et 20% par la commune de Saint Georges de Reneins.

Le site des landes du Beaujolais fait l'objet d'un plan de gestion et de mise en valeur depuis 1998 au titre de la compétence espaces naturels sensibles (ENS) du département.

L'évaluation financière du programme de préservation des landes du Beaujolais sur la période 2020-2024, s'établit à 258 925 €.

Le plan de financement (2021-2024) est défini sur la base d'une clé de répartition 50 % Département et 50 % intercommunalités (CCSB 53 %, CABVS 34 %, COR 13 %) comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total 2020- 2024</b>
<b>CCSB</b>	<b>5 233 €</b>	<b>14 048 €</b>	<b>16 916 €</b>	<b>13 087 €</b>	<b>15 843 €</b>	<b>5 127 €</b>
<b>CABVS</b>	3 357 €	9 012 €	10 852 €	8 395 €	10 163 €	41 779 €
<b>COR</b>	1 283 €	3 446 €	4 149 €	3 210 €	3 886 €	15 974 €
<b>Département 50%</b>	16 455 €	26 505 €	31 918 €	24 693 €	29 893 €	129 463 €
<b>Région 20%</b>	6 582 €					6 582 €
Total	32 910 €	53 010 €	63 835 €	49 385 €	59 785 €	258 925 €

Remarque : En 2020, la région participait à ce programme à hauteur de 20%.

❖ Suivi chiroptères – Réseau minier de Lantignié

Coût 2020 : 13 000€ TTC- LPO

La récente découverte d'un site d'hivernage du Grand Rhinolophe (espèce en danger de disparition en Rhône-Alpes) classe ce site sur un enjeu prioritaire de préservation.

En 2019, la CCSB a engagé des actions d'amélioration des connaissances et de préservation des chauves-souris abritées par le réseau minier de Lantignié.

Les actions menées en 2019 ont permis de confirmer l'enjeu départemental que représente le réseau minier de Lantignié, qui abrite le plus important groupe de Grands Rhinolophes du département du Rhône et l'hivernage de pas moins de 5 espèces de chauves-souris d'enjeu européen.

En 2020, la mission s'est poursuivie avec le suivi télémétrique de 5 Grands Rhinolophes qui a permis :

- D'identifier deux bâtiments accueillant potentiellement une colonie de parturitions de Grand rhinolophe. Pour rappel à ce jour, aucune colonie n'est connue dans le département pour cette espèce. Si la présence de ces colonies est confirmée, leur préservation représente un enjeu majeur au même titre que le site d'hibernation.
- D'identifier 4 autres bâtiments, utilisés comme gîtes par les Grands rhinolophes des mines de Lantignié, et bien que moins primordiaux que les sites de reproduction potentiels, leur pérennité est à considérer dans la préservation.
- De mettre en avant l'intérêt des habitats environnant les mines comme territoires de chasse pour le Grand rhinolophe, notamment les boisements, mais surtout les pâturages présents à proximité.
- De suspecter un lien entre la population de Lantignié et d'autres sites naturels majeurs du territoire, notamment les mines de Vallossière (site N2000) et les landes du Haut Beaujolais.
- De signer de deux nouvelles conventions « Refuge Chauves-souris » assurant la volonté des propriétaires du réseau minier et d'amorcer les démarches de concertation avec les propriétaires des bâtiments suspectés d'abriter des colonies de reproduction.
- De poursuivre la concertation nécessaire à la préservation de ce site, avec les autres acteurs pour qui le réseau représente un enjeu.

❖ Actions de sensibilisation destination du Grand Public

Pour l'année 2020, 29 animations grand public sur les ENS.  
Montant 12 879€ TTC

Proposition animations DD 2020 - 9 mai au 31 décembre 2020 (semaine officielle DD du 30 mai au 5 juin 2020)		
Prestataires	Animation/atelier/conférence/exposition	Montant
LPO	conférence sur les refuges et comment aménager son jardin pour la faune	250,00 €
	conférence sur la faune nocturne et la pollution lumineuse suivie d'une sortie nocturne (rapaces nocturnes, chauves souris, amphibiens, impact de la pollution lumineuse...)	250,00 €
	sortie découverte chant des oiseaux	250,00 €
	Sortie découverte des reptiles du Beaujolais	250,00 €
	une sortie pour apprendre à connaître les animaux mal aimés (renard, crapaud,	250,00 €
	balade à vélo et observation de la faune suivi d'un atelier de création artistique avec des éléments naturels ramassés pendant la balade	300,00 €
	Pour Halloween : atelier alimentation	
	quel est le lien entre alimentation et la faune locale ? suivi de création de mangeoire à oiseaux et d'une pate à tartiner à partir d'une petite courge	250,00 €
	Tritons (espèce communautaire N2000, lien avec mare et Marathon) FNE	300,00 €
CEN	Landes du Beaujolais	1 512,00 €
	Landes du Beaujolais	
	Marais de Boistray	757,00 €
Fédé de pêche	La pêche : qui est au bout du fil ?	230,00 €
Fédé de Chasse	Découverte des traces et indices de présence de la faune sauvage	240,00 €
Arthropologia	atelier création de nichoirs à insectes	800,00 €
	Balade à la découverte des pollinisateurs sauvages et atelier création de nichoirs	700,00 €
	Balade à la découverte des pollinisateurs sauvages	700,00 €
	Une chasse nuit (insectes de nuit) avec temps en salle suivi d'une sortie	700,00 €
	Animation autour de l'exposition Haie - relai médiathèques CCSB et écoles voir Virginie - attention exposition volumineuse - collèges (Emile Zola)	1 600,00 €
	Balade commentée sur les haies dans le cadre du Marathon	800,00 €
Les Herbes Sauvages	Balade botanique sur les plantes sauvages comestibles et médicinales	320,00 €
	Cueillette et cuisine sauvage - animation journée (7h)	700,00 €
	Macérats huileux à base de plantes	270,00 €
Élaba	encre végétale	300,00 €
Carlota tralala Col de Crie	"Mercredis du Col" lien vers le guide fest'if été + spectacle "La Reine des rainettes"	1 150,00 €
		<b>12 879,00 €</b>

❖ Suivi et planification des Brigades Natures.

Les Brigades Nature du Département du Rhône interviennent sur les ENS ainsi que sur les sites appartenant à la CCSB permettant d'allier insertion et économie.

Journées ENS

Le coût d'intervention des Brigades Nature sur les ENS est pris en charge à 100% par le département.

Site ENS	Communes	Type d'intervention	Contenu des travaux requis	Nbre jours
ENS Val de Saône	Dracé	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	Chemin des lônes: Débroussaillage, entien chemin, degagement arbres morts	10,0
	Taponas	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	Barrage à aiguille : Ramassage déchets, débroussaillage	
	Belleville-en-Beaujolais	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	La Gravière: débroussaillage, déchets, ambrosie	
		Mise en place de plants, boutures, mélanges grainiers	Entretien haies	
	Saint Georges de Reneins	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage		
ENS Massif d'Avenas	Avenas	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	Arboretum débroussaillage, entretien site	2,0
ENS Mont Saint Rigaud	Monsols	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	entretien site, débroussaillage et bois mort, élague	3,0
ENS Mont Brouilly		Débroussaillage, battage, fauche et arrachage		11,0
			<b>TOTAL</b>	<b>26,0</b>

## Journée CCSB

En 2020, les Brigades Nature sont intervenues 21.5 jours sur la CCSB pour un coût total de 11 072€ soit 515€ la journée.

Localisation	Site	Nbre de jours
Belleville-en-Beaujolais	Etang de la Gare	6
Beaujeu	ZA La Treille	3
Belleville-en-Beaujolais	ZI des Gouchoux	1,5
Jullié	Etang de la Roche	3
Taponas	ZA Villeneuve	4
Lancié	Savour Club	2
Odenas St Lager	Bassin de rétention	2
TOTAL		21,5

### 4) NATURA 2000

#### ❖ Animation Natura 2000

Cf Rapport spécifique en annexe

#### ❖ Révision DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB)

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 FR 8202006 « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône », la Communauté de Communes Saône Beaujolais réalise actuellement la révision du DOCOB de ce site.

Le site Natura 2000, classé pour son intérêt paysager, présente de forts enjeux économiques, agricoles et écologiques mais aussi un aspect sécurité du fait de sa situation en zone inondable.

Il s'étend du nord de la commune d'Arnas jusqu'à l'île de Genouilleux et comprend l'intégralité de la rive côté département du Rhône, mais également une partie côté département de l'Ain entre Taponas et le pont de Montmerle-sur-Saône. Plusieurs sites importants sont également inclus dans ce périmètre, notamment le marais de Boistray, les prairies humides, les îles de Montmerle et du Motio, les îles de Taponas et Belleville....

La Communauté de Communes a été désignée en avril 2018 pour le suivi et la mise en œuvre du DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB). Le bilan sur la période 2008-2018, les inventaires complémentaires et la cartographie des habitats menés entre 2019 et 2020 nous ont permis de répertorier 16 espèces et 10 habitats d'intérêts communautaires.

Le DOCOB actuel comptant uniquement 3 espèces et habitats d'intérêts communautaires, la CCSB a lancé en 2020 sa révision, le bureau d'étude retenu est le BE EODD.

L'étude se déroule en deux phases, **la première phase** qui consiste à recenser et compiler l'ensemble des études réalisées sur le site et d'identifier les enjeux et menaces et **la seconde phase** qui consiste à hiérarchiser les enjeux et objectifs et définir les actions de DOCOB pour 6 ans.

#### Dates clefs

**23 Juin 2020** : Réunion de lancement

**15 septembre 2020** – COPIL 1 : Présentation du déroulement de l'étude et de la phase préparatoire (bibliographie, bilan complet des actions menées et rapport d'analyse environnementale).

**17 et 19 novembre 2020** – Groupe de Travail 1: Echange afin de compléter les données (espèces et habitats et les activités sur le site) collectées lors de la phase préparatoire.

### **Prévisionnel 2021 Révision DOCOB**

Début Août : Transmission TOME 1 Diagnostic écologique et économique.

Début octobre (S 40) : Réunion du groupe de travail 2.

→ Compéter et valider le TOME 1 Diagnostic écologique et économique transmis en Août.

Début novembre (S 45) : COPIL 3 Validation Tome 1 par les membres du COPIL.

Septembre : Transmission tome 2 Définition, hiérarchisation des enjeux et des objectifs et élaboration du programme d'action.

Fin Octobre (S 47) : Réunion groupe de travail 3.

→ Compléter et valider le tome 2.

Décembre (S 50) COPIL 4 : Validation du DOCOB.

## 5) Démarches de développement durable - climat-air-énergie

### 1. Stratégie

La politique développement durable climat-air-énergie de la CCSB, c'est une stratégie climat-air à énergie positive volontaire et ambitieuse (-32% de consommations énergétiques, -40% d'émission de gaz à effet, +300% de production d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2030) autour de deux documents programmatiques : le TEPps et le PCAET.

**La démarche Territoire à Energie Positive (TEPos)** de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables amorcée en 2015 et renouvelée pour 3 ans en 2018. Cette démarche, soutenue par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'est poursuivie en 2020. <http://www.ccsb-saonebeajolais.fr/fr/information/5270/vers-territoire-energie-positive-%28tepos%29>

**Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)** de la CCSB, document obligatoire, voté le 19 décembre 2019 et venant compléter la démarche TEPOS notamment sur les aspects carbone et polluants atmosphériques. Le PCAET est en phase de mise en œuvre avec près de 80 fiche-actions. En 2020, près de 50 fiches-actions étaient en phase de réalisation. Un premier bilan à mi-parcours sera réalisé en 2022 et mis à disposition du public. Le PCAET devra ensuite être mis à jour en 2025.

Parmi les principaux points à en retenir : 321 milliers de tonnes de CO<sub>2</sub>eq. ont été émises en 2015, principalement dues au transport et au bâti ; 1340 GWh (énergie finale) sont consommés chaque année, soit une facture énergétique du territoire s'élevant à 130 millions d'euros. Le plan d'actions comprend 7 grands axes stratégiques répartis en 78 fiche-actions à mettre en œuvre par les différents acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associatifs, consulaires, etc.) :

- AXE 1 : Gouvernance, planification et exemplarité de la collectivité
- AXE 2 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et résidentiels
- AXE 3 : Développer les énergies renouvelables
- AXE 4 : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz-à-effet de serre induites par le transport
- AXE 5 : Accompagner les industries et les acteurs économiques dans la transition écologique
- AXE 6 : Développer la prévention et le recyclage des déchets
- AXE 7 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

Les documents du PCAET sont téléchargeables (diagnostic, stratégie, plan d'actions, livret de concertation, rapport environnemental) : <http://www.ccsb-saonebeajolais.fr/fr/information/8031/plan-climat-air-energie-territorial-%28pcaet%29>

La qualité de l'air extérieur est un enjeu important du PCAET. Il s'agit d'un réel enjeu sanitaire (estimés à 48 000 morts en France/an). Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, la CCSB a bénéficié d'un accompagnement de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, de l'agence régionale de la qualité de l'air extérieur ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence régionale de la Santé et de Santé Publique France pour mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air extérieur. La CCSB a participé avec 14 autres collectivités à ce programme qui s'est traduit en 3 ateliers : 1. diagnostic et attentes du territoire, 2. conception et 3. formalisation. Ces réunions ont abordé des thématiques communes aux collectivités sur lesquelles des actions peuvent être rédigées ou améliorées telles que : l'urbanisme favorable à la santé, l'amélioration des dispositifs de chauffage au bois non performant, les mobilités douces et les incitations financières associées, l'ambroisie, le brûlage des déchets à l'air libre, etc. La réunion de restitution s'est tenue le 3 novembre 2020.

## 2. Actions

La politique développement durable climat-air-énergie de la CCSB, ce sont des actions concrètes de développement durable du territoire pour réduire les impacts sur notre écosystème :

### a. **Biodiversité**

#### ❖ **Marathon de la biodiversité**

Il vise à restaurer les continuités écologiques en créant et/ou restaurant 42 kilomètres de haies et 42 mares. Cette démarche est menée par la CCSB en partenariat avec la LPO-Rhône, Arthropologia, FNE-Rhône et la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon. Elle est soutenue financièrement par les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne.

En 2020, 9 mares ont été créées et 5 restaurées. Près de 18 kilomètres de haies ont été plantés.

COMMUNE	Type propriétaire	Travaux réalisés	Surface
CHARENTAY	Particulier	Création	50
CHARENTAY	Particulier	Création	50
DRACE	Agriculteur	Création	25
DRACE	Agriculteur	Création	25
JULLIE	Collectivité	Création	20
JULLIE	Agriculteur	Création	80
VILLIE-MORGON	Viticulteur	Création	40
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Agriculteur	Création	50
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Agriculteur	Création	50
LANTIGNIE	Agriculteur	Restauration	25-50
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Agriculteur	Restauration	25-50
ST-GEORGES-DE-RENEINS	Particulier	Restauration	50-50
DEUX-GROSNES	Particulier	Restauration	50-50
VILLIE MORGON	Particulier	Restauration	25-50

*Mares créées ou restaurées en 2020 sur la CCSB*



			<b>PLANTATIONS REALISEES</b>	
<b>Commune</b>	<b>Qualité du porteur de projet</b>	<b>Nombre de haies</b>	<b>Longueur (m)</b>	<b>Linéaire réel (m)</b>
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Grande culture	1	231	562
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Collectivité	1	431	1146
CHARENTAY	Viticulteur	1	206	206
CHIROUBLES	Viticulteur	1	524	731
DRACE	Maraicher	1	504	1512
FLEURIE	Viticulteur	1	1533	2680
FLEURIE	Viticulteur	1	297	389
JULLIE	Collectivité	1	289	1047
JULLIE	Viticulteur	1	40	40
MARCHAMPT	Particulier	1	303	443
MARCHAMPT	Viticulteur	1	87	87
ODENAS	Viticulteur	1	378	378
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Collectivité	1	611	1833
TAPONAS	Collectivité	1	465	1024
VILLIE-MORGON	Viticulteur	1	88	88
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	Collectivité	1	247	247
CHARENTAY	Viticulteur	1	380	760
CHARENTAY/FLEURIE	Viticulteur	1	762	762
DRACE	Collectivité	1	400	400
FLEURIE	Viticulteur	1	288	288
ODENAS	Viticulteur	1	225	450
ODENAS	Viticulteur	1	360	705
ODENAS	Viticulteur	1	317	317
ODENAS	Viticulteur	1	267	406
REGNIE-DURETTE	Viticulteur	1	204	204
REGNIE-DURETTE	Viticulteur	1	279	558
VILLIE-MORGON	Viticulteur	1	122	244
VILLIE-MORGON	Viticulteur	1	200	200
VILLIE-MORGON / REGNIE-DURETTE	Viticulteur	1	163	203
			<b>HAIES SPONTANEEES</b>	
CHIROUBLES	Viticulteur	1		321
CHIROUBLES	Viticulteur	1		75
FLEURIE	Viticulteur	1		79
JULLIE	Arboriculture	1		112
MARCHAMPT	Particulier	1		51
ODENAS	Viticulteur	1		72
VILLIE-MORGON	Viticulteur	1		73
		<b>36</b>	<b>10201</b>	<b>18693</b>

*Haies et haies spontanées créées en 2020 sur la CCSB*



*Plantation de haies en maraichage à Dracé en janvier 2020*



*Plantation de haies sur un terrain communal à Jullié en mars 2020*



*Création d'une mare naturelle en prairie à Charentay en mars 2020*



*Création d'une mare avec étanchéité par bâche à Belleville-en-Beaujolais en septembre 2020*



*Création d'une mare en chantier éco-volontaire à Deux-Grosnes le 19/10/2020 avec FNE-Rhône*

Tout au long de la journée, la CCSB a présenté des actions réalisées dans le cadre du Marathon de la Biodiversité : plantation de haies en viticulture, création de mares en maraichage, réalisation d'outils pédagogiques (exposition Fen'hêtre sur haies).

→ Le 17 septembre 2020, la CCSB a accueilli une **visite de terrain** organisé e par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. L'objectif de cette journée était de faire découvrir des opérations exemplaires, simples, et éprouvées pour restaurer les habitats et les continuités écologiques des espèces inféodées à l'eau.



*Présentation de la politique de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Marathon de la Biodiversité par M. Pronchéry à Belleville-en-Beaujolais*



*Visite d'une plantation de haies en viticulture au domaine Dupré-Goujon à Saint-Lager*



*Visite d'une création de mares à Belleville-en-Beaujolais « Un Jardin qui chante »*

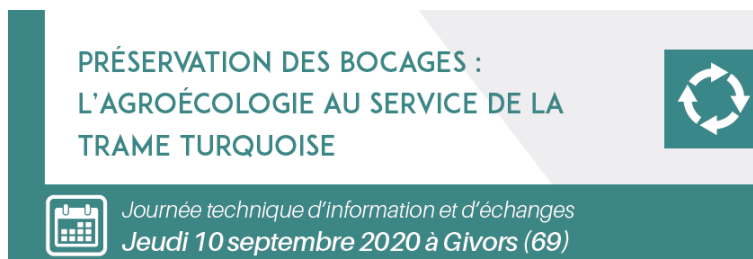


Présentation de l'exposition réalisée par Arthropologia « Fen'être sur haies »

→ Le 5 novembre 2020, la CCSB a remporté le **Prix du projet Aménagement – Espaces verts** dans le cadre des Trophées de l'ingénierie territoriale avec le projet « Marathon de la Biodiversité : 42km de haies, 42 mares ».



→ La CCSB est intervenue le 10 septembre 2020 à Givors pour présenter le Marathon de la Biodiversité lors d'une **Journée technique d'information et d'échanges** sur la « préservation des bocages : l'agroécologie au service de la trame turquoise » organisée par l'ARRA (Association Rivière Rhône Alpes Auvergne).



→ La CCSB est intervenue le 7 décembre 2020 pour présenter le Marathon de la Biodiversité lors du **Webinaire « Eau et biodiversité : des services essentiels aux activités humaines »** organisé par le CNFPT.



→ La CCSB a organisé les 13 et 18 février 2020 des **formations à destination des agents en charge des espaces extérieurs sur « La haie, milieu indispensable à la biodiversité »** à Belleville-en-Beaujolais et Deux-Grosnes. Ces formations étaient financées à 50% par le Département dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS).

#### ❖ **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**

Le projet présenté conjointement par la CCSB et le SMRB a été retenu par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse en mars 2020 pour expérimenter les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le territoire de la CCSB (sont exclues les 5 communes situées sur le bassin versant de la Loire). Les PSE découlent du plan national Biodiversité de 2018 et sont destinés aux agriculteurs pour valoriser et financer les pratiques favorables à l'environnement. L'objectif poursuivi est de participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité en favorisant les pratiques agricoles avec peu d'intrants et en recréant des infrastructures agroécologiques (mares, haies, arbres isolés, bandes enherbées, etc.).

Par son champ d'intervention large et sa souplesse de mise en œuvre et de rémunération des agriculteurs et un panel de mesures/d'actions adaptées aux attentes du territoire, les paiements pour services environnementaux (PSE) permettraient au SMRB et à la CCSB d'accompagner au mieux cette conversion écologique du monde agricole en travaillant sur les deux types d'activités visés dans l'expérimentation du présent appel à initiatives :

- la gestion des structures paysagères ou « infrastructures agroécologiques (IAE) »,
- la gestion des systèmes de production agricole.

Un contrat sera passé entre l'agriculteur et le financeur pour des actions ou des modes de gestion qui améliorent l'état de l'environnement. Le contrat est à l'échelle de toute l'exploitation pour le maintien ou le développement de services environnementaux (gestion des structures paysagères et/ou gestion des systèmes de production agricole). Sont exclus du dispositif les agriculteurs bénéficiant déjà d'aides à la conversion ou au maintien à l'agriculture biologique et les agriculteurs dont les conventions incluant des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) se terminent après mai 2021.

La CCSB est financée à hauteur de 70% entre mars 2020 et mars 2021 pour élaborer ce dispositif et pour recruter les agriculteurs qui s'engageront dans le dispositif pour 5 ans. Les paiements pour services environnementaux attribués aux agriculteurs seront financés à 100% sur la période 2021-2025 par l'Agence de l'Eau selon des montants et des modalités qui sont en cours de définition.

La CCSB et le SMRB se sont fixés l'objectif ambitieux d'engager 115 agriculteurs du territoire dans le dispositif expérimental des PSE et d'auditer 135 exploitations.



### Les objectifs poursuivis par le projet de PSE Saône-Beaujolais sont multiples :

- Accompagner les pratiques agricoles pour favoriser la trame turquoise  
accompagnement individualisé des exploitants
- Réduire l'usage des pesticides en milieu agricole
- Reconquérir des espaces de biodiversité
- Améliorer la qualité de l'eau (de surface et souterraine)
- Préserver les espaces naturels (ZNIEFF, ENS, NATURA 2000)
- Protéger les zones humides
- Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
- Offrir une meilleure résilience au territoire face aux effets du dérèglement climatique dont les effets se font sentir dans le monde agricole (sécheresses plus fréquentes, bourgeonnements précoces, grande variabilité des températures, etc.).

### La mise en œuvre du dispositif s'organise en différentes phases :

- **Première phase** : jusqu'au 31 mars 2021, montage du dispositif et mobilisation des agriculteurs en vue de la validation du projet par l'Agence de l'Eau RMC.
- **Seconde phase** : déploiement des PSE de 2021 à décembre 2026. Versements des PSE aux agriculteurs engagés, suivi et accompagnement dans la démarche de transition agroécologique.

#### **b. Energies renouvelables**

#### ❖ Projets photovoltaïques sur les bâtiments publics avec le SYDER



57 bâtiments communaux et intercommunaux ont été étudiés par le SYDER pour recevoir des panneaux photovoltaïques en 2018. En 2020, 19 installations sont en service. La production s'élève à 394 662 kWh (395 MWh).

<b>Commune</b>	<b>Puissance installée (Wc)</b>	<b>Production en 2020 en kWh</b>
Avenas - Mairie-Ecole	9	9941
Azolette - Mairie-Ecole	9	11513
Belleville - Centre Multi Accueil	31,74	37561
Belleville - Décibelle	33,6	21234
Belleville - Ecole Dailloux	32,05	35692
Cenves - Ecole	9	11641
Corcelles en Beaujolais - Salle des Fêtes	9	11111
Fleurie - Ecole	9	11552
Fleurie - Groupe Mairie	36	25198
Fleurie - Salles des Sports	99	95639
Jullié - Gîte de la Fontaine	8,97	11959
Jullié - Mairie-Ecole	9	10927
Marchampt - Ecole	9	11465
Monsols - Ecole	9	11162
St Clément de Vers - Ecole	9	10693
St Jacques des Arrêts - Logement Cure	9	11842
Taponas - Ecole	30,9	34350
Trades - Logement Cure	7,59	10021
Trades - Mairie	8,97	11163
<b>Production totale</b>		<b>394 662</b>

*Liste des installations photovoltaïques sur les bâtiments publics, puissance installée (en Wc) et production annuelle 2020 (en kWh)*

#### ❖ **Accompagnement de l'association Soleil Beaujolais**

La CCSB a contribué à l'émergence d'un collectif citoyen de production d'énergie renouvelable en organisant des réunions publiques avec l'appui de CoopaWatt fin 2019. En 2020, la CCSB a financé l'accompagnement du collectif afin de lui permettre de se structurer en association puis en société de production à terme. L'année 2020 étant une année charnière pour l'émergence du projet, 24 jours d'accompagnement ont été mis à disposition de Soleil Beaujolais sur les aspects suivants :

- **Coordination et aide à la structuration interne du collectif** (formation, animation, mise en place d'outils collaboratifs)
- **Accompagnement technique du collectif** (recherche de toits, visite de sites, études d'opportunités, réalisation de baux)
- **Accompagnement pour la création de la société locale** (statut, gestion d'entreprise)
- **Accompagnement pour communiquer et mobiliser** (définition des valeurs et missions du collectif, stratégie de communication, réalisation de supports visuels)

Dates clés :

- Journée Form'action à Quincié-en-Beaujolais le 25 janvier 2020 pour former les participants à la recherche de toitures favorables au photovoltaïque
- Création de l'association en mai 2020

- Discussions entre la CCSB et Soleil Beaujolais fin 2020 sur les statuts de la future société de production d'énergies renouvelables avec l'entrée au capital de la CCSB

## ❖ Groupement d'achat photovoltaïque en toiture pour les particuliers

Afin d'accompagner les particuliers souhaitant installer du solaire photovoltaïque en toiture, la CCSB a organisé un groupement d'achat pour des installations en vente totale ou en autoconsommation avec vente du surplus.

Cette expérimentation porte sur une démarche collective de groupement d'achat de panneaux photovoltaïques (PV) en recensant les demandes des particuliers et en s'assurant de la qualité technique des offres ainsi proposées.

La CCSB est intervenue de la façon suivante :

- Organisation de deux réunions publiques les 23 et 29 septembre 2020 à Belleville-en-Beaujolais et Beaujeu
- Définition d'un cahier des charges avec des critères de sélection des installateurs (réglementation, qualification, origine des panneaux, méthodes d'intervention, etc.)

Son prestataire CoopaWatt a ensuite coordonné le groupement d'achat en lien avec les installateurs et les particuliers :

- Réalisation d'études d'opportunité (80 études réalisées sur des habitations différentes)
- Consultation de 7 installateurs puis demande de devis précis avec visite sur site par 4 installateurs pré-sélectionnés
- Attribution des chantiers aux 4 installateurs sélectionnés
- Réalisation d'un guide à destination des particuliers pour réaliser une demande préalable, vérification des installateurs (références, certification, qualification, etc.)

**J'AI UN PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE CHEZ MOI**

## Groupement d'achat d'installations solaires photovoltaïques

Vous avez un projet de solaire photovoltaïque sur votre maison ?  
La Communauté de Communes Saône-Beaujolais souhaite mettre en place un **groupement d'achat photovoltaïque** pour vous accompagner dans l'acquisition d'une installation solaire à prix négocié avec du matériel de qualité.

VENEZ DÉCOUVRIR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE PARTICIPATION AU GROUPEMENT D'ACHAT LORS DE DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATIONS.

**Mercredi 23 septembre 2020 > 19h**  
**BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS**  
Mairie, Salle des mariages - 105 rue de la République

**Mardi 29 septembre 2020 > 19h**  
**BEAUJEU**  
Théâtre - Place de l'Hôtel de Ville

Plus d'informations : Communauté de Communes Saône-Beaujolais  
Email : developpement@ccsb-saonebeaujolais.fr - Téléphone : 04 74 05 49 91

Logos: CCSB, CoopaWatt, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, etc.

## POURQUOI PARTICIPER AU GROUPEMENT D'ACHAT ?

### LES AVANTAGES

- Profiter de **prix négociés** et optimisés.
- Contractualiser avec **des installateurs sérieux** sélectionnés en fonction de leurs compétences techniques et de leur fiabilité (leurs assurances et certifications seront vérifiées).

### LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Installations > 2kwc.
- Demandes de **raccordement incluses**.
- Déclarations préalables exclues mais **guide pratique mis à disposition** et appui de la CCSB.
- **Contrats en injection totale** ou partielle (autoconsommation).
- **Panneaux européens** avec option panneaux français.

### COMMENT PARTICIPER ?

- 1 Je fais connaître mon projet en remplissant le **formulaire en ligne** : <https://frama.link/achat-PV-CCSB>
- 2 Si mon projet est retenu par la CCSB, celle-ci fait réaliser une étude d'opportunité du potentiel solaire et de la pertinence technico-économique de l'installation.
- 3 Je signe un **engagement moral** à participer au groupement d'achat si le prix correspond à celui envisagé et si j'obtiens le prêt bancaire.
- 4 En parallèle de la consultation des installateurs (fin 2020), je m'occupe des démarches administratives.
- 5 À l'issue de la consultation des installateurs, je contractualise directement avec l'installateur (début 2021).

Avec l'accompagnement technique de la société CoopaWatt, la CCSB souhaite faciliter votre mise en relation avec les installateurs dans le choix des meilleures offres disponibles. Le lien contractuel demeure cependant uniquement entre vous et l'installateur.

Support de communication : réunions publiques groupement d'achat photovoltaïque



## ❖ **Stratégie de massification du solaire photovoltaïque avec mise en place d'une boucle énergétique locale**

La CCSB souhaite accélérer le développement des énergies renouvelables. Les axes prioritaires retenus jusqu'en 2019 étaient le soutien au développement du photovoltaïque pour les particuliers, le lancement d'une dynamique collective citoyenne et le soutien aux collectivités pour équiper leur patrimoine. En 2020, une réflexion sur une stratégie de massification du solaire photovoltaïque a été entreprise afin d'atteindre les objectifs ambitieux prévus dans les documents de planification énergétique (TEPos et PCAET).

La stratégie de massification du photovoltaïque (sol, ombrières, flottant, agrivoltaïsme et grandes toitures) sera mise en œuvre en 2021.

La boucle énergétique locale qui vise à rapprocher la production locale d'énergie renouvelable de la consommation en proposant aux habitants et aux acteurs privés un outil simple et performant leur permettant d'avoir accès à divers services en lien avec leur consommation d'électricité sera déployée début 2022.

### **c. Maitrise de la demande en énergie : rénovation du patrimoine public tertiaire**

#### ❖ **Programme ACTEE – AMI SEQUOIA porté par la FNCCR**

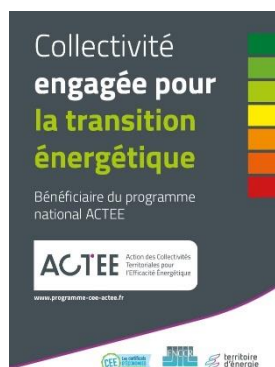
**ACTEE** : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

**AMI SEQUOIA** : Appel à Manifestation d'Intérêt Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux

**FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

La CCSB a été reconnue lauréate en décembre 2020 de l'AMI SEQUOIA porté par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE.

L'objectif premier de cet AMI est d'apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités



Cet AMI va notamment permettre de :

- Bénéficier de 1,5 économe de flux pour son propre patrimoine et celui de ses 35 communes membres
- Réaliser 150 audits thermiques sur des bâtiments publics

- Se doter d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques et d'outils de télérélevé. L'aide attribuée à la CCSB est de 745 000€ dans la limite de 50% des dépenses éligibles. Elle sera attribuée sous réserve d'atteindre les objectifs mentionnés dans la réponse à l'AMI. Cette action sera déployée en 2021 et 2022.

#### **d. Décarbonation des déplacements**

En 2015, le transport représente 49% de la consommation d'énergie finale et 48% des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CCSB (chiffres de l'Observatoire de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre de Auvergne-Rhône-Alpes 2018). C'est le levier d'action principal pour faire baisser les émissions de GES et les consommations énergétiques du territoire. Pour cela, deux types d'actions :

- Celles de sobriété en évitant/rationalisant les déplacements et en promouvant les alternatives à la voiture en individuel (transports en communs, covoiturage, vélos, etc.),
- Celles permettant de sortir les carburations du tout pétrole (véhicules électriques, etc.).

#### **d.1 La promotion des mobilités douces**

##### **d.1.1. Cadre général des actions**

Le transport a été identifié comme un enjeu majeur, en raison des enjeux énergétiques (près de 50% des consommations énergétiques), climatiques (plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre) et de qualité de l'air. C'est précisément pour ces raisons que la CCSB et la Commune de Belleville-en-Beaujolais conduisent depuis 2017 des actions fortes de promotion et de développement des mobilités actives, notamment via :

- La mise en œuvre du projet « Bien Bouger en Beaujolais, la Voie Verte c'est aussi pratique pour se déplacer au quotidien » associée à l'appel à projet « AURAMOB » de l'Agence de la Transition Énergétique Auvergne-Rhône-Alpes (ADEME) auquel la Commune de Belleville-en-Beaujolais a répondu aux côtés de Hespul et de la Maison du Vélo de Lyon ;
- La réalisation des projets prévus dans la Convention relative à l'appel à projet « Vélo et Territoire » auquel la CCSB a répondu en 2019 (aide financière totale de 70 000,00 € maximum).

##### **d.1.2. Recrutement d'une chargée de mission mobilités actives**

La chargée de mission mobilités actives a été recrutée le 9 décembre 2019 pour mettre en œuvre les actions relatives au vélo. Le poste est financé par l'ADEME durant 2 ans à hauteur de 70%. Elle est affectée au Service Développement Durable. La politique de développement des mobilités actives implique plus largement les Services Voirie, Urbanisme, Tourisme, Scolaire et Communication.

##### **d.1.3. Elaboration du schéma directeur des modes actifs**

Un schéma directeur des modes actifs de Belleville-en-Beaujolais et des quatorze communes limitrophes desservies par la Vélo Voie Verte et/ou à fort enjeu cyclable que sont Beaujeu, Cercié, Charentay, Corcelles-en-Beaujolais, Dracé, Fleurie, Lancié, Lantignié, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Lager et Taponas a été réalisé par le bureau d'études Inddigo à compter de mars 2020.

Sa mission, avec l'appui de la chargée de mission mobilités, a été d'établir un état des lieux des infrastructures cyclables existantes (itinéraires et stationnements) et de proposer un schéma des infrastructures à consolider ou à créer (stratégie de mise en œuvre). Des analyses plus approfondies ont été réalisées sur les Communes de Belleville-en-Beaujolais, Saint-Georges-de-Reneins et Beaujeu.

## SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS

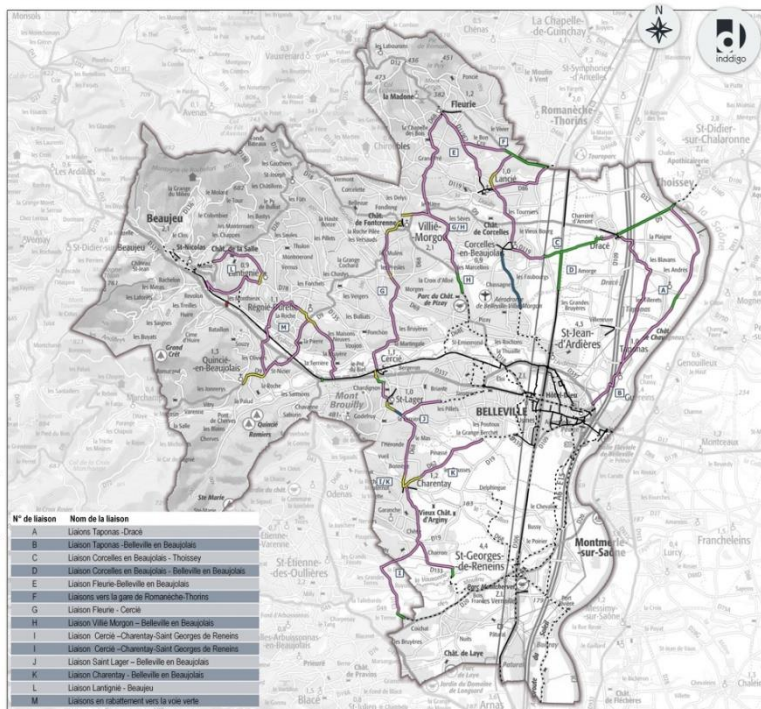
### PROPOSITION D'AMENAGEMENTS DES ITINERAIRES

--- Aménagements existants  
--- Aménagement proposé sur les autres communes (cf. zoom)

**Type d'aménagements proposés**  
— Aménagement séparé (voie verte piste cyclable)  
— Aménagement sur chaussée  
— Ouvrage d'art  
— Partage de voirie  
— Zone apaisée



Sources :  
© Les Coordinateurs CDSM, BDTOPQ IGN 2018  
Réalisation :  
Inddigo - Février 2021



Le Comité de Pilotage relatif à cette étude est constitué de la Commune de Belleville-en-Beaujolais, des quatorze Communes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département du Rhône, de la Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT), de l'ADEME, du CEREMA et des associations représentatives (Agence Locale de la Transition

Énergétique du Rhône, Maison du Vélo de Lyon, Vélo Urbain à Villefranche et en Beaujolais Belleville Val de Saône). Le schéma final présente une programmation pluriannuelle de travaux et d'investissement identifiant les diverses maîtrises d'ouvrage communales, intercommunales et départementales, en lien avec les territoires voisins. Ce document constitue un véritable instrument d'aménagement opérationnel du territoire et de programmation. Il prend en compte les déplacements utilitaires, touristiques et de loisirs. Plusieurs volets faisant système ont été étudiés, à savoir les itinéraires, le stationnement et la signalétique.

### Chiffres clés :

- 3 Comité de Pilotage, 2 ateliers de travail, de nombreuses réunions techniques
- 18 km d'aménagements existants recensés sur Belleville-en-Beaujolais hors zone 30 et 13 km sur 12 communes limitrophes en phase diagnostic
- 143 km d'itinéraires proposés à la création représentant un budget estimatif de 15 millions d'euros (hors stationnement vélo) soit 449 €/habitant

*Planification des itinéraires proposés dans le premier schéma directeur modes actifs*

- *Schéma directeur des modes actifs de Belleville-en-Beaujolais et des quatorze Communes limitrophes – © Inddigo*

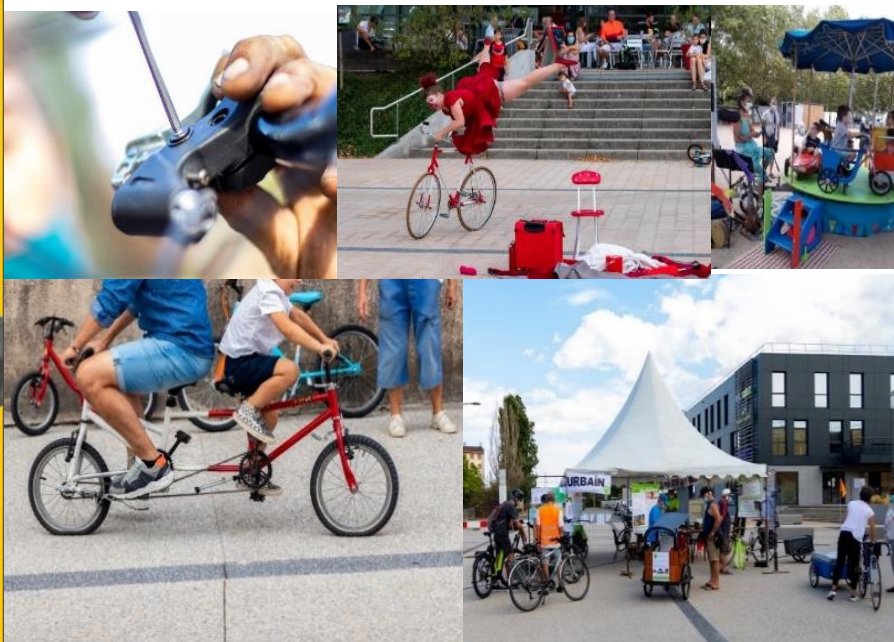
### **d.1.4. Communications, animations, évènements et actions de sensibilisation**

Plusieurs communications, animations, évènements et actions de sensibilisations relatifs aux mobilités actives ont été réalisés durant cette année 2020 à savoir :

- **L'évènement vélo « En roue Libre » le Samedi 19 Septembre 2020** à l'occasion de la Semaine de la Mobilité et des Journées du Patrimoine. Quatre visuels dédiés ont été réalisés par le Service Communication. Cette manifestation a réuni environ 500 personnes sur l'ensemble de la journée et près de 250 personnes lors du Spectacle

Seule en Roue. L'esprit « festif » a pleinement fonctionné, donnant une image positive du vélo et des mobilités actives.

Une candidature à la 10<sup>ème</sup> Edition du Concours « Les Talents du Vélo » 2020 ayant pour objet cette manifestation a par la suite été réalisée. Celle-ci n'a finalement pas été retenue par le jury.



En Roue Libre – 2020 - © Photos Cédric Lambert

- **La participation Commune de Beaujolais au Mobilité du Mardi**  
Le Podium à été atteint par ces réunies (place catégorie des + rurale).  
Mention Ecomobile



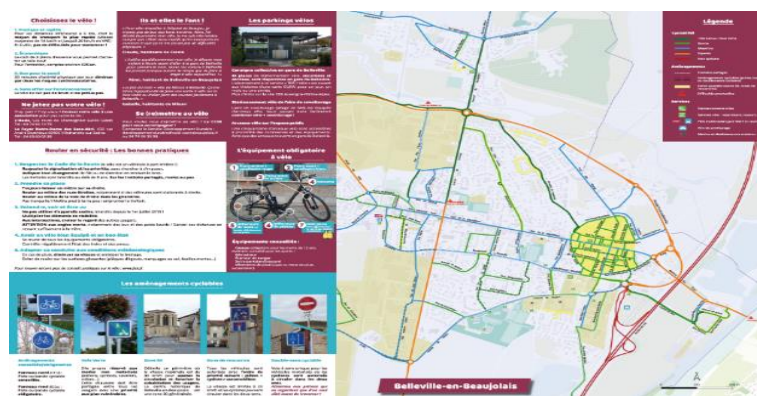
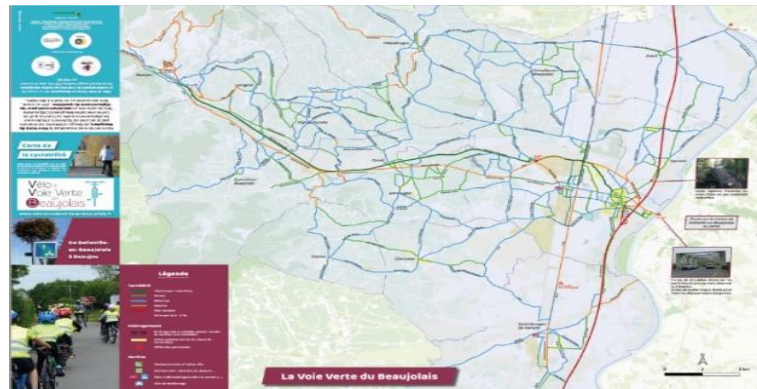
**de la CCSB et de la Belleville-en-Challenge**  
**22 Septembre 2020.**  
l'échelle du Rhône a deux collectivités numéro 3 de la 100 salariés en zone

attribuée par Hespul.

Mention Ecomobile Hespul – 2020

- **Des communications spécifiques sur les réseaux sociaux liées aux avantages du vélos lors du déconfinement** - « le vélo est mon geste barrière ».

- **La finalisation et la diffusion d'une carte de la cyclabilité de Belleville-en-Beaujolais et de la Voie Verte du Beaujolais** réalisée dans le cadre du projet « Bien Bouger en Beaujolais, la voie verte c'est aussi pratique pour se déplacer au quotidien ». Cette carte a largement été distribuée lors de l'événement vélo En Roue Libre mais aussi en Mairie, à l'Hôtel Dieu et à la Gare de Belleville-en-Beaujolais.



Carte de la cyclabilité

- **La commande, auprès de la Fédération Urbaine de la Bicyclette (FUB), de flyers relatifs aux vélos.**
- **La production et la diffusion de serre-pantalons logotés.**

La chargée de mission mobilités actives ainsi que les élus ont par ailleurs accompagné l'émergence de l'antenne locale de l'association Vélo Urbain à Villefranche et en Beaujolais Belleville Val de Saône (VUVIB-BVS) ; collectif citoyen souhaitant travailler sur le vélo à l'échelle de la CCSB. Ce collectif s'est formé suite à l'événement vélo En Roue Libre.

### **d.1.5. Expérimentation et émergence de services vélos**

Durant cette année 2020, plusieurs services relatifs au vélo ont lancés ou concrétisés.

Parmi ces services se trouvent les stationnements vélos.

En juin 2020, la Commune de Belleville-en-Beaujolais a délibéré sur plusieurs projets que sont :

- 6 appuis vélos grand public en Mairie de Belleville-en-Beaujolais : 100% - Réalisé
- 1 consigne à vélo pour les agents en Mairie de Belleville en Beaujolais.
- 1 consigne à vélo pour les agents en Mairie de Saint-Jean-d'Ardières.
- 1 abri avec appuis vélos au stade du Moulin.
- 3 appuis vélos dans un bâtiment associatif.

La commune a aussi délibéré sur la création de supports trottinettes en Mairie de Belleville-en-Beaujolais et en Mairie de Saint-Jean-d'Ardières.

La mise en œuvre de ces projets est en cours, en coordination avec le Service Voirie.

En 2020, seuls les 6 appuis vélos grand public en Mairie de Belleville-en-Beaujolais ont été implantés.

Ces derniers ont en partie été financés par le Programme ALVEOLE porté par la Fédération Urbaine de la Bicyclette (FUB) et la société ROZO grâce au mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

La chargée de mission mobilités actives a plus largement assisté les Communes de la CCSB dans leurs réflexions ou projets de stationnements. Elle leur a apporté un appui technique et des informations sur le programme ALVEOLE.

D'autres réflexions et projets ont aussi été lancés en cette fin d'année 2020, entre autres en ce qui concerne l'élaboration d'un projet de location de vélos à vocation utilitaire et touristique en partenariat avec le service tourisme.

## **d.2 Les carburations alternatives au pétrole**

### **❖ Développement du gaz naturel pour véhicules**

Parmi les actions permettant de sortir les carburations du tout pétrole, la CCSB souhaite promouvoir le Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) auprès des détenteurs de flottes captives (transports, agriculteurs, ...) de son territoire. Le GNV n'est pas du GPL (Gaz Pétrole Liquéfié), c'est du gaz classique qu'on comprime ou liquéfie afin d'en faire un carburant pour véhicules.

Trop méconnu, le GNV est un mode de carburation utilisé ailleurs qu'en France : 19 millions de véhicules dans le monde. En France, c'est une technologie éprouvée (2 600 bus ; 1 100 bennes à ordures ménagères roulant au bioGNV). La technologie au niveau des véhicules est mature et les véhicules existent dans toutes les gammes et modèles (à l'achat comme à la location).

Côté environnemental, les atouts du GNV sont :



- Limiter les gaz à effet de serre (-20% de CO<sub>2</sub>/diesel et -80% en cas de bioGNV)  
- Améliorer la qualité de l'air extérieur (-93% de particules et -27% de

- Nox/diesel)
- Limiter la pollution sonore (2 fois plus silencieux)
- Pas de fumée, pas d'odeur

Pour développer le GNV sur son territoire, la CCSB doit permettre l'implantation d'une station-service délivrant du GNV. Pour assurer le modèle économique de cette dernière, il faut un minimum de véhicules roulant au GNV sur le territoire, en premier lieu des gros véhicules (camions, bennes à ordures, cars, etc.).

Afin de réaliser ce travail de recensement des potentiels de conversion des flottes captives du territoire et obtenir un certain niveau d'engagement de la part des éventuels utilisateurs, et dans un volume tel qu'il puisse justifier l'investissement (privé dans l'idéal) dans l'implantation d'une station-service GNV sur le territoire CCSB, la CCSB fait appel à un bureau d'études spécialisé : Interface Transport.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Réaliser une étude transporteurs : analyser les registres marchandises et voyageurs, quantifier le nombre de véhicules lourds sur le territoire et les environs proches
- Réaliser une étude trafic : valoriser les études comptages disponibles sur les axes majeurs du territoire
- Réaliser des entretiens directs : rencontrer 20 entreprises du territoire, parmi les plus importantes, sur la base d'un questionnaire ciblant leurs métiers, leurs flottes, et leurs organisations, pour définir le niveau de compatibilité avec le gaz
- Organiser une réunion de présentation des conclusions
- Organiser une réunion avec le monde du transport sur l'étude et le sujet gaz en général, présenter et analyser l'opportunité d'étudier une étude de faisabilité d'implantation d'une station-service GNV en définissant plusieurs scénarios d'implantations et de développement à court et moyen terme.

Sur 30 entreprises sondées (transports de voyageurs, transport de marchandises, BTP, collecte de déchets), 8 ont montré un intérêt pour le GNV :



Conclusions de l'étude : plusieurs marques d'intérêt pour le sujet GNV :

- Dont des entreprises qui s'engageront de manière certaine en cas de montage d'une station (Serned et Lahaye par exemple)

Le potentiel total du territoire en véhicules Gaz est très lié à la situation de Maisonneuve :

- Si l'entreprise doit s'équiper des 70 véhicules GNV qu'elle a proposés en variante dans l'AO SYTRAL, elle crée à elle seule les conditions d'un équilibre pour une à deux stations.

En dehors de Maisonneuve, le potentiel reste limité

- De 6 à 8 véhicules, pour 50 à 100 tonnes annuelles
- Toutefois, même si la variante GNV n'est pas retenue par le SYTRAL, Maisonneuve est susceptible de poursuivre sa stratégie d'équipement en véhicules GNV
- Il est possible de dimensionner une station pour répondre à une telle demande, mais celle-ci ne pourra pas évoluer vers une station de plus forte capacité.

## ❖ Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Fin 2019, la CCSB a transféré au SYDER la compétence relative à la « création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition du SYDER par la CCSB des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence. Ainsi, les 5 bornes de recharge pour véhicules électriques achetées par la CCSB en 2018 ont été transférées au SYDER en 2020. Ces 5 bornes ont été intégrées au système de supervision et de maintenance du SYDER. L'opérateur est IZIVIA ([www.izivia.com](http://www.izivia.com)).



*Mise en service d'une borne de recharge pour véhicules électriques normal à Beaujeu en novembre 2020*

### **e. Sensibilisation au Développement Durable**

#### **❖ Programme d'animations Développement Durable**

**Pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais a organisé un programme d'animations et de sensibilisation au développement durable** entre le 8 juillet et le 24 octobre 2020 avec une distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la CCSB, dans les lieux de passage (commerces, gare, piscine, centre social, centre culturel : médiathèque et cinéma, etc.).

En raison du confinement lié à l'épidémie de COVID-19, 7 animations prévues initialement du 29 octobre au 24 novembre 2020 ont dû être annulées et reportées en 2021 :

- ✓ Atelier jeune public Pour Halloween : si t'as la trouille, prends-en de la graine (LPO)
- ✓ Atelier de fabrication de peinture naturelle, Faire soi-même ses cosmétiques et Faire soi-même ses produits ménagers écologiques (Oïkos)
- ✓ Faire soi-même ses baumes médicinaux (Les Herbes Sauvages)
- ✓ Atelier cuisine « à la rencontre des protéines végétales » (Julie Pagesse, naturopathe)
- Soirée sur la rénovation de l'habitat (Rénov en Beaujolais)



**30 animations développement durable ont pu être programmées en 2020** sur des sujets variés traitant des thématiques liées au Développement Durable :

- **Sorties et conférences naturalistes**

**Sorties nature** : balade à la découverte des pollinisateurs sauvages et autres insectes (Arthropologia), reconnaître le chant des oiseaux (LPO), découverte des animaux mal aimés (LPO), sortie découverte des reptiles du Beaujolais (LPO), La pêche : qui est au bout du fil ? (FDP), découverte des traces et indices de présence de la faune sauvage (FDC), à la recherche du cuivré des marais (FNE), coléoptères patrimoniaux saproxylophages (FNE), découverte d'Espaces Naturels Sensibles et Natura 2000 avec une sortie Landes du Beaujolais et une sortie Marais de Boistray, Balade "du paysage à la plante" (Julie Pagesse et David Meyer), Haies et mares : des milieux indispensables à la biodiversité (Arthropologia), Chantier éco-volontaire de création de mares (FNE)

**Sortie nocturne** : sortie sur la faune nocturne et la pollution lumineuse (LPO), Chasse de nuit insectes (Arthropologia)

**Conférence** : Conférence sur les refuges et comment aménager son jardin pour la faune (LPO)

- **Ateliers**

**Ateliers naturalistes** : ateliers création de nichoirs à abeilles sauvages (Arthropologia), atelier enfants « les mains à la terre » (Oïkos)

**Ateliers « Faire soi-même »** : ses encres végétales (Élaba), sa crème hydratante et ses huiles de santé et de beauté (Les Herbes Sauvages), ses savons naturels (Oïkos), cueillette et cuisine de plantes sauvages comestibles (Les Herbes Sauvages)

**Atelier jeune public** : Création de maquette de maisonnette bioclimatique (Oïkos)

- **Jardinage, compostage**

**Atelier d'éco-jardinage, technique de paillage** (Le Passe-Jardins)

- **Mobilité active**

**Soirée d'échange** : « voiture propre : le rêve de l'électrique » (ALTE69)

**Journée du Vélo à l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité (CCSB)**

Ces animations se sont tenues sur l'ensemble du territoire de la CCSB, **au sein de 18 communes volontaires** :

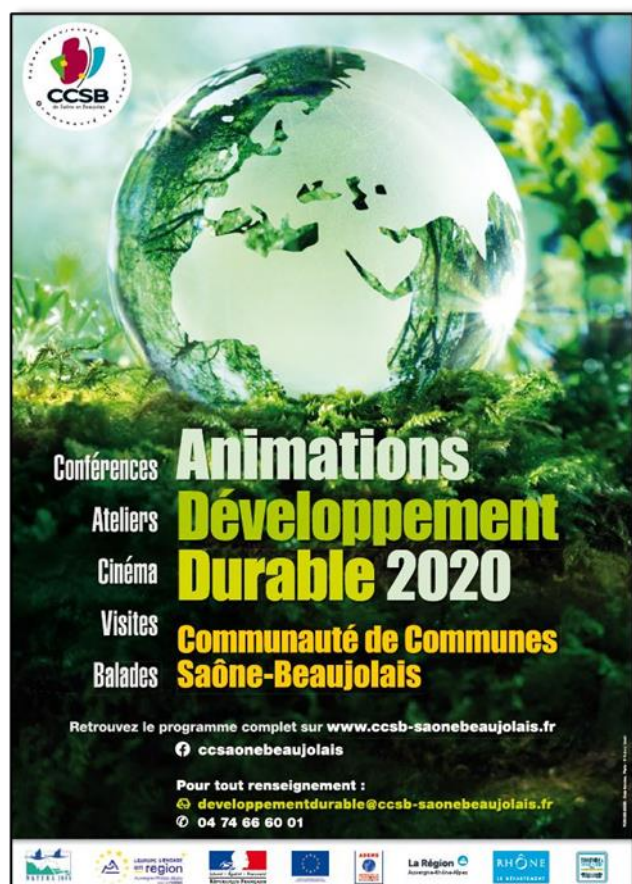
Belleville-en-Beaujolais, Deux-Grosnes, Marchampt, Saint-Georges-de-Reneins, Vauxrenard, Émeringes, Chiroubles, Taponas, Les Ardillats, Quincié-en-Beaujolais, Beaujeu, Charentay, Jullié, Saint-Etienne-le-Varenne, Juliéna, Odenas, Saint-Didier-sur-Beaujeu et Lantignié

**15 partenaires ont animé ces animations** :

Fédération départementale du Rhône et de la métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la métropole de Lyon, Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, Ligue pour la Protection des Oiseaux du Rhône, France Nature Environnement, Association Locale de Transition Ecologique du Rhône, Arthropologia, Élaba sérigraphie artisanale, Les Herbes Sauvages, Le Passe-Jardins, Oïkos, Julie Pagesse naturopathe, Ateliers Verts du Solaire, Vélo Urbain à Villefranche et en Beaujolais Belleval de Saône, Ziganime.

Auxquels s'ajoutent quelques compagnies de spectacles : Compagnie Fleur Lemercier, Compagnie Carlotatralala, « Pagaille Navale », etc.

Malgré la crise sanitaire et une programmation raccourcie, un beau succès de fréquentation avec plus de 450 personnes inscrites et une centaine sur liste d'attente.



Conférences  
Ateliers  
Cinéma  
Visites  
Balades

**Animations  
Développement  
Durable 2020**

**Communauté de Communes  
Saône-Beaujolais**

Retrouvez le programme complet sur [www.ccsb-saonebeaujolais.fr](http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr)  
f ccsaonebeaujolais

Pour tout renseignement :  
✉ [developpementdurable@ccsb-saonebeaujolais.fr](mailto:developpementdurable@ccsb-saonebeaujolais.fr)  
☎ 04 74 66 60 01

Logos of partner organizations: Saône-et-Loire, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département Saône-et-Loire, Europe, ADEME, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Rhône-Alpes, and others.

Ces animations proposées et offertes par la CCSB au grand public le sont avec le soutien financier de l'Europe, de l'ADEME, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et pour la plus grande part du Département du Rhône, au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

## Affiche du programme d'animations Développement Durable 2020



« La pêche : qui est au bout du fil ? »  
le 8 juillet 2020 en bord de Saône à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS avec la Fédération départementale du Rhône et de la métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique



Découverte des traces et indices de présence de la faune sauvage  
le 9 juillet 2020 en forêt d'AVENAS avec la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la métropole de Lyon



Atelier « Faire soi-même ses encres végétales »  
le 19 septembre 2020 à TAPONAS avec ÉLABA



Balade botanique avec les herbes sauvages le 23/09/2020 aux Ardillats



Atelier Faire soi-même ses savons naturels avec Oikos le 15/10/2020 à Charentay

Ces animations ont donné lieu à la réalisation de pages du territoire d'un **guide des animations développement durable** incluant également les animations du service prévention des déchets et présentant les politiques environnementales de la CCSB (ENS/Natura 2000, biodiversité, Rénov en beaujolais, mobilités douces, déchets, etc.).

**Natura 2000**

avec pour objectifs de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. L'Empse s'est lancée depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau écologique appelé Natura 2000.

Depuis 2016, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) préside l'Association des sites Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval. Cet ensemble de 1 041 hectares a été désigné en tant que site d'intérêt communautaire pour préserver le tatou créole (amphibien), le carex des marais (papillon), la bouvine (poisson) et leurs habitats.

Le territoire possède une patrimoine naturel et paysager d'une grande richesse. Pour le préserver et le sauvegarder, une politique permanente de conservation et de valorisation est mise en œuvre par la CCSB, le Département du Rhône et le Conservatoire d'espaces naturels.

**Le Massif de Beauvoisin (1 200 hectares)**: landes et pelouses sèches, espèces patrimoniales comme l'orchis sarbacane ainsi que de nombreux oiseaux à fort enjeu notamment le héron cendré.

**Le Massif d'Avanas (2 400 hectares)**: ensemble naturel allierant sommets, cols et panoramas somptueux (Terrasse de Chiracelles) favorisant le maintien d'une biodiversité riche (engoulevent d'Europe, hibou grand-duc, bruant fau...)

**Le massif de Mont Saint-Rigault (1 542 hectares)**: point culminant du département du Rhône, le site accueille une flore très diversifiée dont l'orchis satyre d'abord, le département est une faune typique des montagnes, à l'exemple de la chouette de Tengmalm.

**C'est avec une grande joie que la CCSB vous offre cet exceptionnel programme d'animations pour l'Environnement.**

Pour cette 10<sup>ème</sup> édition, ce sont plus de 40 découvertes qui vous sont proposées toute l'année. Vous allez pouvoir en profiter dès la sortie de cette crise inédite que nous traversons avec le Covid-19. Cette crise terrible est cependant une pause environnementale pour notre planète et nous espérons avec force que nous sommes dépendants de notre merveilleuse Terre. Respectons-la, protégeons-la, et éduquons nos enfants afin de construire un monde où l'homme aura une place viable.

Votre CCSB est engagée dans une multitude d'actions pour la biodiversité et les énergies renouvelables, et nous sommes fiers de votre soutien et engagement toujours croissants.

Rejoignez-nous afin de construire un présent et un avenir harmonieux. Nous vous accueillons ainsi que tous nos partenaires avec un immense plaisir.

Frédéric PRONCHERY  
Vice-Président au Développement Durable

Ces animations vous sont offertes par la CCSB, avec le concours financier de l'Europe, de l'ADEME, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône.

**Ses inscriptions sont obligatoires** auprès de :  
developpementdurable@ccsb-saonebeaujolais.fr  
04 74 66 60 01.

Les places étant limitées, toute inscription vous engage. Merci de nous prévenir en cas de désistement.

En période de crise sanitaire actualisée au Covid-19, les animations prévues dans le présent programme sont susceptibles d'être reportées ou annulées. Leur tenue nécessitera dans tous les cas le respect des consignes sanitaires en vigueur. Merci pour votre compréhension.

**Déchets**

Nous sommes tous concernés par la gestion de nos déchets. Un collecteur, finalement nous assiste bien contre le gaspillage alimentaire et pour le recyclage, le tri sélectif, le compostage, etc. Car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La CCSB vous accompagne avec :

- la mise de bacs à collecter mesurés avec les composteurs et lombricomposteurs à prix réduits : 220 composteurs vendus en 2019.
- le prêt de matériel pour manifestations : éco-cups et points de tri.
- 117 points de collecte sur le territoire, soit plus de 430 colonnes d'emballages, papiers et verres.
- des animations scolaires sur différents thèmes liés à la gestion des déchets : 35 animations en 2019.

**Bilan 2019**

Ordres métriques	Emballages	Journaux magazines	Verre	Déchetterie
2019 : 9218 t (soit 208 kg/hab)	2019 : 550 t (soit 14 kg/hab)	2019 : 715 t (soit 18 kg/hab)	2019 : 2488 t (soit 64 kg/hab)	2019 : 10781 t (soit 279 kg/hab)
Production moyenne de déchets en 2019 : 204,7 kg/hab	22,3 kg/hab	15,1 kg/hab	39,5 kg/hab	248 kg/hab

**La tournée du tri !** Du mardi 7 au mercredi 29 juillet | à partir de 17h30

Animation et sensibilisation sur le tri des déchets en Point d'Apport Volontaire (PAV) Service déchets de la CCSB

- Mardi 7 juillet, Traves (PVI Zone de loisirs)
- Mercredi 8 juillet, Saint-Léger-de-Viers (PVI La Poste)
- Jeudi 9 juillet, Avanas, Deux-Croixes (PVI Douches)
- Vendredi 10 juillet, Saint-Désir-Sur-Beaujeu (PVI Douches)
- Samedi 11 juillet, Chénas (PVI Terrain de foot)
- Mercredi 22 juillet, Ville-Marque (PVI Douches)
- Mercredi 23 juillet, Dracé (PVI Salle des fêtes)
- Mercredi 23 juillet, Belleville-en-Beaujolais (PVI Champ de Foire)
- Mercredi 29 juillet, Saint-Georges-de-Rochemin (PVI Espace culturel).

**100% COMPOSTABLE**

**Mercredi 7 octobre | 14h30**  
Mairie annexe de Saint-Jean-d'Arleville, Belleville-en-Beaujolais  
Réunion d'information composteurs et lombricomposteurs Sytral

**Jeudi 15 octobre | à partir de 10h00**  
Arnas  
Visite d'une plateforme de compostage Sytral  
 Venez découvrir le fonctionnement d'une plateforme de compostage pour les déchets verts. ■  
 • À partir de 8 ans, 25 personnes.

**Mercredi 4 novembre | à partir de 15h00**  
Col de Cris, Monestir - Deux-Grosnes  
Goûter interactif Anti-Gaspi  
Service déchets de la CCSB  
Pour s'amuser, déguster et découvrir des astuces Anti-Gaspi, une animation à faire en famille ! ■  
 • 20 enfants accompagnés de leurs parents.

**Mercredi 18 novembre | à partir de 15h00**  
Florimé  
Goûter interactif Anti-Gaspi  
Service déchets de la CCSB  
Du pain rassis ? Des fruits qui ne sont plus en grande forme ? Venez découvrir des conseils et astuces sur le thème de gaspillage alimentaire, pour passer un moment convivial autour d'un goûter interactif. ■  
 • 20 enfants accompagnés de leurs parents.

**Mercredi 25 novembre | 15h00-17h00**  
Médiathèque de Belleville-en-Beaujolais  
Exposition interactive Anti-Gaspi  
Association Ricap et Camille  
Exposition accompagnée du jeu et de quiz autour de gaspillage alimentaire. Chaque participant pourra repartir avec un lot de conseils et l'attache Anti-Gaspi ! ■  
 • Entrée libre sans inscription.

**Jeudi 26 novembre | 14h00**  
Villatoucha-sur-Saône  
Visite de l'usine d'incinération des ordures ménagères Sytral  
 Venez découvrir le fonctionnement de votre usine d'incinération des ordures ménagères. ■  
 • À partir de 12 ans.

**Dimanche 21 au samedi 28 novembre**  
Belleville-en-Beaujolais  
Les cadidés Maxi/Mini Déchets  
Service déchets de la CCSB  
Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, retrouvez les cadidés Maxi/Mini Déchets dans vos supermarchés et divers lieux au long de la semaine. Découvrez et comparez, pour agir en tant que consommateur ! ■  
 • 20 enfants accompagnés de leur parents.

**Mercredi 2 décembre | à partir de 15h00**  
Thalès de Beaujeu  
Goûter interactif Anti-Gaspi  
Service déchets de la CCSB  
Animation sur le thème de gaspillage alimentaire, suite d'un moment convivial avec goûter et jeux de société pour apprendre en s'amusant ! ■  
 • 20 enfants accompagnés de leur parents.

Pages du guide d'animations Développement Durable 2020

❖ **Conversations Carbone**

Un groupe de conversations carbone a été animée sur le territoire de la CCSB à Belleville-en-Beaujolais entre janvier et juillet 2020 (avec un arrêt pendant la période de confinement). Les conversations carbone visent à accompagner un groupe composé de huit habitants du territoire au cours de 6 séances pour adopter un mode de vie plus sobre en carbone.

## 6) Rénov'en Beaujolais

Lancée en 2017, RENOv En Beaujolais, la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) de la CCSB s'est fixée pour mission l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique et d'adaptabilité de leurs logements à travers une offre de service interne à la collectivité.

Convaincue de la nécessité de proximité nécessaire au montage d'un projet de rénovation le plus global possible, souvent complexe pour le grand public, RENOv En Beaujolais propose une gamme de services en épousant le rôle de tiers de confiance pour que ses bénéficiaires trouvent des réponses tant sur le plan technique, administratif que financier.

En 2020, la CCSB a continué de mobiliser les partenaires institutionnels que représentent l'opérateur habitat SOLIHA ainsi que l'association porteuse de l'Espace Info Energie du Rhône (ALTE69).

Au-delà du plan de communication mis en œuvre au lancement de la plateforme ainsi que les actions de communication et de sensibilisation portées par la CCSB et sa programmation annuelle d'animations autour des Développements Durables, l'activité s'est auto-alimentée pendant cette période permettant à RENOv En Beaujolais d'être identifié comme l'interlocuteur privilégié pour tout acte de rénovation sur le territoire.

La CCSB s'est également saisie de la question de l'accompagnement financier de ses habitants couvrant l'ensemble des profils sociaux-professionnels du territoire au travers d'un dispositif d'aide financière juste, progressif, reconnaissant l'engagement des bénéficiaires, ses choix vertueux en matière de qualité, d'éco-responsabilité dans le choix des matériaux et d'énergie renouvelable pour le chauffage et la production d'eau chaude. En territoire Saône-Beaujolais une subvention de 8000 € (complémentaire aux dispositifs nationaux) peut être apportée pour une rénovation globale de qualité.

## **2020 : UNE ANNEE DE MUTATION**

### 1.) Deux phases de structuration importantes

La fin d'année 2019 et l'année 2020 ont été le théâtre de deux structurations majeures pour le territoire Saône-Beaujolais et son service d'accompagnement.

#### *a) Mise en service de l'ALTE 69 et articulation avec RENOv EN BEAUJOLAIS*

Par suite du désengagement d'HESPUL dans le portage de l'Espace Info Energie du Rhône, a été fondée une nouvelle association de portage de cette mission appelée Agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) dont la CCSB est membre au même titre que 10 autres EPCI du Nouveau Rhône.

Du fait de la pleine intégration de ses missions et de la satisfaction de ses utilisateurs, la CCSB a fait le choix de considérer ses relations partenariales avec l'ALTE 69 comme une expérimentation opérationnelle équilibrée entre externalisation des missions d'information grand public et maintien de l'accompagnement renforcé via RENOv En Beaujolais et de sa force d'animation et de mobilisation locale.

- Répartition des missions entre les deux structures :

<b>Missions liées au service rendu au particulier</b>	<b>ALTE 69</b>	<b>CCSB RENOV En Beaujolais</b>
Prendre les appels des particuliers -recensement des attentes	X	X
Préconiser les premiers renseignements techniques/financiers	X	X
Prise de RDV (présentiels, visites à domicile et permanences décentralisées)	X	X
RDV présentiel		X
Visite à domicile		X
Permanences décentralisées (Beaujeu/Monsols)	X	
Montage plan de financement		X
<b>Autres missions</b>		
Coordination des pro en local		X
Formation des pro (montée en compétences) - dispositif DORÉMI via ALTE	X	
Travail sur le collectif : Bailleurs sociaux/petits collectifs		X
Réalisation d'évènement de sensibilisation des particuliers		X
Communication - définition, conception et diffusion des outils (dont plateforme informatique)		X

*b) Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)*

Dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) défini nationalement, la CCSB a pris part aux groupes de travail réunissant Région AURA, Département du Rhône, ALTE 69 et EPCI afin de structurer sa déclinaison régionale locale de Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le modèle opérationnel et organisationnel entre les différents acteurs répondant déjà aux exigences du SPPEH/SARE, RENOV En Beaujolais a pu conserver son mode de fonctionnement et son niveau de service. Couvrant déjà ce qui se définit en actes A1, A2, A3 et A4 bis, et pour se garantir de l'atteinte des objectifs fixés, la collectivité a validé le recrutement d'un agent supplémentaire pour l'ensemble des actes A pour les Propriétaires Occupants en Maisons Individuelles (POMI) et le recrutement de 0.5 ETP supplémentaire pour couvrir les actes B1, B2 pour les Propriétaires de Batiment Tertiaire (PBT) et les actes A1 et A4 pour les Propriétaires Occupants en Copropriété (POC). L'arrivée des nouvelles recrues se fera au fil de l'année 2021.

2.) Les perspectives

9 objectifs annuels fixés :

*a) Continuer à proposer un service d'accompagnement technique de qualité et de proximité*

Le service a pu perdurer sur la totalité de l'année malgré la pandémie et les restrictions sanitaires. Nous avons diminué un maximum les contacts physiques et évité au possible les visites à domicile et les rendez-vous présentsiels.

Nous avons adapté l'ensemble des missions par téléphone et pu accompagner nos bénéficiaires. Seule la période de mi-mars/mi-avril s'est trouvée impactée par une baisse de nouveaux bénéficiaires.

Dans la convention nous liant à l'ALTE 69, il a été envisagé la délégation des permanences délocalisées à Belleville, Beaujeu et Deux-Grosnes. Du fait de la complexité de la période et des difficultés opérationnelles de l'ALTE 69, ces permanences ont été suspendue et le demeurent à l'heure actuelle.

b) *Se conformer aux modalités d'intervention du SARE et positionner RENOV En Beaujolais comme porteur local du SARE, en lien avec l'ALTE69 pour les missions suivantes : premiers conseils et opérations de sensibilisation. (voir paragraphe 1.b précédent)*

c) *Maintien du fond d'aides pour le public non éligible ANAH : renouvellement des subventions sur fonds propres de la CCSB*

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) aide financièrement les ménages de son territoire dans leurs projets de rénovation énergétique. Ces aides furent un succès dès leur mise en place en 2018. Cependant, afin de répondre à la demande et de continuer d'accompagner au mieux les particuliers dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique, une modification de la grille des subventions attribuables a été opérée en répondant aux objectifs suivants :

- Flécher davantage les subventions vers les ménages de catégorie intermédiaire (baisse des subventions et suppression des bonus cumulatifs pour les CSP+).
- Recentrer les bonus cumulatifs sur les travaux d'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment (accentuer les travaux d'isolations pour envisager un dimensionnement de solution de chauffage adapté) et favoriser les bouquets de trois travaux cumulatifs.
- Repositionner certains montants d'aides quant aux autres dispositifs d'aides en cours.
- Création d'une prime CCSB de 500 € pour les conventions d'attribution de subvention monoposte, peu importe le poste de travaux exécutés, en la limitant à une prime par foyer. Par suite, un foyer ayant déjà bénéficié de cette prime devra réaliser un minimum de deux postes de travaux complémentaire pour pouvoir bénéficier d'une aide de la collectivité et ainsi inscrire les bénéficiaires dans une dynamique de performance et d'exemplarité.
- Pour les isolations thermiques par l'intérieur, il est désormais imposé la pose d'un pare-vapeur.

d) *Valoriser au mieux les certificats d'économie d'énergie des particuliers en conventionnant avec Vos Travaux Eco, obligé CEE sélectionné par l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement pour les plateformes d'Auvergne-Rhône-Alpes (AURA).*

Grâce au travail d'analyse de l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, la CCSB a pu se doter d'un outil de valorisation des Certificat d'Economie d'Energie (CEE) générés par les travaux de rénovation thermique au bénéfice de ses habitants.

RENOV En Beaujolais assume depuis lors l'ouverture de droits, la collecte et la vérification des preuves pour le compte de ses habitants accompagnés par la PTRE.

Le partenariat a permis d'établir, pour l'année 2020, 241 demandes de postes de travaux valorisables représentant un total de 403 602 € au bénéfice des habitants du territoire, soit un potentiel de rémunération pour la collectivité d'environ 8 565 € et une économie d'énergie estimée à 64 181 634 kWh Cumacs.

*e) Proposer un accompagnement des projets photovoltaïques des particuliers*

Afin de faire coïncider la baisse des consommations énergétiques des habitants et une augmentation de la production d'énergie renouvelable de qualité pour ses habitants et le territoire, la CCSB a missionné la société Coopawatt afin d'accompagner les particuliers dans la réalisation de leurs projets individuels photovoltaïques en toiture. 20 particuliers ont ainsi été accompagnés par CoopaWatt à la suite d'une sollicitation spécifique sur le photovoltaïque (via RENOV) : vérification de devis, conseils sur le dimensionnement de l'installation, simulations PVGIS, etc.

*f) Répondre aux enjeux énergétiques de notre ambition TEPos/PCAET en définissant des cibles d'intervention prioritaire - expérimentations sur les zones pavillonnaires homogènes.*

Par le biais des groupes de travail du CèDRE ainsi qu'une analyse du bâti local, notamment sur les communes de Belleville-En-Beaujolais, Cercié-En-Beaujolais, Régnié-Durette, l'attention de la collectivité a été portée sur les possibilités de rénovation énergétique de zones pavillonnaires par des solutions standardisées et facilement reproductibles, induites par des typologies et donc des pathologies de déperditions communes et identifiées.

De ce fait, a été organisée une action de communication sous la forme de clichés thermographiques ciblée sur deux quartiers de la commune de Belleville-en-Beaujolais :

- les 58 parcelles que comptent l'avenue Marius Mathon, aménagées en 1957 toutes conçues sur la base de maison sur sous-sol de 90m<sup>2</sup> de surface habitable, en béton de mâchefer, non isolées sur les 3 axes possibles, menuiseries initialement en simple vitrage mais fréquemment en double vitrage de part des travaux réalisés par les propriétaires, ventilées par grille en prise direct, reliées pour l'ensemble à des installations de gaz de ville.
- l'impasse des Rosiers, avec un lotissement privé de 19 parcelles bâties de maisons mitoyennes par le garage datant de 1982, en duplex habitable par combles aménagées en rampant de toiture, l'ensemble faiblement isolé, ventilé par VMC simple flux autoréglable et système de production de chauffage par chaudière gaz peu ou prou à condensation par le renouvellement du matériel au cours des dix dernières années.

La balade thermographique a été réalisée par les techniciens de l'ALTE 69 avec prise de clichés de chacune des habitations. Ces clichés ont donné lieu aux livrables suivants : analyse sommaire du cliché, proposition de pistes de travaux possibles et surtout une réunion de restitution de ces clichés où chaque habitant concerné a pu récupérer son rapport personnalisé et commenté, a pu se voir expliquer les pathologies communes des habitations et découvrir les solutions de rénovations possibles et parfois mutualisables entre voisins, a pu connaître les possibilités d'aides financières locales et nationales en matière de rénovation énergétique, et (re)découvrir RENOV En Beaujolais et son équipe ainsi que les ambitions TEPos/PCAET du territoire Saône-Beaujolais.

Pour autant, le temps, le contexte et la surcharge de nos entreprises locales ne nous ont pas encore permis de pouvoir travailler sur la structuration d'une offre globale et standardisée permettant de répondre aux problématiques identifiées lors de cette animation. Toutefois, cette animation a permis de faire émerger 4 rénovations monopostes, 3 rénovations Avenue Marius Mathon ainsi que deux rendez-vous personnalisés de deux habitations différentes et une rénovation Impasse des Rosiers, inclus dans le bilan quantitatif global.



Par ailleurs, la ville de Belleville-En-Beaujolais a démarré une réflexion autour du PLUI du SURB auquel la commune est soumise afin d'étudier toutes les évolutions réglementaires possibles pour augmenter la qualité environnementale des constructions et rénovation/extensions des différentes zones qui la composent (OAP, carnet de préconisations d'implantation du bâti et de la végétation sur principe de l'architecture bioclimatique, autoriser la pose de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture pour toute la commune sauf le centre ancien en périmètre protégé, revoir les possibilités d'extension d'habitations existantes pour permettre une mise en adéquation de bien quant au marché immobilier et mieux promouvoir sa rénovation énergétique globale, etc...).

- g) *Travailler sur la vacance immobilière avec l'opportunité d'une mise en place d'une OPAH adaptée, en lien avec la politique d'accueil.*

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) est également en cours d'élaboration d'un PLUI-H avec une livraison en 2024 et, à ce titre, en cours d'établissement des diagnostics nécessaires à sa mise en place pour définir les grandes orientations et objectifs en matière de politique de l'Habitat.

En parallèle à cette démarche, la collectivité s'est également positionnée sur la réponse à l'appel à projet « Petite Ville de Demain » par la synergie des volontés de la ville de Belleville-En-Beaujolais et de Beaujeu dont les nécessités de rénovation énergétique des logements notamment sont prises en compte dans nos actions.

Au terme des diagnostics de ces deux démarches sera actée la mise en place d'une OPAH et de sa qualification pour l'entièreté du territoire Saône-Beaujolais.

- h) *Réseau d'artisans à développer : annuaire des artisans du territoire avec demande de devis en ligne via un compte pro, transmission des documents en téléchargement direct sur un espace personnel.*

Grâce à sa collaboration avec 25 Entreprises RGE de son territoire sur 86 référencées à l'échelle nationale, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) s'est fixée pour objectifs d'accroître son réseau d'entreprises qualifiées, d'inclure ses entreprises RGE dans son outil numérique de référencement et de gestion de projets pour faciliter la mise en relation entre les habitants du territoire souhaitant rénover leur logement et les entreprises qualifiées dans la rénovation énergétique.

Étant en première ligne aux côtés de ces entreprises, RENOV En Beaujolais a servi de relai auprès de ses élus, ainsi que du service de développement économique de La Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), pour qu'ils puissent trouver écoute, soutien, et financement dès le début de la crise sanitaire.

- i) *Accompagner la formation des artisans et leur création en groupement via le dispositif DORÉMI.*

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) a confié à DORÉMI la mise en place de formation et groupement sur le territoire pour amener les entreprises du territoire à une montée en compétence de leurs pratiques, travailler sur le bon ordonnancement des travaux dans la logique d'une performance énergétique renforcée. Pour cette première expérimentation, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) a prévu la formation d'un groupement.

Du fait des évènements sanitaires, la session de formation et la constitution du groupement n'a pu avoir lieu et a été programmé pour le 2<sup>ème</sup> semestres 2021. Le contexte sanitaire actuel, la surcharge des entreprises du territoire ainsi que les problématiques d'approvisionnement des matériaux ne permettent pas encore d'établir une date ferme de constitution de ce groupement.

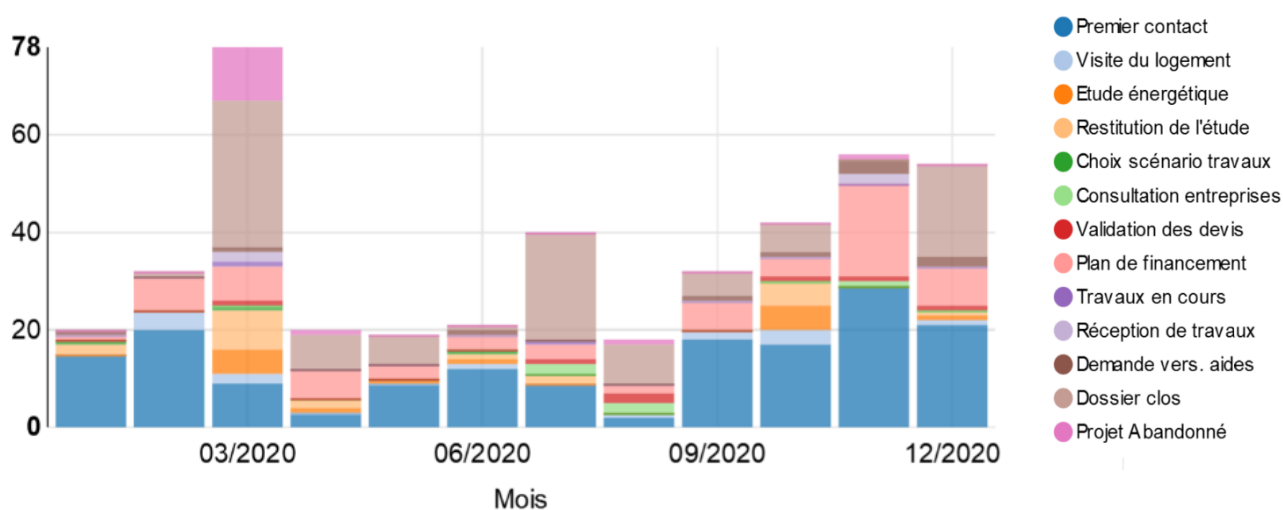
## BILAN QUANTITATIF

### 1.) Bilan d'activité de la PTRE RENOV en Beaujolais

- Nombre projets suivi pour l'année 2020 : **308 foyers bénéficiaires du service**
- Rendez Info-Habitat (entretien individuel et personnalisé d'environ 1 heure) pour l'année 2020 : **263**

Etape	Nombre de projets concernés
Premier contact	164
Visite du logement	36
Etude énergétique	36
Restitution de l'étude	36
Plan de financement	108
Travaux en cours	-
Réception de travaux	-
Demande vers. aides	108
Dossier clos	<b>108 rénovations terminées</b> Public précaire : 16 Programme Habiter Mieux Sérénité – 18 MPR
Projet Abandonné	14

- Histogramme de l'activité :



l'activité est concentrée sur le mois de mars, mois de mise en place du premier confinement. Ce surplus d'activité s'explique par une augmentation de clôtures de dossiers pré-confinement, de réalisation des dernières visites à domicile (avant reprise au mois d'octobre 2020) et le travail qui y est lié.

On observe les mois les plus calmes liés au premier confinement avec un creux au mois d'août lié aux congés d'été pour le bâtiment et le grand public.

**A noter, une très forte demande de rendez-vous sur les quatre derniers mois de l'année, avec en point d'orgue le mois de Novembre correspondant à l'ouverture de nouveaux droits à subvention par l'Etat dans le cadre de Ma Prime Rénov, à l'intensification de la campagne de communication nationale sur celles-ci, au rattrapage des projets de travaux « gelés » durant le premier confinement ou ayant été réfléchis pendant cette phase de temps suspendu.**

- Volume de chiffre d'affaires réparti selon les dispositifs d'aides, activités et subventions allouées :

	CA réalisé	Subvention CCSB attribuées	Evolution du chiffre d'affaires à N-
74 dossiers dit « TEPCV » (aides locales)	1 154 727,86 €	143 100 €	
16 dossiers ANAH SERENITE	396 223,20 €	29 058.32 €	
18 dossiers ANAH AGILITE	294 483,10 €	-	
3 installations PHOTOVOLTAIQUES (hors Coopawatt')	77 768,60 €	-	
<b>TOTAL CA GENERE</b>	<b>1923 202,76 €</b>	<b>172 158,32 €</b>	

1 : **-23 % (CA N-1 : 2 478 289 €)**

## 2.) Bilan d'action d'animation de réseau

### Actions de communication auprès du grand public

- 10 permanences délocalisées dans 2 villes de la CC (annulée).
- Redistribution de Kit de com aux 36 communes de la CCSB (articles pour bulletins municipaux, affiches, flyers, affiches permanences délocalisées)
- Distribution de marques pages dans toutes les 13 bibliothèques municipales.
- Publications site internet de la CC.
- 1 conférence sur la rénovation énergétique du bâti.
- 1 visite de site Photovoltaïque.
- 2 réunions publiques sur opération Groupement d'Achat pour installation Photovoltaïque.
- 1 distribution "toute boîte" sur le territoire du programme animations DD avec relais de la PTRE.
- Mise en place de compte Facebook avec publications numériques des évènements et contenus issu de l'EIE.
- Stand d'information RENOV En Beaujolais lors de l'évènement local "En Roue Libre" autour de la mobilité douce.
- Réalisation de thermographie dans 2 quartiers de Belleville en Beaujolais avec 1 réunion de restitution/sensibilisation des habitants.
- Mise en place du programme AEELA sur le territoire avec relais de communication par la CC, MSA Service et SOLIHA.
- Atelier la Copro des Possibles en partenariat avec l'ALTE pour mobilisation des copropriétés du territoire (annulée).

- Conception Nouveau logos de la PTRE + Livret d'accompagnement des particuliers : une refonte de l'identité visuelle a été décidé afin d'adapter notre communication à la nouvelle charte graphique du réseau FAIRE ainsi que la conception d'un livret d'accompagnement qui sera composé d'une synthèse technique, un récapitulatifs des grandes étapes d'un projet de rénovation énergétique ainsi que des documents nécessaires pour le dépôt de dossier de subventions (tous dispositifs confondus), des informations sur le tri des déchets de chantiers et leurs évacuations dans les circuits locaux, un annuaire des services utiles liés à la rénovation énergétiques (SPANC, ADS, déchèteries, etc...)

Les nouveaux outils seront livrés début du 2ème semestre 2021 pour qu'ils puissent être adaptés aux derniers éléments de preuve du SARE établis en 2021.

#### Actions de communication auprès des professionnels du bâtiment :

- Formation DOREMI pour constitution de groupement de professionnels. (annulée)
- Diffusion d'un questionnaire sur les besoins des entreprises RGE du territoire pour préfigurer les groupement DOREMI et process de travail Entreprise-RENOV EN BEAUJOLAIS (suivi + phoning)
- Mise en place d'une expérimentation de mise en lien 4 Entreprises RGE/RENOV avec transmission de devis + RFR pour établir estimatif d'aide directement aux entreprises.
- Accompagnement de 3 plombiers pour intégrer le réseau PROGAZ de GRDF avec lancement de l'opération de conversion GAZ sur la commune de Belleville en Beaujolais avec GRDF

1 permanence donnée par GRDF pour accueil des bénéficiaires et constitution des dossiers de demandes de subventions par RENOV En Beaujolais sur les dispositifs locaux et nationaux. La communication de cet évènement a été pilotée par GRDF avec l'appui de la collectivité.

- Accompagnement de 3 entreprises pour leurs certifications QualiPV. Le territoire s'est vu nouvellement doté de deux créations entreprises qualifiées pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 2EFC sur la commune de Belleville-En-Beaujolais et SOLLYS ENERGIE sur la commune de Deux-Grosnes, ainsi que la montée en compétence et le nouveau positionnement de l'entreprise AD'KWATT, électricien généraliste et domotique depuis 2014, sur le marché de l'installation photovoltaïque. Ces trois entreprises ont fait l'objet de l'accompagnement et de l'intégration à la démarche de groupement d'achat autour du photovoltaïque précédemment cité.

L'ensemble de ces actions ont permis de positionner la recommandation de professionnels du bâtiment comme la première source d'entrée pour RENOV En Beaujolais dont les répercussions se sont fait sentir dès le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Malgré la non-réalisation de l'ensemble des actions prévues sur cette thématique, les actions réalisées nous positionnent tout de même dans la dynamique souhaitée.

#### Actions de communication auprès des banques

- Mise en place du programme ACTIMMO (programme CEE en partenariat avec l'ALTE 69)
- Rencontre de J. COULAUD, directeur des affaires immobilières de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (CERA) pour mise en place de deux sessions de formation de leurs établissements du territoire concernant les acteurs de la rénovation énergétique, les outils d'aides financières et l'élaboration de process pour une mise en relation CERA/RENOV En Beaujolais facile et efficiente, au service de la performance énergétique et d'une qualité certaine de réalisation des postes de travaux.

#### Action de communication auprès des professionnels de la transaction immobilière

- Mise en place d'ACTIMMO (programme CEE avec ALTE)
- Mobilisation de 11 syndicats de copropriété dans le cadre du programme la Copro des Possibles via l'ALTE

## 7) Espaces naturels sensibles

L'ensemble des actions menées sur ou en rapport avec un ENS sont subventionnées à 50% par le département du Rhône.

### ❖ Animations pédagogiques

La CCSB a reconduit le projet d'animation pédagogique à destination des scolaires dans le cadre de la découverte des Espaces Naturels Sensibles de son territoire. Les animations sont proposées aux élèves de cycle 3 (CM1-CM2) et se déroulent sur 2 demi-journées, une en classe et une sur le terrain. Dans le cas d'une classe à niveaux multiples, l'ensemble de la classe a pu bénéficier de l'animation.

Les enseignants ont eu le choix entre plusieurs thèmes, aussi diversifiés que la faune sauvage des écosystèmes forestiers, des milieux viticoles, des landes ou des bords de Saône, les oiseaux, les amphibiens et reptiles, les corridors écologiques, les pollinisateurs et les insectes, animés par les associations Arthropologia, les chasseurs du Rhône, la LPO, FNE ou la Fédération de pêche.

Pour l'année 2019-2020, nous n'avons pu réaliser que 26 animations sur les 104 programmées initialement et 3 transports, 2 sur les landes et 1 en bord de Saône.

Associations	Nbre demi-journée programmée	Nbre demi-journée réalisée	Coût animation	Total	En remplacement des animations annulées, l'association Arthropologia a dével
Arthropologia	32	11	275	4 950 €	
FD des Chasseurs du Rhône et de la Métropole	14	4	220	2 640 €	
FD du Rhône et métropole pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de pêche	14	7	230	5 520 €	
FNE	24	4	275	7 150 €	
LPO	20	0	275	6 600 €	
TOTAL Animation	104			26 860 €	
TOTAL Transport				810 €	

oppé un guide d'évaluation et de préconisation à destination des équipes éducatives. Ce guide est destiné aux équipes éducatives évoluant face à un public de Cycle 2 et 3, ce dispositif pédagogique contribue à établir avec les enfants un constat en termes d'éléments favorables à la biodiversité sur un site donné grâce à des fiches inventaires, diagnostic traduit sous la forme d'un score pollinisateur.

L'ambition est de transmettre, dans la continuité, des préconisations (CARTES MISSIONS) pour permettre l'évolution du site, sa transformation en un espace refuge pour la biodiversité sauvage et cultivée, offrant ainsi aux enfants un cadre agréable et accueillant.

Pour utiliser cet outil de diagnostic, aucune connaissance naturaliste préalable n'est requise.

La proposition de cet outil aux écoles de la CCSB est programmée pour l'année scolaire 2021-2022.

Avec les quatre autres associations, nous avons travaillé sur création de panneaux type roll-up pour les sites ENS Val de Saône, Mont Brouilly, Mont Saint Rigaud et Landes du Beaujolais.

Le Département du Rhône travaillant également sur des supports de communication sur les ENS, il a été décidé de conserver la même charte graphique permettant ainsi d'agrandir l'exposition.

Chaque panneau sera composé d'une introduction (150 à caractères), d'un continu avec 3 espèces et/ou habitats (moins de 1000 caractères) et un pied de page (moins de caractères).

Il sera intégré dans le panneau un QR code qui renverra un premier temps à une vidéo d'environ 2 min de présentation général du site. Ces vidéos pourront évoluer des années.

Ces panneaux seront accompagnés d'un quizz au format marque page d'une quarantaine de page.

Cette exposition de quatre panneaux pourra être proposée aux mairies, aux écoles, aux médiathèques/bibliothèques ou lors d'animation grand public.

❖ Plan de gestion Mont Saint Rigaud

Suite à la consultation lancée fin 2019, la CCSB a retenu le BE Mosaïque environnement pour la réalisation du plan de gestion de l'ENS du Mont Saint Rigaud. Cette étude a débuté en 2020 avec un rendu prévu fin 2021 pour un montant total de 35 500€ HT.

Cette étude comprend quatre phases :

- Phase 1 : Analyse de la situation existante - Etat des lieux
- Phase 2 : Synthèse des enjeux et scenarii
- Phase 3 : Objectifs de gestion et de mise en valeur des actions
- Phase 4 : Rédaction d'un plan de gestion simplifié

12 Décembre 2019 : Réunion de lancement

15 Octobre 2020 : Présentation du diagnostic de l'ENS et synthèse des principaux enjeux.

L'étude s'est décalée légèrement dans le temps afin de conserver l'ensemble des COPIL en présentiel pour faciliter les échanges. Il est à noter qu'à chaque COPIL, nous comptons un peu plus d'une trentaine de personnes présentes.

❖ Plans de gestion Marais de Boistray et Landes du Beaujolais

La CCSB compte deux sites dont la gestion est portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes.

Le marais de Boistray



la

200

700

dans

au fil

Le marais de Boistray représente l'une des plus grandes zones humides du département du Rhône. Les acteurs locaux se sont mobilisés dès 1995, avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, pour proposer un document planifiant les opérations à effectuer.

Le coût du plan de gestion pour la période 2017-2021 s'établit à 164 000€. Actuellement, ce plan de gestion est financé à 40% par le Département et la Région AURA et 20% par la commune de Saint Georges de Reneins.

Le site des landes du Beaujolais fait l'objet d'un plan de gestion et de mise en valeur depuis 1998 au titre de la compétence espaces naturels sensibles (ENS) du département.

L'évaluation financière du programme de préservation des landes du Beaujolais sur la période 2020-2024, s'établit à 258 925 €.

Le plan de financement (2021-2024) est défini sur la base d'une clé de répartition 50 % Département et 50 % intercommunalités (CCSB 53 %, CABVS 34 %, COR 13 %) comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total 2020- 2024</b>
<b>CCSB</b>	<b>5 233 €</b>	<b>14 048 €</b>	<b>16 916 €</b>	<b>13 087 €</b>	<b>15 843 €</b>	<b>5 127 €</b>
<b>CABVS</b>	3 357 €	9 012 €	10 852 €	8 395 €	10 163 €	41 779 €
<b>COR</b>	1 283 €	3 446 €	4 149 €	3 210 €	3 886 €	15 974 €
<b>Département 50%</b>	16 455 €	26 505 €	31 918 €	24 693 €	29 893 €	129 463 €
<b>Région 20%</b>	6 582 €					6 582 €
Total	32 910 €	53 010 €	63 835 €	49 385 €	59 785 €	258 925 €

Remarque : En 2020, la région participait à ce programme à hauteur de 20%.

❖ Suivi chiroptères – Réseau minier de Lantignié

Coût 2020 : 13 000€ TTC- LPO

La récente découverte d'un site d'hivernage du Grand Rhinolophe (espèce en danger de disparition en Rhône-Alpes) classe ce site sur un enjeu prioritaire de préservation.

En 2019, la CCSB a engagé des actions d'amélioration des connaissances et de préservation des chauves-souris abritées par le réseau minier de Lantignié.

Les actions menées en 2019 ont permis de confirmer l'enjeu départemental que représente le réseau minier de Lantignié, qui abrite le plus important groupe de Grands Rhinolophes du département du Rhône et l'hivernage de pas moins de 5 espèces de chauves-souris d'enjeu européen.

En 2020, la mission s'est poursuivie avec le suivi télémétrique de 5 Grands Rhinolophes qui a permis :

- D'identifier deux bâtiments accueillant potentiellement une colonie de parturitions de Grand rhinolophe. Pour rappel à ce jour, aucune colonie n'est connue dans le département pour cette espèce. Si la présence de ces colonies est confirmée, leur préservation représente un enjeu majeur au même titre que le site d'hibernation.
- D'identifier 4 autres bâtiments, utilisés comme gîtes par les Grands rhinolophes des mines de Lantignié, et bien que moins primordiaux que les sites de reproduction potentiels, leur pérennité est à considérer dans la préservation.

- De mettre en avant l'intérêt des habitats environnant les mines comme territoires de chasse pour le Grand rhinolophe, notamment les boisements, mais surtout les pâturages présents à proximité.
- De suspecter un lien entre la population de Lantignié et d'autres sites naturels majeurs du territoire, notamment les mines de Vallossière (site N2000) et les landes du Haut Beaujolais.
- De signer de deux nouvelles conventions « Refuge Chauves-souris » assurant la volonté des propriétaires du réseau minier et d'amorcer les démarches de concertation avec les propriétaires des bâtiments suspectés d'abriter des colonies de reproduction.
- De poursuivre la concertation nécessaire à la préservation de ce site, avec les autres acteurs pour qui le réseau représente un enjeu.

❖ Actions de sensibilisation destination du Grand Public

Pour l'année 2020, 29 animations grand public sur les ENS.  
Montant 12 879€ TTC

Proposition animations DD 2020 - 9 mai au 31 décembre 2020 (semaine officielle DD du 30 mai au 5 juin 2020)		
Prestataires	Animation/atelier/conférence/exposition	Montant
LPO	conférence sur les refuges et comment aménager son jardin pour la faune	250,00 €
	conférence sur la faune nocturne et la pollution lumineuse suivie d'une sortie nocturne (rapaces nocturnes, chauves souris, amphibiens, impact de la pollution lumineuse...)	250,00 €
	sortie découverte chant des oiseaux	250,00 €
	Sortie découverte des reptiles du Beaujolais	250,00 €
	une sortie pour apprendre à connaître les animaux mal aimés (renard, crapaud, balade à vélo et observation de la faune suivi d'un atelier de création artistique avec des éléments naturels ramassés pendant la balade	300,00 €
	Pour Halloween : atelier alimentation quel est le lien entre alimentation et la faune locale ? suivi de création de mangeoire à oiseaux et d'une pate à tartiner à partir d'une petite courge	250,00 €
	Tritons (espèce communautaire N2000, lien avec mare et Marathon) FNE	300,00 €
CEN	Landes du Beaujolais	1 512,00 €
	Landes du Beaujolais	
	Marais de Boistray	757,00 €
Fédé de pêche	La pêche : qui est au bout du fil ?	230,00 €
Fédé de Chasse	Découverte des traces et indices de présence de la faune sauvage	240,00 €
Arthropologia	atelier création de nichoirs à insectes	800,00 €
	Balade à la découverte des pollinisateurs sauvages et atelier création de nichoirs	700,00 €
	Balade à la découverte des pollinisateurs sauvages	700,00 €
	Une chasse nuit (insectes de nuit) avec temps en salle suivi d'une sortie	700,00 €
	Animation autour de l'exposition Haie - relais médiathèques CCSB et écoles voir Virginie - attention exposition volumineuse - collèges (Emile Zola)	1 600,00 €
	Balade commentée sur les haies dans le cadre du Marathon	800,00 €
Les Herbes Sauvages	Balade botanique sur les plantes sauvages comestibles et médicinales	320,00 €
	Cueillette et cuisine sauvage - animation journée (7h)	700,00 €
	Macérats huileux à base de plantes	270,00 €
Élaba	encre végétale	300,00 €
Carlota tralala Col de Crie	"Mercredis du Col" lien vers le guide fest'if été + spectacle "La Reine des rainettes"	1 150,00 €
		<b>12 879,00 €</b>

❖ Suivi et planification des Brigades Natures.



Les Brigades Nature du Département du Rhône interviennent sur les ENS ainsi que sur les sites appartenant à la CCSB permettant d'allier insertion et économie.

### Journées ENS

Le coût d'intervention des Brigades Nature sur les ENS est pris en charge à 100% par le département.

Site ENS	Communes	Type d'intervention	Contenu des travaux requis	Nbre jours
<b>ENS Val de Saône</b>	Dracé	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	Chemin des lômes: Débroussaillage, entretien chemin, dégagement arbres morts	10,0
	Taponas	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	Barrage à aiguille : Ramassage déchets, débroussaillage	
	Belleville-en-Beaujolais	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	La Gravière: débroussaillage, déchets, ambroisie	
		Mise en place de plants, boutures, mélanges grainiers	Entretien haies	
Saint Georges de Reneins	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage			
<b>ENS Massif d'Avenas</b>	Avenas	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	Arboretum débroussaillage, entretien site	2,0
<b>ENS Mont Saint Rigaud</b>	Monsols	Débroussaillage, battage, fauche et arrachage	entretien site, débroussaillage et bois mort, élagage	3,0
<b>ENS Mont Brouilly</b>		Débroussaillage, battage, fauche et arrachage		11,0
<b>TOTAL</b>				<b>26,0</b>

### Journée CCSB

En 2020, les Brigades Nature sont intervenues 21.5 jours sur la CCSB pour un coût total de 11 072€ soit 515€ la journée.

Localisation	Site	Nbre de jours
Belleville-en-Beaujolais	Etang de la Gare	6
Beaujeu	ZA La Treille	3
Belleville-en-Beaujolais	ZI des Gouchoux	1,5
Jullié	Etang de la Roche	3
Taponas	ZA Villeneuve	4
Lancié	Savour Club	2
Odenas St Lager	Bassin de rétention	2
<b>TOTAL</b>		<b>21,5</b>

## 8) NATURA 2000

### ❖ Animation Natura 2000

Cf Rapport spécifique en annexe

### ❖ Révision DOCument d'OBjectif (DOCOb)

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 FR 8202006 « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône », la Communauté de Communes Saône Beaujolais réalise actuellement la révision du DOCOB de ce site.

Le site Natura 2000, classé pour son intérêt paysager, présente de forts enjeux économiques, agricoles et écologiques mais aussi un aspect sécurité du fait de sa situation en zone inondable.

Il s'étend du nord de la commune d'Arnas jusqu'à l'île de Genouilleux et comprend l'intégralité de la rive côté département du Rhône, mais également une partie côté département de l'Ain entre Taponas et le pont de Montmerle-sur-Saône. Plusieurs sites importants sont également inclus dans ce périmètre, notamment le marais de Boistray, les prairies humides, les îles de Montmerle et du Motio, les lînes de Taponas et Belleville...

La Communauté de Communes a été désignée en avril 2018 pour le suivi et la mise en œuvre du Document d'Objectif (DOCOB). Le bilan sur la période 2008-2018, les inventaires complémentaires et la cartographie des habitats menés entre 2019 et 2020 nous ont permis de répertorier 16 espèces et 10 habitats d'intérêts communautaires.

Le DOCOB actuel comptant uniquement 3 espèces et habitats d'intérêts communautaires, la CCSB a lancé en 2020 sa révision, le bureau d'étude retenu est le BE EODD.

L'étude se déroule en deux phases, **la première phase** qui consiste à recenser et compiler l'ensemble des études réalisées sur le site et d'identifier les enjeux et menaces et **la seconde phase** qui consiste à hiérarchiser les enjeux et objectifs et définir les actions de DOCOB pour 6 ans.

#### Dates clefs

**23 Juin 2020** : Réunion de lancement

**15 septembre 2020** – COPIL 1 : Présentation du déroulement de l'étude et de la phase préparatoire (bibliographie, bilan complet des actions menées et rapport d'analyse environnementale).

**17 et 19 novembre 2020** – Groupe de Travail 1: Echange afin de compléter les données (espèces et habitats et les activités sur le site) collectées lors de la phase préparatoire.

#### **Prévisionnel 2021 Révision DOCOB**

Début Août : Transmission TOME 1 Diagnostic écologique et économique.

Début octobre (S 40) : Réunion du groupe de travail 2.

→ Compéter et valider le TOME 1 Diagnostic écologique et économique transmis en Août.

Début novembre (S 45) : COPIL 3 Validation Tome 1 par les membres du COPIL.

Septembre : Transmission tome 2 Définition, hiérarchisation des enjeux et des objectifs et élaboration du programme d'action.

Fin Octobre (S 47) : Réunion groupe de travail 3.

→ Compléter et valider le tome 2.

Décembre (S 50) COPIL 4 : Validation du DOCOB.

## **I VOIRIE**

En 2020, le service voirie assure la gestion de 907 595 mètres linéaires de voiries communautaires.

En 2020, 2 395 000 € TTC ont été alloués pour les 35 communes de la CCSB.

Ces crédits comportent 7 018 € H.T de part fixe par commune, le reste est réparti proportionnellement aux kilomètres de voirie sur les 35 communes.

Le marché sur appel d'offres a été reconduit pour l'année 2020 pour les travaux d'investissement.

Les crédits d'entretien, d'un montant total de 218 000 € TTC sont répartis au kilomètre de voirie et versé aux communes.

Ci-dessous le tableau des crédits de fonctionnement et d'investissement répartis par commune pour l'année 2020 :

Communes	Kilométrages CCSB	Fonctionnement HT Part annuelle/km : 200,09 €	Fonctionnement TTC Part annuelle/km : 240,108 €	Investissements HT Part annuelle fixe : 7 018,00 € Part annuelle/km : 1 875,00 €	Investissements TTC Part annuelle fixe : 8 421,60 € Part annuelle/km : 2 250,00 €
Aigueperse	26,563	5 314,99	6 377,99	56 823,63 €	68 188,35 €
Avenas	7,000	1 400,63 €	1 680,76 €	20 143,00 €	24 171,60 €
Azolette	7,973	1 595,32 €	1 914,38 €	21 967,38 €	26 360,85 €
Beaujeu	34,469	6 896,90 €	8 276,28 €	71 647,38 €	85 976,85 €
Belleville	27,040	5 410,43 €	6 492,52 €	57 718,00 €	69 261,60 €
Cenves	30,802	6 163,17 €	7 395,81 €	64 771,75 €	77 726,10 €
Cercié	7,990	1 598,72 €	1 918,46 €	21 999,25 €	26 399,10 €
Charentay	13,583	2 717,82 €	3 261,39 €	32 486,13 €	38 983,35 €
Chénas	20,504	4 102,65 €	4 923,17 €	45 463,00 €	54 555,60 €
Chiroubles	15,558	3 113,00 €	3 735,60 €	36 189,25 €	43 427,10 €
Corcelles en Beaujolais	16,241	3 249,66 €	3 899,59 €	37 469,88 €	44 963,85 €
Dracé	23,718	4 745,73 €	5 694,88 €	51 489,25 €	61 787,10 €
Emeringes	9,677	1 936,27 €	2 323,53 €	25 162,38 €	30 194,85 €
Fleurie	41,453	8 294,33 €	9 953,20 €	84 742,38 €	101 690,85 €
Juliéna	22,712	4 544,44 €	5 453,33 €	49 603,00 €	59 523,60 €
Jullié	14,774	2 956,13 €	3 547,36 €	34 719,25 €	41 663,10 €
Lancié	11,694	2 339,85 €	2 807,82 €	28 944,25 €	34 733,10 €
Lantignié	25,000	5 002,25 €	6 002,70 €	53 893,00 €	64 671,60 €
Les Ardillats	27,694	5 541,29 €	6 649,55 €	58 944,25 €	70 733,10 €
Marchamp	25,828	5 167,92 €	6 201,51 €	55 445,50 €	66 534,60 €
Monsols	32,540	6 510,93 €	7 813,11 €	68 030,50 €	81 636,60 €
Odenas	7,458	1 492,27 €	1 790,73 €	21 001,75 €	25 202,10 €
Ouroux	29,483	5 899,25 €	7 079,10 €	62 298,63 €	74 758,35 €
Propières	32,782	6 559,35 €	7 871,22 €	68 484,25 €	82 181,10 €
Quincié-en-Beaujolais	39,644	7 932,37 €	9 518,84 €	81 350,50 €	97 620,60 €
Régnié-Durette	32,624	6 527,74 €	7 833,28 €	68 188,00 €	81 825,60 €
St Bonnet des Bruyères	33,769	6 756,84 €	8 108,21 €	70 334,88 €	84 401,85 €
St Christophe la Montagne	30,668	6 136,36 €	7 363,63 €	64 520,50 €	77 424,60 €
St Clément de Vers	20,692	4 140,26 €	4 968,31 €	45 815,50 €	54 978,60 €
St Didier sur Beaujeu	18,447	3 691,06 €	4 429,27 €	41 606,13 €	49 927,35 €
St Etienne la Varenne	18,810	3 763,69 €	4 516,43 €	42 286,75 €	50 744,10 €
St Georges de Reneins	0,600	120,05 €	144,06 €	8 143,00 €	9 771,60 €
St Igny de Vers	49,976	9 999,70 €	11 999,64 €	100 723,00 €	120 867,60 €
St Jacques des Arrêts	15,595	3 120,40 €	3 744,48 €	36 258,63 €	43 510,35 €
St Jean d'Ardières	22,624	4 526,84 €	5 432,20 €	49 438,00 €	59 325,60 €
St Lager	20,549	4 111,65 €	4 933,98 €	45 547,38 €	54 656,85 €
St Mamert	6,054	1 211,34 €	1 453,61 €	18 369,25 €	22 043,10 €
Taponas	10,940	2 188,98 €	2 626,78 €	27 530,50 €	33 036,60 €
Trades	13,494	2 700,01 €	3 240,02 €	32 319,25 €	38 783,10 €
Vauxrenard	9,258	1 852,43 €	2 222,92 €	24 376,75 €	29 252,10 €
Vernay	8,304	1 661,55 €	1 993,86 €	22 588,00 €	27 105,60 €
Villié-Morgon	43,011	8 606,07 €	10 327,29 €	87 663,63 €	105 196,35 €
<b>Total</b>	<b>907,595</b>	<b>181 600,68 €</b>	<b>217 920,82 €</b>	<b>1 996 496,63 €</b>	<b>2 395 795,95 €</b>

Ci-dessous le bilan des travaux d'investissement répartis par commune pour l'année 2020 :

Communes	Kilométrages CCSB	Crédits 2020 sans reliquats	INVESTISSEMENT		
			Crédits 2020 avec reliquats 2019	Réalisations 2020	Restes 2020
AIGUEPERSE	26,563	68 188	70 043	68 364,03	1 679,32
AVENAS	7,000	24 172	46 323	44 231,92	2 090,68
AZOLETTE	7,973	26 361	30 557	32 599,80	-2 042,50
BEAUJEU	34,469	85 977	77 837	77 074,81	761,98
BELLEVILLE	27,040	69 262	271 985	254 210,36	17 774,15
CENVES	30,802	77 726	106 180	85 460,03	20 719,70
CERCIE	7,990	26 399	48 474	50 450,15	-1 975,71
CHARENTAY	13,583	38 983	39 177	37 282,08	1 895,33
CHENAS	20,504	54 556	54 517	0,00	54 516,81
CHIROUBLES	15,558	43 427	34 097	39 143,48	-5 046,37
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	16,241	44 964	135 824	202 434,95	-66 610,81
DRACE	23,718	61 787	92 717	13 627,44	79 089,39
EMERINGES	9,677	30 195	139 489	0,00	67 802,51
FLEURIE	41,453	101 691	107 846	58 197,41	49 648
JULIENAS	22,712	59 524	61 209	54 248,09	6 961
JULLIE	14,774	41 663	119 614	1 705,68	117 909
LANCIE	11,694	34 733	34 733	4 897,32	29 836
LANTIGNIE	25,000	64 672	70 211	39 368,52	30 842
LES ARDILLATS	27,694	70 733	75 819	48 039,66	27 779,83
MARCHAMPT	25,828	66 535	57 610	0,00	57 610,17
MONSOLS	32,540	81 637	78 898	75 718,80	3 179,29
ODENAS	7,458	25 202	28 843	27 810,72	1 031,87
OUROUX	29,483	74 758	72 710	69 143,04	3 567,45
PROPIERES	32,782	82 181	76 104	84 716,39	-8 612,83
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	39,644	97 621	40 297	19 073,75	21 223,04
REGNIE-DURETTE	32,624	81 826	160 978	143 426,34	17 551,74
ST BONNET DES BRUYERES	33,769	84 402	81 295	82 019,28	-724,75
ST CHRISTOPHE LA MONTAGNE	30,668	77 425	77 979	81 177,54	-3 198,90
ST CLEMENT DE VERS	20,692	54 979	61 823	56 547,08	5 276,17
ST-DIDIER / BEAUJEU	18,447	49 927	59 896	39 681,14	20 214,99
ST ETIENNE LA VARENNE	18,810	50 744	147 455	138 968,38	8 486,55
ST GEORGES DE RENEINS	0,600	9 772	39 086	0,00	39 086,40
ST IGNY DE VERS	49,976	120 868	117 550	120 478,68	-2 928,77
ST JACQUES DES ARRETS	15,595	43 510	45 404	43 859,16	413,22
ST JEAN D'ARDIERES	22,624	59 326	145 133	51 473,76	93 659,15
ST-LAGER	20,549	54 657	144 510	107 646,13	36 863,61
ST MAMERT	6,054	22 043	18 090	4 591,68	13 498,25
TAPONAS	10,940	33 037	39 732	0,00	39 731,55
TRADES	13,494	38 783	35 962	34 113,86	1 848,39
VAUXRENARD	9,258	29 252	57 783	42 323,63	15 459,81
VERNAY	8,304	27 106	24 851	29 518,93	-4 667,91
VILLIE-MORGON	43,011	105 196	133 757	38 862,30	94 894,92
	907,595	<b>2 395 796</b>	<b>3 362 398</b>	<b>2 402 486</b>	<b>887 094</b>

En 2020, la CCSB a attribué une enveloppe de 140 000 € TTC pour les travaux exceptionnels pour réparer les dégâts d'orages.

Pour 2020, seule la commune de Les Ardillats a bénéficié de cette réserve pour 5 898.60 € TTC sur le secteur de Graloup.

## J CULTURE

### J1 - Action culturelle :

#### FESTIV'ETE EN BEAUJOLAIS 2020

Le festival *Festiv'été en Beaujolais* consiste en l'organisation d'événements culturels de plein air, gratuits, dans les communes de la CCSB, tout au long de l'été.

L'édition 2020 était composée de plusieurs types d'animation :

##### 1. Cinéma plein air

Cinq séances programmées tout l'été avec un nouveau prestataire, les Cinés plein air. La programmation 2020 était construite sur les films d'animations.

Films	Commune	Date	Fréquentation
<b>Tout en haut du monde</b> de Rémy Chayé	Corcelles	10/07/2020	150
<b>Le tableau</b> de Jean-François Laguionie	Quincié	17/07/2020	40 (météo fraîche & nuageuse)
<b>Your Name</b> de Makoto Shinkai	Lancié	24/07/2020	250
<b>Kubo et l'armure magique</b> de Travis Knight	Les Deux Grosnes	18/08/2020	90
<b>L'Ile aux chiens</b> de Wes Anderson	Odenas	20/08/2020	120



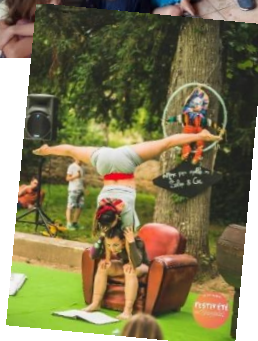
Les séances ont été précédées d'ateliers de réalisation de courts-métrages réalisés dans les médiathèques avec le Labodanim, et projetés en début de séances.

## 2. Mercredis du Col

Intégrées aux actions culturelles de la CCSB et de Festiv'été en 2019, les «Mercredis du Col de Crie» consistent en après-midis durant lesquels sont proposés des animations ludiques et ateliers créatifs (de 0 à 5€), suivies d'un spectacle tout public gratuit. Du 8 juillet au 19 août 2020, l'événement s'est décliné en sept mercredis, avec un total de 66 ateliers.

3 spectacles ont dû être annulés en août en raison de l'évolution de la crise sanitaire du Covid-19, après intervention de la Sous-Préfecture.

Fréquentation observée sur l'ensemble des sept dates : environ 2065 personnes.



	2020	2019	2018	2016	2014
	7 dates	7 dates	7 dates	5 dates	6 dates
<b>TOTAL</b>	<b>2060</b>	2950	3597	1750	1793
<b>Fréquentation moyenne par date</b>	<b>295</b>	428	513	350	300

### Soutien aux acteurs locaux

**Festival Dezing'** : la CCSB a apporté son soutien financier et matériel pour l'édition 2020 avec 20 000 € de subventions. L'association organisatrice conserve cette somme pour l'édition 2022 en raison des annulations 2020 et 2021 en raison des conditions sanitaires.

- a) **Pro'scenio** : Le spectacle « à table » de l'association prévu dans le cadre de la nuit des musées en novembre 2020 a dû être repoussée au 12 juin 2021 en raison des conditions sanitaires.
- b) **Festival du Cri du Col** : Pas de festival organisé en 2020.

**Enseignement musical** : soutien des écoles de musique Francis Popy (subvention de 49 655 €), L'Echo du vallon (16 000 €) et le Sybémol (subvention qui permet l'application du tarif adhérent à tous élèves résidents CCSB, qu'ils soient ou non d'une commune membre du syndicat).

## J2 - Patrimoine culturel

### a. Le musée de l'Hôtel-Dieu de Belleville-en-Beaujolais

La CCSB gère le musée en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la suite de la fusion des Offices de tourisme du Beaujolais.

Il s'agit d'un musée retraçant la vie du bâtiment : *Lieu de charité à son ouverture en 1733, il évoluera progressivement vers un centre de soins puis maison de retraite au XX<sup>ème</sup> siècle.* Il ouvre à la visite à partir de 1993. Au centre-ville de Belleville en Beaujolais, il est la porte d'entrée sur le territoire beaujolais depuis l'autoroute, le port et la gare SNCF. Pour cela, il a gardé sa vocation d'accueil touristique et propose un relais d'informations touristiques.



#### L'HÔTEL-DIEU, C'EST :

- **1500m2 de musée** retraçant les 3 siècles d'histoire de la charité et de la médecine (Visite libre ou guidée en français et anglais)

- **Programme d'animations variées** : conférences, expositions, concerts, événements nationaux, animations pour les enfants. Thèmes 2020 : Les oiseaux, le Printemps des poètes, Festiv'été, De l'Apothicaire au Pharmacien.

- **Location de 4 vélos à assistance électrique** d'avril à octobre

- **Renseignements touristiques** (via convention avec Destination Beaujolais) – 812 contacts touristiques en 2020 (contre 1082 en 2019) pour 1216 demandes (contre 1605 en 2019) réparties prioritairement : 1/Musées et Sites 2/Contacts professionnels 3/Événements)

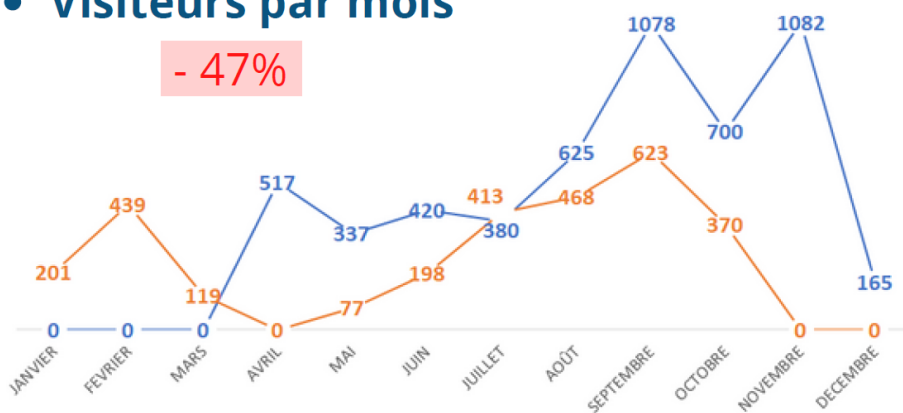
- **Espace boutique** avec des livres, des vins des hospices, des articles Interbeaujolais, torchons, tabliers, univers enfants autour du jardin de simples



## FREQUENTATION

Le musée a accueilli **2908 visiteurs en 2020** (ci-dessous en orange) contre 5478 en 2019 (ici en bleu). Cela présente une baisse de 47%.

### • Visiteurs par mois

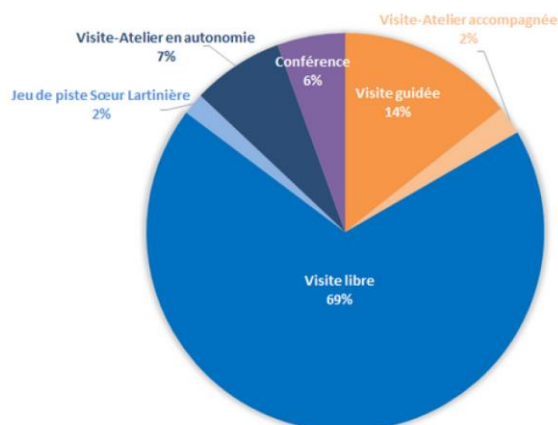


**2809** Entrées à l'Hôtel Dieu comprenant : entrées individuelles payantes, gratuites\*, groupes, touristiques.

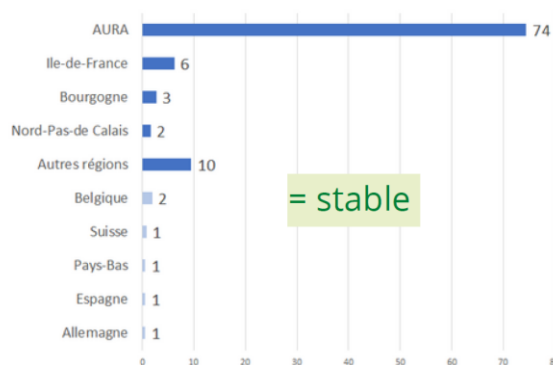
### • 1334 Entrées individuelles payantes • 96 Entrées groupe sur résa

(1367 en 2019) = stable

(1204 en 2019) - 92%



### • Provenance en %



La fréquentation est principalement locale et régionale (à hauteur de 74% contre 55% en 2019). Viennent ensuite des visiteurs de l'Île de France, de Bourgogne, du Nord Pas de Calais. Les Belges sont les étrangers les plus nombreux avec 2% de la fréquentation.

## PROGRAMMATION

La pandémie de Covid 19 a fortement impacté la programmation initialement prévue :



### - 14 EVENEMENTS ANNULES -

- Expo *Printemps des poètes* | 19-23 mars
- Concert *Duo Funambule* | 20 mars puis 17 décembre
- Conférence *Introduction aux plantes médicinales* | 17 avril
- Expo *Trésors de simples* | 17 avril - 6 juin
- Atelier *Fabrication d'un baume médicinal* | 30 avril
- Nuits des musées | 16 mai puis 14 novembre
- Marché *Autour du bien être et des plantes* | 17 mai
- Rendez-vous aux jardins | 5-7 juin
- Bienvenue en Beaujonomie | 14 juin
- Concert *Philharmonie* | 27 juin
- Conférence *Sirop de Belleville* | 5 novembre
- Conférence *Révolution scientifique du médicament* | 20 novembre
- Concert *La Mézerine* | 28 novembre
- Conférence *Les moulins* | 4 décembre

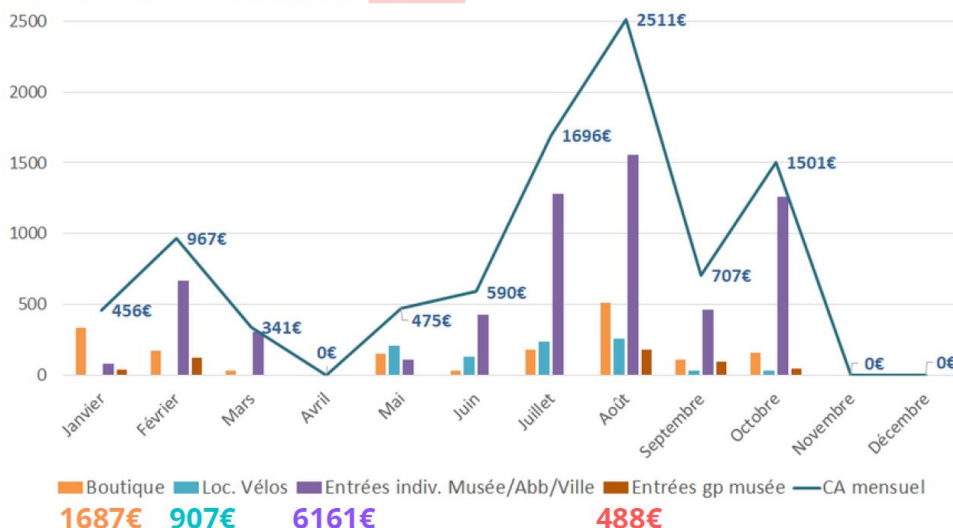
## PROJETS EN COURS :

- Finalisation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) partie diagnostic.
- Poursuite des actions liées au refuge LPO, en lien avec la présence de rapaces dans les parties supérieures du bâtiment : observations/relevés des espèces, animations thématiques.

## CHIFFRES D'AFFAIRES

**9243€** de chiffres d'affaires (contre 18 532€ en 2019 soit -50%/N-1).

- **9243 € de CA annuel** - 50%



## E-REPUTATION

---

### Facebook

71 publications (+4.5%)  
65 571 vues (+61%) et 9 983 actions  
(+154%)  
476 abonnés (+97%)

### Google business

28 publications (+75%)  
3662 vues (+132%)

### Tripadvisor

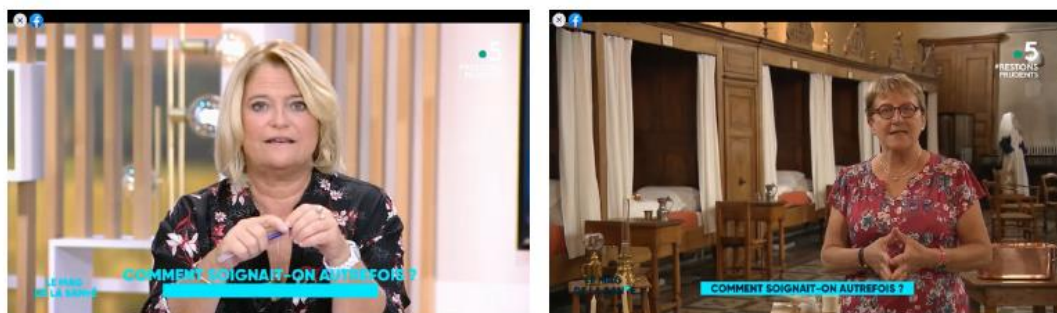
4.5/5 (stable / n-1)  
29 visiteurs l'ont noté : 21 excellent et 8 très bien

## TELEVISION

---

Présentation de l'Hôtel-Dieu dans l'émission Le Mag de la Santé sur France 5 en novembre 2020

### La Mag de la Santé (France 5) le 20 novembre



### **b. Le moulin de la Roche à Jullié : projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine**

Par arrêté du 2 mai 1946, est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du Rhône, l'ensemble formé à Jullié par le château de la Roche et ses abords.

D'une superficie de 35 hectares, ce site englobe bien entendu le château et son parc, mais également des bâtiments situés à proximité dont le corps de ferme avec le four à tuiles et son séchoir, le lavoir, le four à pain, le moulin et l'étang.

Le projet de réhabilitation et de valorisation du site du Château de la Roche est envisagé comme un important programme touristique, culturel et économique.

La mise en œuvre de ce projet permet de préserver et valoriser un site architectural unique et ainsi éviter la disparition de témoins de notre passé, compléter l'offre touristique du territoire pour attirer les visiteurs et contribuer à la promotion de notre territoire, mettre en valeur un espace naturel exceptionnel, contribuer au développement économique et enfin, animer le site et participer à la transmission des informations de générations en générations en mettant en place des animations pédagogiques



En 2012, l'ex-CC de la Région de Beaujeu qui a fait l'acquisition du moulin, d'une partie du pré attenant et du four à tuiles et a également pris à bail emphytéotique le séchoir attenant au four, le lavoir et l'autre partie du pré, avec un droit de passage permettant la réalisation du sentier d'interprétation.

**Une étude patrimoniale de l'ensemble du site** a été confiée en août 2011 à un architecte du patrimoine, Olivier Chanu. Cette étude a permis de positionner le site dans son ensemble, de démontrer son intérêt architectural historique et de diagnostiquer l'état sanitaire des bâtiments afin d'envisager un programme de réhabilitation complète.

#### **Principes de restauration :**

Les propositions de restauration répondent aux deux objectifs suivants :

- La conservation des ouvrages,
- La mise en valeur du patrimoine exceptionnel et unique que constituent les différents bâtiments.

La mise en valeur du patrimoine est importante car elle favorise la prise en considération du patrimoine, sa compréhension, et l'intérêt que les visiteurs lui accordent.

Compte tenu de l'importance de ce projet, il est prévu un **découpage en tranches opérationnelles** de travaux :

- Tranche 2013 : Restauration des toitures du moulin, du séchoir et du four à tuiles, restauration des maçonneries du moulin
- Tranche 2014 : Restauration des maçonneries du moulin, du four à tuiles et du séchoir, restauration des façades du moulin, traitement des abords
- Tranche 2015 : Aménagement intérieur du moulin et du séchoir
- Ces travaux ont été achevés en 2017
  
- Tranche non réalisée à ce jour : Restitution de la roue du moulin, dégagement du lavoir

La mise en tourisme du site se fait progressivement avec en 2018 l'installation de matériel d'exposition (grilles et rails dans le séchoir).

La suite des aménagements consiste à réaliser des panneaux d'interprétation, à l'intérieur et à l'extérieur des différents bâtiments (moulin, four/séchoir et lavoir) ainsi que la signalisation directionnelle. La conception graphique de ces panneaux a été travaillée en 2020 avec pour objectif une pose en 2021.

Ce projet est soutenu par l'Etat, la Région, le Département, la Commune et l'association locale des Amis du Site de la Roche.

### **J3 - Centre culturel le Singulier(s)**

Le centre culturel le Singulier(s), qui a ouvert au public fin 2015, regroupe sur 2200 m<sup>2</sup> un cinéma deux écrans, un café-resto et une médiathèque.

#### **Le café-resto**

Le café-resto est exploité dans la cadre d'une convention de mise à disposition.

	2018	2019	2020
Total du bilan	50 981€	48045€	97313€
Chiffres d'affaires HT	172 147€	213 411€	146 813€
Résultat net comptable	15 697€	11 159€	264€

L'activité 2020 du café-resto a été fortement perturbée par l'épidémie de Covid-19, qui a entraîné une réduction important d'activité :

- 30 semaines d'ouverture complète de 10h à 23h à raison de 6 jours par semaine.
- 1 semaine d'ouverture avec couvre-feu (fermeture à 20h30 du 23 au 29 octobre 2020).
- 12 semaines d'ouverture en vente à emporter (3 semaines midi et soir et 9 semaines uniquement le midi suite à la mise en place du couvre-feu à 18h en novembre), à raison de 5 jours par semaine.
- 9 semaines de fermeture complète.

#### **Le cinéma**

L'exploitation du cinéma fait l'objet d'une Délégation de Service Public. C'est l'association Idéal Cinéma qui est le délégataire actuel. L'association compte environ 20 membres et emploie 3 projectionnistes professionnels. Le cinéma programme des films 7/7 jours.

Les données d'exploitation et financières 2020 du cinéma n'ont pas encore été transmises à la CCSB

## J4 – Lecture Publique

Le Pluriel, réseau des médiathèques de la CCSB compte 11 sites :

- **3 médiathèques intercommunales** : Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais et Quincié-en-Beaujolais
- 8 bibliothèques municipales :
  - o En gestion directe : Corcelles-en-Beaujolais, Fleurie, Lancié, Odenas, St Lager, Villié-Morgon
  - o gestion déléguée à une association : Charentay et St Etienne-la-Varenne

### **Bibliothèques et crise sanitaire :**

La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement du réseau de Lecture Publique à partir du mois de mars. Au gré des évolutions de la pandémie de Covid-19, les médiathèques ont connu :

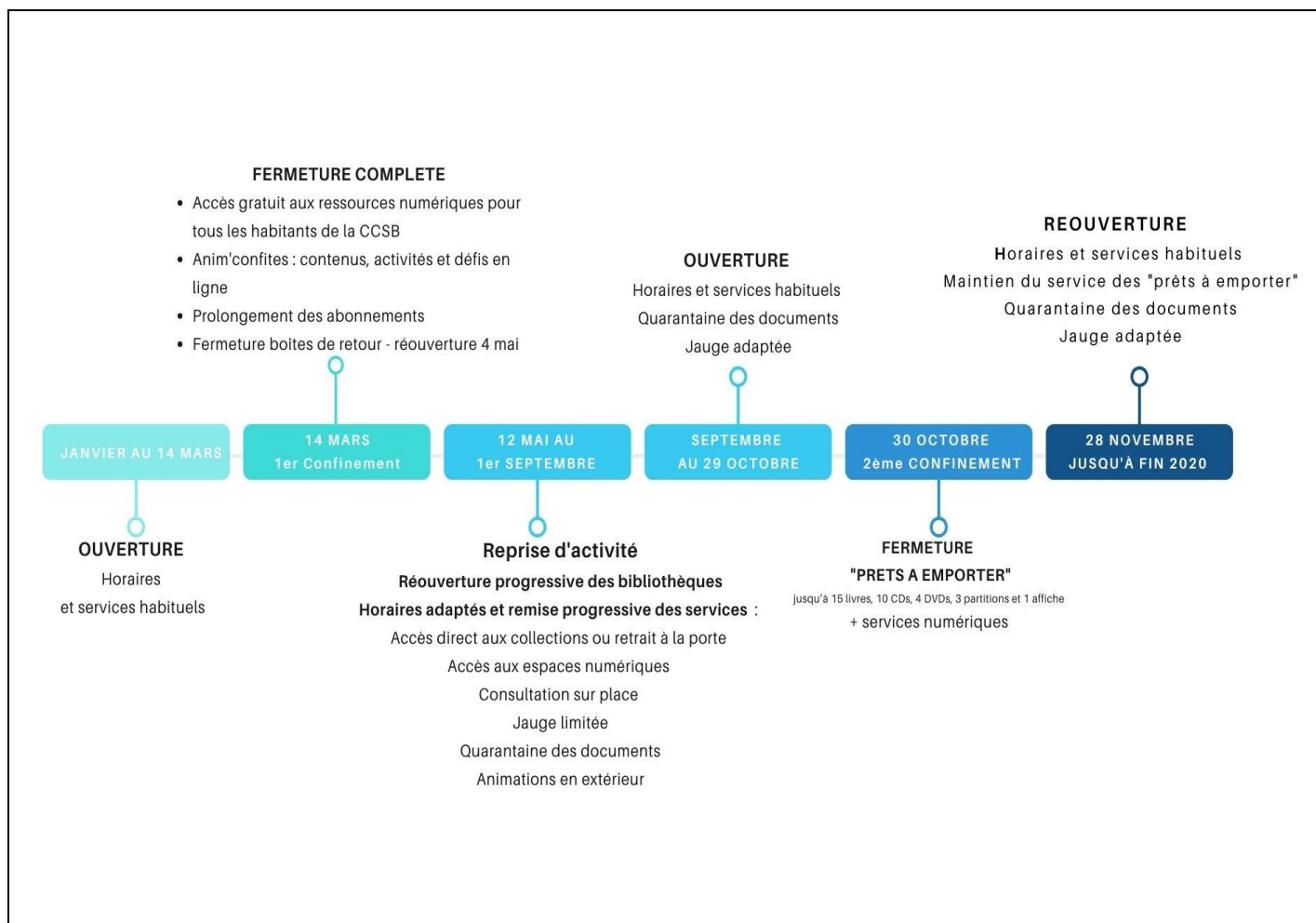
- des périodes de fermetures réglementaires, soit 12 semaines au total en 2020 (8 semaines au 1<sup>er</sup> confinement puis 4 au reconfinement d'automne 2020) complètes ou avec la possibilité de proposer du « clique et collecte » (drive),
- alternant avec des périodes de réouverture avec des services parfois partiels, des jauges réduites, des horaires modifiés et des services adaptés.

Durant la crise sanitaire, le service de lecture publique de la CCSB s'est toujours positionné pour proposer un service large et de qualité aux usagers dès que possible et aux dates autorisées par la réglementation les lui autorisant, tout en assurant la sécurité des lecteurs et du personnel des médiathèques. Les bibliothécaires ont été formés aux gestes barrières et équipés des équipements de protections individuels (plexiglass, masques, gel désinfectant...) dès début mai.

Il convient de noter que **le Singulier(s) a été une des premières médiathèques du Rhône à réouvrir au public** le 12 mai 2020 comme suite aux déclarations du Premier ministre le 28 avril.

L'adaptation aux multiples mesures réglementaires de 2020 a démontré l'agilité du service de lecture publique et l'implication des bibliothécaires dans la remise en question permanente des processus et développement, de manière à les ajuster et les améliorer.

Sans surprise durant cette année 2020, la fréquentation, les inscriptions (-40%) et le nombre de prêts (env. -35%) ont chuté. Inversement les ressources numériques ont connu une forte augmentation en 2020, avec l'ouverture de nouveaux comptes à la médiathèque numérique, notamment durant le 1<sup>er</sup> confinement où son accès a été ouvert gratuitement à tous les habitants du territoire.



## Les abonnés :

Nombre d'abonnés étant inscrits dans le réseau en 2020 :

Tranche d'âge 0-15-65+ (au 31 dec)	Sexe	Nombre d'abonnés étant inscrits (distincts) Réseau
0-14 ans	Femme	2 065
0-14 ans	Homme	1 965
	<b>Total ENFANTS</b>	<b>4 030</b>
15-64 ans	Femme	3 085
15-64 ans	Homme	1 239
	<b>Total ADULTES 15-64</b>	<b>4 324</b>
65 ans et +	Femme	647
65 ans et +	Homme	281
	<b>Total ADULTES 65 et +</b>	<b>928</b>
	<b>Total ADULTES</b>	<b>5 252</b>
	<b>TOTAL d'abonnés</b>	<b>9 282</b>

## Provenance des inscrits :

Les bibliothèques du réseau sont les premiers équipements culturels de proximité. Les médiathèques Le Singulier(s), de Beaujeu, de Fleurie ou de Quincié-en-Beaujolais rayonnent bien au-delà de la commune d'implantation du site.

	<b>Usagers inscrits</b>	<b>dont résidents dans la commune</b>	
<b>Beaujeu</b>	287	116	<b>40%</b>
<b>Belleville-en-Beaujolais</b>	7 555	2 707	<b>36%</b>
<b>Charentay</b>	61	52	85%
<b>Corcelles-en-Beaujolais</b>	109	95	87%
<b>Fleurie</b>	316	169	<b>53%</b>
<b>Lancié</b>	63	54	86%
<b>Quincié-en-Beaujolais</b>	385	230	<b>60%</b>
<b>Odenas</b>	134	107	80%
<b>St Etienne la Varenne</b>	65	60	92%
<b>St Lager</b>	92	78	85%
<b>Villié-Morgon</b>	215	187	87%
<b>TOTAL Réseau</b>	<b>9 282</b>	<b>3 855</b>	<b>42%</b>

Sur les près de 9 300 abonnés du réseau intercommunal *Le Pluriel* :

- 6 889 habitent le territoire Saône-Beaujolais, soit environ 75% des abonnés,

Provenance par départements :

Le réseau compte aussi des abonnés de communes du Rhône hors territoire, ou provenant des départements voisins, notamment de l'Ain et quelques habitants des communes de Saône-et-Loire.

<b>Rhône</b>	<b>7 307</b>	<b>80%</b>
<b>Ain</b>	<b>1 498</b>	<b>16%</b>
<b>Saône-et-Loire</b>	<b>226</b>	<b>2,5%</b>

## Prêts :

### **Évolution des emprunteurs actifs :**

A la suite du 1er confinement, tous les abonnements ont été prolongés de 2 mois de la durée de validité, ce qui a certainement impacté sur les inscriptions, notamment décalant les forts volumes des mois traditionnels de « réinscription » (août – octobre).

<b>Année de début de la cotisation</b>	<b>Nombre d'abonnés s'étant inscrits (distincts)</b>	<b>Nombre d'abonnés nouvellement inscrits (site)</b>	<b>Nombre d'abonnés nouvellement inscrits (réseau)</b>
<b>2019</b>	7 220	1 724	1 499
<b>2020</b>	5 105	1 094	915



## Evolution nombre de prêts par an sur le réseau des médiathèques de la CCSB :

<b>Année de prêt</b>	<b>Nombre de prêts</b>	<b>Nombre d'exemplaires actifs</b>
<b>2015</b>	66 578	38 321
<b>2016</b>	276 044	61 314
<b>2017</b>	266 766	65 662
<b>2018</b>	298 616	72 988
<b>2019</b>	285 357	75 422
<b>2020</b>	<b>179 451</b>	<b>64 988</b>

La crise sanitaire avec les fermetures de sites, a fait chuter de 37% les prêts par rapport à 2019.

### **Quarantaine**

La reprise d'activité des bibliothèques s'est faite avec un protocole lourd, notamment à cause de la mise en place de la quarantaine des documents. Par mesure de sécurité, les livres, DVD et CD devaient ainsi rester 3 jours minimum en quarantaine. Cette mesure a compliqué d'une part la circulation des documents, la mise à jour des prêts/retours sur les cartes des abonnés et a alourdi les tâches des bibliothécaires, notamment en termes de manutention.

### **La circulation des documents :**

#### **Le service de navette**

Le service de navette permet de retirer des réservations de documents dans la bibliothèque du réseau de son choix. Ce service prend aussi en charge le transfert des retours de documents des bibliothèques non-dépositaires. Les navettes sont hebdomadaires depuis l'ouverture du Singulier(s) fin 2015 et ont pu être maintenues sauf durant le 1<sup>er</sup> confinement, la reprise s'étant faite progressivement durant le mois de juin, au fur et à mesure de la réouverture des sites.

- **21 051** documents ont été transportés au cours de l'année 2020 entre les bibliothèques du réseau, contre 28 314 transferts en 2019.

#### **Service de prêts à emporter**

La navette a permis de soutenir aussi le service des « prêts à emporter ». Le réseau a proposé ce service à tous les abonnés à partir du 2<sup>ème</sup> confinement des bibliothèques, à partir de novembre. Ce service a été maintenu même après la réouverture des sites. Les quotas de réservations ont été alignés sur ceux du prêt (soit jusqu'à 15 livres, 10 CDs, 4 DVDs, 3 partitions et 1 affiche) avec possibilités de retrait « à la porte des médiathèques ».

<b>Navette réseau – Circulation de documents dans le réseau</b> (réservation lecteurs + documents rendus rapatriés dans la bibliothèque d'origine)					
<b>Transfert vers</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>évolution 2020/2019</b>
Beaujeu	1 322	2 773	3451	2 456	-29%
Belleville	7 637	11 907	12749	9 485	-26%
Charentay	421	362	471	322	-32%
Corcelles	559	556	609	448	-26%
Fleurie	1 535	1 535	1776	1 681	-5%
Lancié	323	436	496	375	-24%
Odenas	666	1 125	972	608	-37%
Quincié-en-B.	3 111	3 425	3920	2 736	-30%
St Etienne-la-V	414	437	483	318	-34%
St Lager	235	721	617	512	-17%
Villié-Morgon	235	2 168	2770	2 110	-24%
<b>TOTAL</b>	<b>16 660</b>	<b>25 445</b>	<b>28 314</b>	<b>21 051</b>	<b>-26%</b>

## **LES COLLECTIONS :**

**Acquisitions et fonds :** Nombre d'exemplaires acquis en 2020 par site

Site dépositaire	COLLECTIONS		ACQUISITIONS en 2020	
	Nombre d'exemplaires au 31-12-2020	Nombre de documents au 31-12-2020 (distincts)	Nombre d'exemplaires au 31-12-2020	Nombre de documents au 31-12-2020 (distincts)
Médiathèque de Beaujeu	8665	8633	538	537
Médiathèque de Belleville	6 534	64023	5021	4969
Bibliothèque de Charentay	2 769	2759	85	85
Bibliothèque de Corcelles en Beaujolais	3 190	3173	160	157
Bibliothèque de Fleurie	6 044	6015	417	417
Bibliothèque de Lancié	2 981	2921	216	215
Bibliothèque d'Odenas	2 818	2800	132	132
Bibliothèque Bernard Pivot de Quincié	10 950	10938	506	505
Bibliothèque de St Etienne la Varenne	2 353	2330	81	80
Bibliothèque de St Lager	1 876	1864	138	137
Bibliothèque de Villié-Morgon - Claude Vermorel	8 664	8502	246	246
<b>TOTAL</b>	<b>115 844</b>	<b>113 958</b>	<b>7540</b>	<b>7480</b>

## **La médiathèque numérique**

La médiathèque numérique a été mise en place dès l'ouverture du Singulier(s) en novembre 2015. Cette plateforme est développée par la société CVS depuis 2010 et dédiée aux bibliothèques francophones. Les contenus souscrits sont répartis en 5 offres : presse, cinéma, savoirs et presse. La plateforme propose aussi un espace jeunesse. Le 20 mars, CVS numérique propose d'ajouter gratuitement des ressources accessibles aux usagers pendant le temps du confinement : soutien scolaire, livres, histoires pour enfants...

## Etat et évolutions des inscrits

Période	Nombre d'inscriptions créées
2017	137
2018	114
2019	103
2020	776
<b>TOTAL</b>	<b>1130</b>

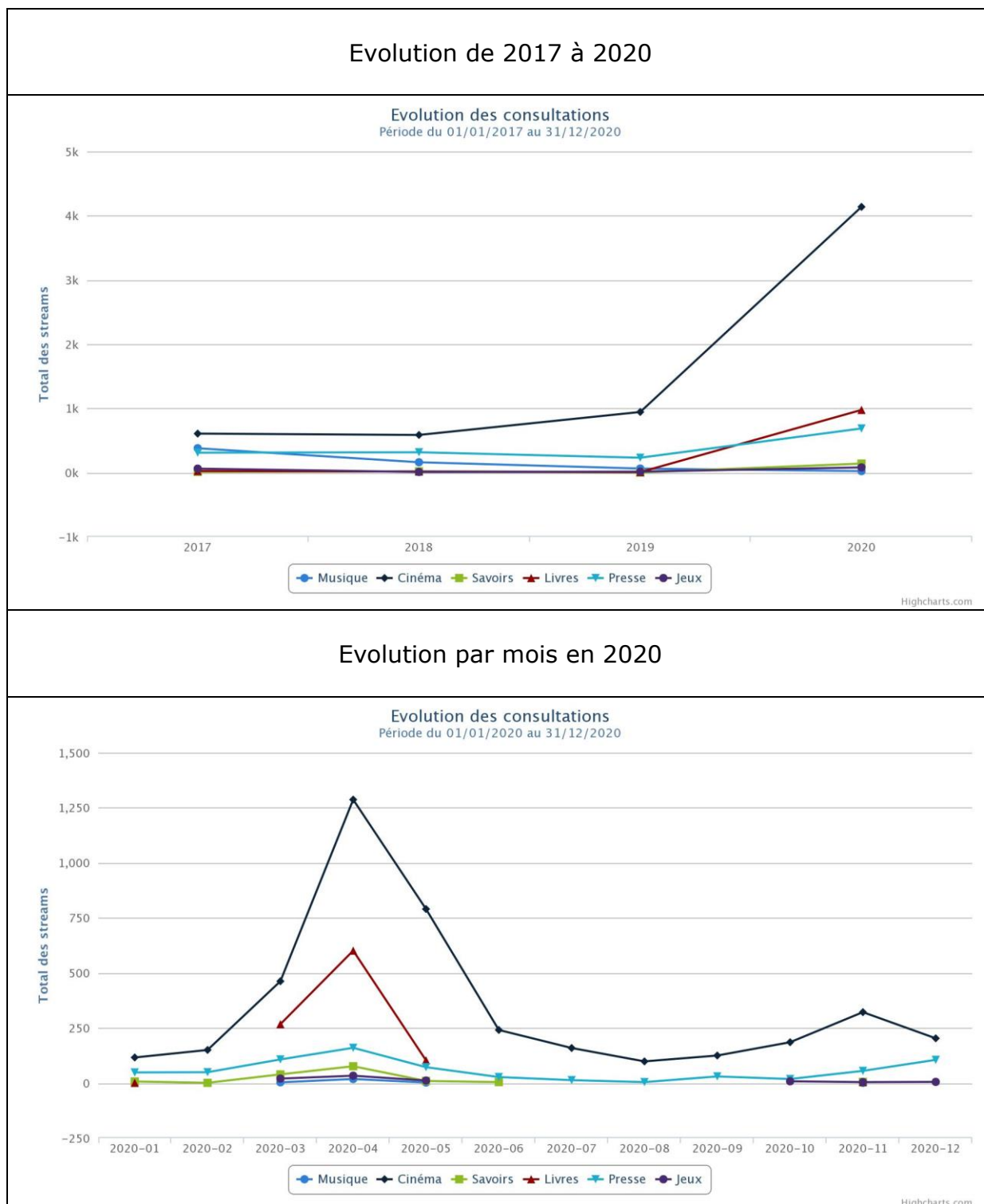
Au cours des différentes fermetures de l'année 2020, le service de lecture publique a cherché à maintenir des liens avec le public, en proposant de nouveaux services ou en adaptant son offre, notamment lors du premier confinement, pendant lequel l'accès à la médiathèque numérique a été facilité par la gratuité de l'offre à tous les habitants du territoire.

Le 30 mars un mailing a été envoyé à l'ensemble des abonnés du réseau des bibliothèques leur informant du service de médiathèque numérique que beaucoup ne connaissaient pas ainsi que son ouverture à tous les habitants de la CCSB. Le résultat est quasiment instantané : 191 comptes sont créés dans la journée.

Période	Nb créés	Visiteur unique de la période	Cumul en visiteur unique	Usagers ayant activé leur compte	Usagers ayant un compte ouvert
Mois : 2020-01	9	47	47	7	292
Mois : 2020-02	7	51	69	4	292
Mois : 2020-03	279	243	266	170	566
Mois : 2020-04	291	401	514	237	852
Mois : 2020-05	103	237	601	80	807
Mois : 2020-06	16	94	613	11	526
Mois : 2020-07	5	62	618	4	408
Mois : 2020-08	2	41	619	1	393
Mois : 2020-09	9	48	626	6	384
Mois : 2020-10	14	67	638	12	394
Mois : 2020-11	32	115	670	28	411
Mois : 2020-12	9	82	677	5	396
<b>TOTAL</b>	<b>776</b>			<b>565</b>	

## Typologie et évolutions des consultations

Avant le début du confinement les utilisations de la médiathèque numérique étaient déjà en hausse. En 2020 avec la crise sanitaire, l'utilisation des ressources numériques a été multipliée par 4,8 (344 streams vidéo mensuels en moyenne contre 79 streams mensuels en 2019).



## Streams

Période	Streams global	Musique	Cinéma	Savoirs	Livres	Presse	Jeux
2017	1398	380	608	12	25	311	62
2018	1114	161	587	21	17	317	11
2019	1265	63	945	3	7	232	15
2020	6048	24	4138	141	976	688	81
<b>TOTAL</b>	<b>9825</b>	<b>628</b>	<b>6278</b>	<b>177</b>	<b>1025</b>	<b>1548</b>	<b>169</b>

## Usagers

Tranche d'âge	Nb d'utilisateurs uniques	Streams global	Streams Musique	Streams Cinéma	Streams Savoirs	Streams Livres	Streams Presse	Streams Jeux
Age inconnu	2	8	0	4	0	1	1	2
0-14 ans	39	247	0	113	8	98	4	24
15-25 ans	70	688	0	565	3	112	8	0
26-35 ans	46	285	0	200	17	28	34	6
36-45 ans	185	1618	16	1104	68	326	57	47
46-55 ans	142	948	2	806	17	48	74	1
+ 55 ans	193	2254	6	1346	28	363	510	1
<b>TOTAL</b>	<b>677</b>	<b>6048</b>	<b>24</b>	<b>4138</b>	<b>141</b>	<b>976</b>	<b>688</b>	<b>81</b>

## L'action culturelle dans le réseau

En raison de la pandémie et des jauges imposées, la plupart des actions culturelles « réseau » régulières n'ont pas pu être programmées, notamment la balade contée et les contes de Noël ou spectacles de fin d'année. L'été a permis d'organiser des actions hors les murs dans le cadre de Festiv'été, notamment en extérieur avec des lectures sous l'arbre, des animations dans les parcs, et sur les marchés. Des ateliers jeunesse de stop motion ont pu être proposés aux jeunes du territoire en partenariat avec les cinémas plein air de Festiv'été.

## Le Singulier(s) Médiathèque

La médiathèque Le Singulier(s) s'est inscrite dans le paysage culturel de la Communauté de Communes et attire un public important, en accès libre ou dans le cadre scolaire.

## Jours d'ouverture :

En raison du contexte sanitaire, le site a été au public 170 jours en 2020 contre 200 en 2019 (hors jeudis pour les accueils de scolaires), soit une baisse de 15% du nombre de jours d'ouverture.

Nb de Jours	
170	Ouverts
17	« Drive »
33	Fermés (admERP S
5	Fériés
<b>225</b>	

La médiathèque ouvre 30 heures par semaine à tous les publics. Le jeudi étant habituellement réservé à l'accueil des groupes institutionnels (scolaires, périscolaires, éducatifs, ou médicaux-sociaux, réseau).

	<b>Horaires habituels</b>
Mardi	12h-19h
Mercredi	10h-18h
Jeudi	Accueils de groupe
Vendredi	12h-19h
Samedi	10h-18h
	<b>30 heures/hebdo</b>

Après le 1<sup>er</sup> confinement, la médiathèque a adapté ses horaires du 12 mai au 31 août.

<b>Horaires</b>	<b>12/05/2020 au 06/07/2020</b>	<b>Été 2020</b>
<b>Mardi</b>	10h00 à 13h00 et 15h30 à 18h30	10h00 à 13h00 et 15h30 à 18h30
<b>Mercredi</b>		
<b>Jeudi</b>		Matinée au Parc Popy et 15h30 à 18h30
<b>Vendredi</b>		10h00 à 13h00 et 15h30 à 18h30
<b>Samedi</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>30 heures/hebdo</b>	<b>27 heures/hebdo + 2h hors les murs</b>

#### Fonds :

<b>Type d'expression</b>	<b>Nombre d'exemplaires au 31-12-2020</b>	<b>Nombre de documents au 31-12-2020 (distincts)</b>
<b>Musique et son</b>	8 170	8 149
<b>Jeux de société</b>	92	91
<b>Partition musicale</b>	363	363
<b>Ressource graphique</b>	94	94
<b>Texte</b>	42 906	41 382
<b>Vidéo et document projeté</b>	8 293	8 231
<b>Périodique</b>	5 298	5 301

#### Postes d'accès multimédia et jeux vidéo :

3 consoles de jeu vidéo, 1 borne d'arcade, 10 postes informatiques publics, un copieur. Le nombre de postes informatiques a dû être réduit à 5 PC depuis le déconfinement, afin de respecter les distanciations. Les protocoles sanitaires imposent la désinfection des postes et manettes entre chaque utilisateur.

### Actions Culturelles :

Conformément au Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de l'équipement, et s'agissant d'une médiathèque 3<sup>ème</sup> lieu, les animations ont autant d'importance que les collections dans l'attractivité du lieu. Elles s'adressent à tous les publics, sur des thématiques variées et selon des modalités adaptées.

Les fermetures administratives, les mesures, les jauges imposées et les incertitudes dues à la crise sanitaire ont fortement impacté la programmation des animations. Avant le 1<sup>er</sup> confinement, la médiathèque avait organisé un temps fort sur l'espace en partenariat avec le cinéma du centre culturel. Plus de 70 actions ont dû être annulées durant l'année, la programmation estivale retravaillée et celle du second semestre plusieurs fois remaniée.

Au total 1736 (contre 4 865 usagers) ont participé aux quelques 85 actions culturelles de la médiathèque :

Actions culturelles 2020	Nombre de participants touchés		
	Pour tous publics	ENFANTS	TOTAL
Accueil de groupe scolaires		580	580
Actions hors les murs	162	334	496
Autre	173	60	233
Club de lecteurs	13	0	13
Concert, projections	58	13	71
Conférence, rencontre, lecture	102	11	113
Exposition	NC	NC	NC
Formation au public	8	23	31
Séance de conte	68	131	199
<b>TOTAL</b>	<b>584</b>	<b>1152</b>	<b>1736</b>



## Actions culturelles et confinement

Les bibliothécaires du Singulier(s) sont restés particulièrement actifs durant le premier confinement et ont cherché à maintenir des liens avec le public en proposant de nombreux contenus éditoriaux, des articles, des animations « anim'confites » (ex : défis stop motion, lectures offertes, contributions d'auteurs BD, sélection en ligne) via les réseaux sociaux. Durant cette période, les usagers ont bien suivi ces propositions avec les près de 84 000 vues sur les 130 posts Facebook.

## Personnel et formation :

L'équipe de la médiathèque Le Singulier(s) est composée de 12.5 ETP (16 salariés dont 3 non titulaires et trois contrats étudiants) répartis en 10,5 adjoints du patrimoine dont 9 qualifiés, 1 assistant de conservation et 1 responsable de la médiathèque.

5 agents ont suivi des formations, soit 66h.

## Budget :

Dépenses de fonctionnement réalisées du Singulier(s) médiathèque (par service gestionnaire) :

- Culture 120 000 €, dont 90 000 € d'acquisition de documents
- RH 458 439 €
- Informatique 12 869 €
- Maintenance bâtiment 15 607 €

Recette médiathèque : 11 815 €, dont 10 276 € de frais d'inscription, le reste représente les droits d'usage pour les services de la médiathèque (copies ou carte).

## Médiathèque Bernard Pivot de Quincié-en-Beaujolais

---

Située au 60 ruelle de la Cure à Quincié-en-Beaujolais, la médiathèque couvre une surface de 140 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage avec un accès sans ascenseur.

## Horaires d'ouverture au public :

Mercredi	14h00-18h30
Vendredi	16h30-19h00
Samedi	10h00-12h30
<b>TOTAL/hebdo</b>	<b>9h30</b>

Les accueils pour public spécifique (groupe péri/scolaire, petite enfance, maison de retraite...) sont organisés le mardi après-midi, le jeudi ou vendredi matin.

## Fréquentation :

En 2020, la bibliothèque a compté 1893 entrées dans l'établissement (contre 3020 en 2019) sur le site. Le volume de prêts a été de 8663 (11384 à N-1) dont 3770 prêts aux adultes et 4276 enfants), pour un total de 397 emprunteurs actifs (425 N-1) dont 230 résidents sur la commune avec 19 nouveaux inscrits (59 N-1).

Tranche d'âge	Nombre d'abonnés actifs (distincts) en 2019	Nombre d'abonnés actifs (distincts) en 2020
0-14 ans	164	132
15-64 ans	167	153
65 ans et +	94	100
Collectivité	16	12
total	441	397



Cet équipement comprend un fonds de 10111 documents (imprimés/CD/DVD). Les collections sont constituées de livres, périodiques, documents sonores, et DVD.

### Actions culturelles :

La bibliothèque B. Pivot propose des actions culturelles auprès de tous les publics et auprès d'établissement scolaires.

- Accueils de classes : 36 accueils de classes. Population touchée 150 personnes
- 2 expositions
- 2 rencontres lecture jeunesse
- 2 ateliers écriture
- 1 Concert
- Et encore d'autres actions

Estimation population touchée : 256 personnes

### Personnel :

L'équipe est composée d'une salariée à mi-temps, responsable de l'équipement et 13 bénévoles, soit 1.40 ETP au total. Elle ouvre la médiathèque au public 9h30/semaine, offre le portage de livres à domicile.

### Budget :

- Dépenses de fonctionnement réalisées :
  - Collection 2 962€
  - Action culturelle 248€
  - Equipement : 234€
  - RH 16 096 €
  - Informatique 950 € (téléphonie, copieurs, accès internet).
- Recettes 740 €

### Médiathèque de Beaujeu

---

La médiathèque de Beaujeu est communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016.



### Horaires d'ouverture :

Tout public

Mardi	16h00 -18h30
Mercredi	09h30 - 12h00 15h00 - 17h30
Samedi	09h30 - 12h00
TOTAL/hebdo	<b>10h</b>

La médiathèque a été ouverte 129 jours en 2020 contre 149 jours en 2019 en raison de la fermeture à la suite du 1<sup>er</sup> confinement (-13,4% de jours d'ouverture)

Accueil public spécifique : groupe péri/scolaire, petite enfance, maison de retraite...

Mardi	13h30-16h00
Mercredi	14h00-15h00
Jeudi	09h00-12h00

### Fréquentation :

En 2020, 2569 usagers ont utilisé les services de la médiathèque, contre 4031 en 2019, soit -36%.

### Nombre de prêts :

En 2020 le nombre de prêts a diminué de 28% par rapport à N-1

2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 274	3 687	5 908	8 293	8 845	<b>6 445</b>

### Usagers :

	Abonnés individuels				Collectivité	Total
	0-14 ans	15 à 64 ans	65 ans et +	Total		
<b>Emprunteurs actifs 2019</b>	165	178	57	400	27	427
<b>Emprunteurs actifs 2020</b>	114	123	50	287	21	308
<b>Nouveaux inscrits 2019</b>	34	42	2	78	8	86
<b>Nouveaux inscrits 2020</b>	19	12	4	35	2	37

### Collections :

	Imprimés		Publication en série	DVD		CD	
	Fonds propre	Fonds MD	Abonnement	Fonds propre	Fonds MD	Fonds propre	Fonds MD
Jeunesse	2 905	680	8	1001	94	30	1110
Adulte	3 972	1003	4				
Total	6 877	1683	12				

### Les actions culturelles :

La médiathèque de Beaujeu propose des animations pour tous les publics et des actions ciblées pour les centres de loisirs, les écoles, les services de la petite enfance et les établissements médicaux-sociaux avec des ateliers, lectures, expositions et spectacles.

Etablissements et institutions	Population touchée
Accueils de classes	300
Cantre de loisirs	76
Service de la petite enfance	10
Maison de retraite	NC
<b>TOTAL</b>	<b>&gt; 387</b>

<b>Actions au sein de l'établissement</b>	<b>Population touchée</b>
Projection, concert	31
Séance de conte	119
Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture	19
Autres actions	52
<b>TOTAL</b>	<b>221</b>

### **Personnel :**

En 2020, l'équipe était constituée de 15 personnes : 14 bénévoles (représentant 0,35 ETP) et 1 salariée (0,75 ETP), responsable de l'équipement.

### **Budget :**

Investissement	4 349 €	Mobilier et assises
Fonctionnement	5 981 €	Documents imprimés et sur supports
	170 €	Actions culturelles
	22 227€	Personnel
	420 €	Equipement
Recettes	358 €	Adhésions, cartes perdues

## K SPORTS

La CCSB gère plusieurs sites sportifs : le gymnase PHILIPPE GARDENT (Belleville-en-Beaujolais), la PISTE D'ATHLÉTISME (Belleville-en-Beaujolais), le gymnase JOSEPH ROSSELLI (Belleville-en-Beaujolais), la SALLE DES ASSOCIATIONS (Belleville-en-Beaujolais), le gymnase VAL D'ARDIÈRES (Beaujeu), le gymnase PHILIBERT BULLIAT (Villié-Morgon), le gymnase de LANCIÉ ARÉNA (Lancié), le gymnase FONTANEL (MONSOLS), la PISCINE (Belleville-en-Beaujolais).

**2020, une année marquée par la crise sanitaire COVID-19.** Des adaptations ont été nécessaires selon les prérogatives gouvernementales. Des protocoles sanitaires ont été rédigés en fonction des recommandations de l'État.

*« Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit la fermeture des écoles, collèges, lycées, sites sportifs.*

*Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements sportifs, à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.*

*Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement des sites sportifs à compter de la rentrée sportive 2020-2021, dans le respect des prérogatives émises par les autorités sanitaires.*

*Ce guide est à destination de tous les utilisateurs des sites sportifs. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école mais aussi à chaque fédération de la discipline sportive enseignée/pratiquée.*

*La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre la collectivité territoriale propriétaire de l'établissement sportif, les professeurs des établissements scolaires, les présidents et entraîneurs de clubs sportifs.*

*Les sportifs, parents, entraîneurs jouent un rôle essentiel en s'engageant à ne pas fréquenter les sites sportifs en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.*

*Les agents du service des sports s'appliquent la même règle.*

**LES GESTES BARRIÈRES RAPPELÉS DANS LE PRÉSENT GUIDE, DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS EN PERMANENCE, PARTOUT ET PAR TOUT LE MONDE. CE SONT, AU JOUR D'AUJOURD'HUI, LES MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES LES PLUS EFFICACES CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS. »**

1) LE GYMNASE INTERCOMMUNAL PHILIPPE GARDENT  
**(Belleville-en-Beaujolais)**



- Construit en 2003 (4 millions d'euros)
- 2000 m<sup>2</sup> consacrés au sport
- Composition :
  - grande salle (homologuée handball et basketball),
  - salle d'évolution (arts martiaux...),
  - mur d'escalade,
  - gradins d'une capacité de 533 places,
  - salle de réunion, salle des professeurs, espace de convivialité, vestiaires, loge gardiens ...

Les utilisateurs :

**Le lycée Aiguerande, 11 associations sportives permanentes** (Beaujolais Val de Saône Handball, Basket Club Belleville, Ares Boxing , Loisirs Belleville Badminton, Tennis Club Belleville, Association Sportive lycée, Judo Club Belleville, Gones Dojang, Aïkikaï Belleville, Beaujolais Break dance, Triton Club Belleville) + **d'autres associations occasionnellement** (K'Danse de Saint Lager, Majorettes Fanfares St Lager Cercié, Entente Odenas Charentay St Lager, Union Football Belleville Saint Jean d'Ardières)





### 3) LE GYMNASSE JOSEPH ROSSELLI (Belleville-en-Beaujolais)



Construit en 1967.

Il est composé : une grande salle (homologuée handball et basket-ball), une salle des professeurs, un espace de convivialité, vestiaires, loge gardiens

Ouverture :

7 jours / 7 de 8h00 à 22h30

7 jours / 7 – 8h à 22h30 du lundi au samedi + dimanche matin jusqu'à 18h

De septembre à mi-juillet pour les utilisations régulières

Juillet - août entretien du bâtiment et accueil de centres aérés

Les utilisateurs :

Le Collège Emile Zola, 4 associations sportives permanentes (Beaujolais Val de Saône Handball, Basket Club Belleville, Tennis Club Belleville, Patin à Roulette, Belleville Nouvelle Génération, Tennis Club Belleville) + d'autres associations occasionnellement.

		GYMNASE INTERCOMMUNAL J ROSSELLI/ Belleville																												
		OCCUPATIONS 2020-2021																												
		8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h00	17h30	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00
LUNDI		COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				TCB		BCB		BANG								
MARDI		COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				UNSS Hand				BVSH								
MERCREDI		COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				
JEUDE		COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				
VENDREDI		COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				
SAMEDI		cpbb				BVSH				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				
DIMANCHE		COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				COLLEGE				



#### 4) LA SALLE DES ASSOCIATIONS (Belleville-en-Beaujolais)



Située à l'étage de la piscine intercommunale, cette salle est composée d'une salle avec sol en parquet avec miroirs, d'une capacité de 50 personnes.

Ouverte du lundi au samedi

Les utilisateurs : associations sportives de danse, associations sportives arts martiaux.

		SALLE DES ASSOCIATIONS																												
		Etage piscine Belleville - planning 2020-2021																												
		8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h00	17h30	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00
LUNDI						ALB gym										ALB yoga						SHOW DANSE								MUSES ORIENT
MARDI				CCSB																										SHOW DANSE
MERCREDI					SHOW DANSE					SHOW DANSE																				
JEUDI				AIKIDO																			SHOW DANSE							
VENREDI				ALB yoga																			SHOW DANSE							JNCO
SAMEDI				SHOW DANSE																										BREAKDANCE
DIMANCHE																														MUSE ORIENT 1/MOIS

	créneaux dispo		CCSB		SHOW DANSE		AIKIDO		BREAKDANCE		MUSES D'ORIENT		K'danse		Amicale Laïque B
--	----------------	--	------	--	------------	--	--------	--	------------	--	----------------	--	---------	--	------------------

## 5) LE GYMNASSE VAL D'ARDIÈRES (**Beaujeu**)



Il est composé de : une grande salle, une salle d'évolution à l'étage (gymnastique, arts martiaux...), un mur d'escalade, des vestiaires.

### Les utilisateurs :

Le collège du Val d'Ardières, 7 associations sportives permanentes (Amicale Laïque, Aïkido, Sports de Combat, Judo, Arts Martiaux, Escalade, Qi Chong, La Fanfare)

Ouvert 6 jours / 7 de 8h00 à 22h30

De septembre à mi-juillet pour les utilisations régulières

Juillet - août pas d'utilisation

		GYMNASSE INTERCOMMUNAL BEAUJEU (grande salle)																															
		OCCUPATIONS 2020 -2021																															
		8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h00	17h30	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00			
LUNDI		Collège												Collège	AL Beaujeu												VERTIGE ESCALADE						
MARDI		Collège												Collège	AL Beaujeu																		
MERCREDI		Collège									AL Beaujeu													FANFARE									
JEUDI		Collège												Collège	DISPO																		
VENDREDI		Collège												Collège	DISPO			VERTIGE ESCALADE															
SAMEDI		AL Beaujeu			DISPO																												
DIMANCHE																																	
		<span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Collège Beaujeu <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightblue; border: 1px solid black; margin-left: 20px;"></span> Amicale Laïque Beaujeu <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black; margin-left: 20px;"></span> Vertige Escalade <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: lightorange; border: 1px solid black; margin-left: 20px;"></span> Asso musique																															



## 6) LE GYMNASSE PHILIBERT BULLIAT

**(Villié-Morgon)**



### Composition :

Une grande salle, une salle d'évolution (gymnastique, arts martiaux...), des vestiaires.  
Tribune de 150 places

### Les utilisateurs :

Le collège Jean Claude RUET + MFR de Villié Morgon + 8 associations sportives permanentes (Handball Belleville, Basket Club Belleville, Basket Club Fleurie-Villié, Tennis Corcelles, Tennis Villié, Aïkido, Judo, Gym Détente Villié, Hand Dracé + Manifestations exceptionnelles (galas, ...)

Ouvert 7 jours / 7 de 8h00 à 22h30

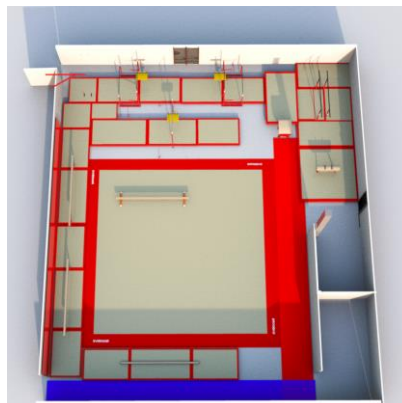
De septembre à mi-juillet pour les utilisations régulières

Juillet - août et petites vacances scolaires centre aéré le CHAPITO



## 7) LE GYMNASSE LANCIÉ ARÉNA

### **(Lancié)**



Cet équipement sportif de type « complexe sportif » est dédié à l'accueil des clubs sportifs, écoles, collèges, et complètera le parc des équipements sportifs en situation de « saturation ».

Le gymnase de Lancié a donc pour but de « désengorger » le gymnase existant, qui ne permet plus le développement des activités associatives mais aussi une pratique sportive de loisir et de proximité.

Outre une répartition plus rationnelle des installations pour les écoles et une diminution du temps de transport pour certaines d'entre elles, ce nouveau gymnase permettra le transfert de certaines activités jusque-là organisées au gymnase P. Gardent.

Le site est ouvert depuis le 8 novembre 2018.

*Le gymnase est composé de :*

- 1 salle multisports de 44 x 23,50 m pour la pratique de sports collectifs
- 1 salle de gymnastique de 17,50 x 23,45 m soit 400 m<sup>2</sup>
- 1 espace gradins pour 250 personnes
- 6 vestiaires + 2 blocs WC hommes/femmes pour les sportifs
- 2 blocs WC hommes/femmes pour le public
- 1 bureau accueil
- 2 bureaux / vestiaires et 2 sanitaires arbitres mutualisés avec vestiaires des professeurs
- 1 local réserve
- 1 local destiné à l'infirmierie
- 1 local destiné à la chaufferie
- 1 local entretien
- 1 local espaces verts accessibles depuis l'arrière du bâtiment



### Les utilisateurs :

**Grande salle :** Tennis Club de Corcelles-en-Beaujolais, l'école de Lancié, Le Cercle des Patineurs de Belleville Beaujolais, l'Entente Pongiste Belleville Chaleins, Basket Club Belleville, Beaujolais Val de Saône Handball, Basket Club Fleurie Villié, Loisirs Badminton Belleville, Hand de Dracé + matchs de championnats les week-ends.

**Salle de Gymnastique :** Gymnastique Club Belleville Beaujolais, l'école de Lancié, l'école de Chénas, l'Association Sportive du Collège de Villié-Morgon.





## 8) Le gymnase FONTANEL

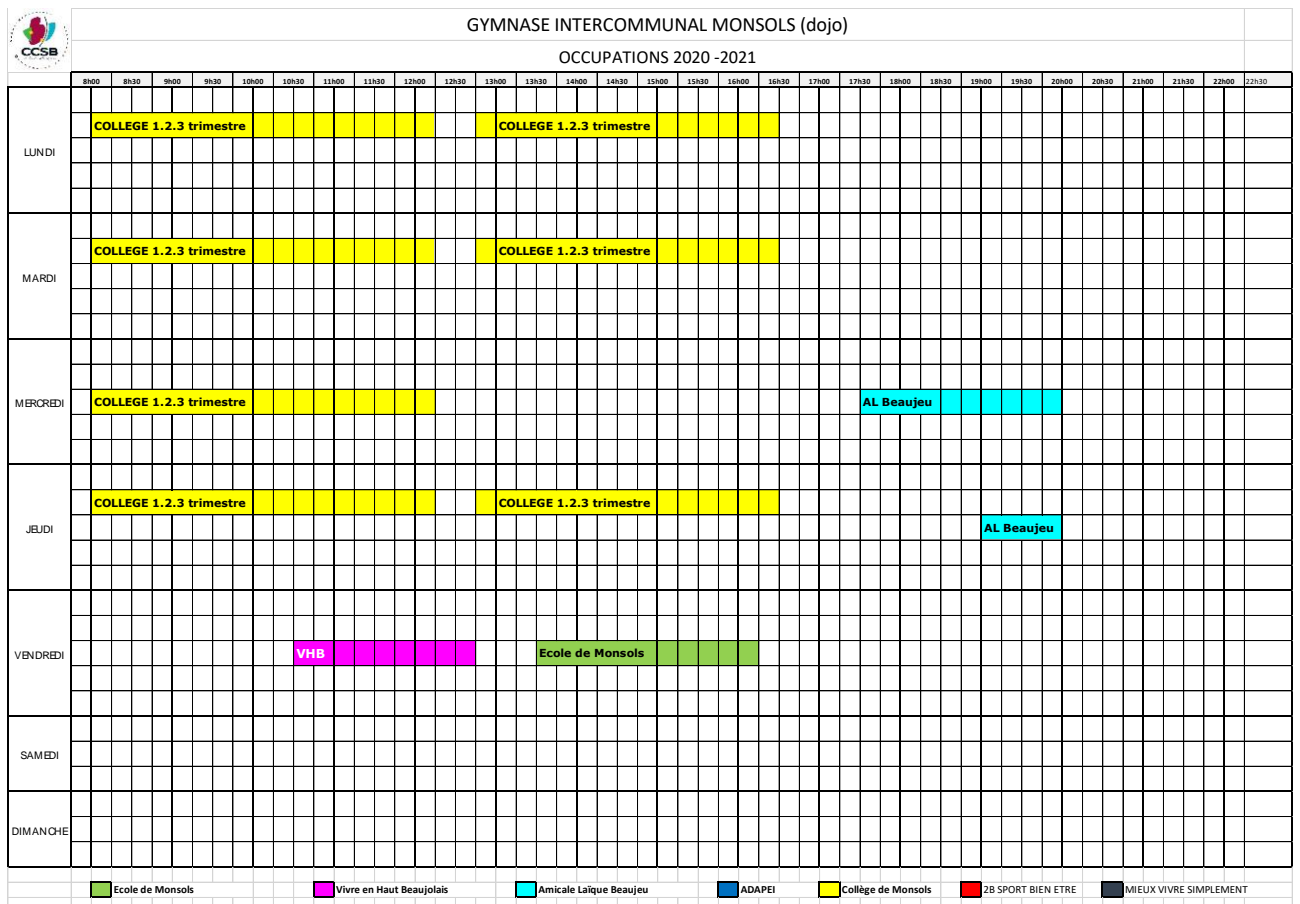
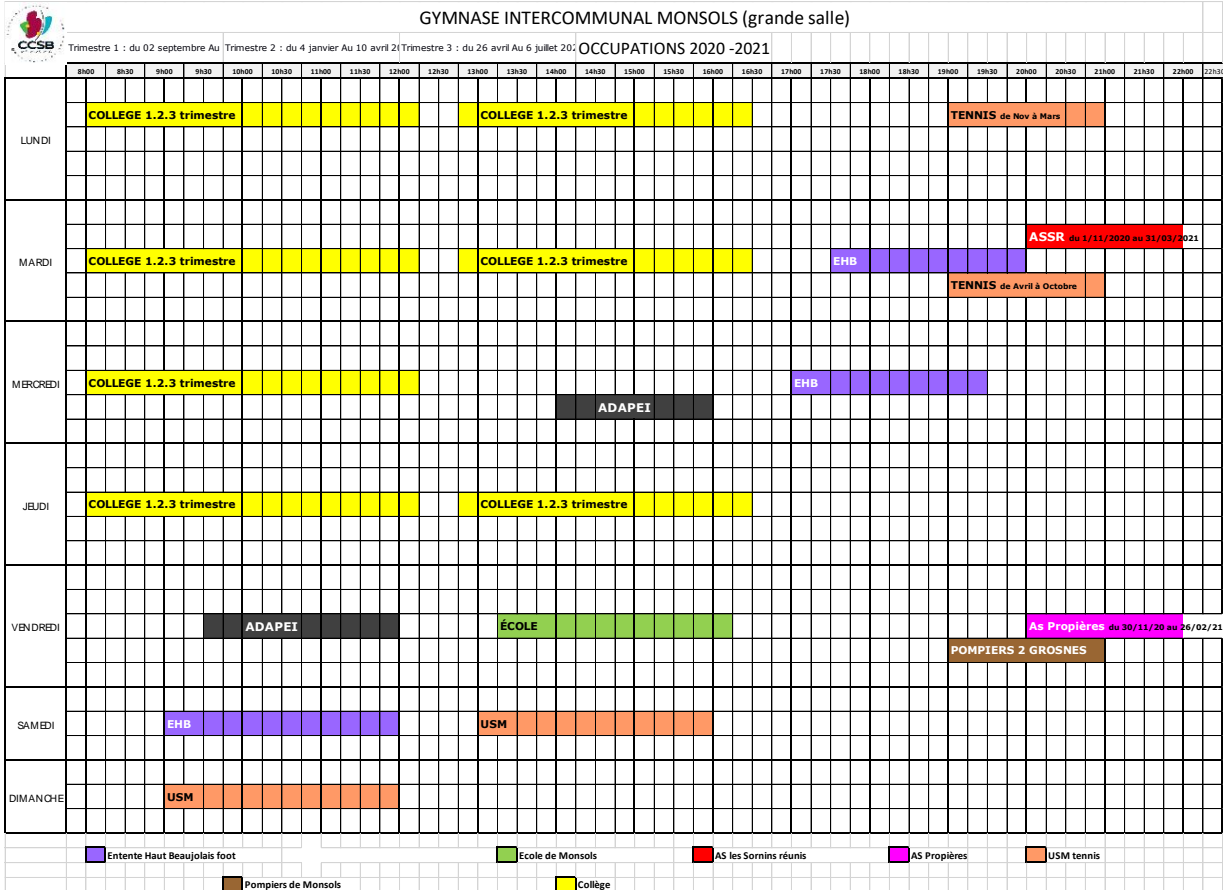
**(Monsols)**



Construit en 1989, le gymnase est composé :

- D'une grande salle multisports de 44 m x 24 m (1056 m<sup>2</sup>)
- Une salle d'évolution de 10m x 6 m (60 m<sup>2</sup>)
- Un espace tribune pouvant accueillir 150 personnes
- 2 vestiaires collectifs
- 1 vestiaire pour les professeurs

Les utilisateurs : Collège Mont Saint Rigaud, l'Entente du Haut Beaujolais, l'école de Monsols, l'Association Sportive Les Sornins Réunis, l'Association Sportive de Proprières, l'Union Sportive Monsols Tennis, les Pompiers de Monsols, l'Association Vivre en Haut-Beaujolais, Amicale Laïque de Beaujeu, l'ADAPEI.



## 9) GYMNASE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS



Gymnase à usage scolaire mais aussi des clubs sportifs, accueil de compétitions sportives, de formations sportives et de loisirs.

## 10) LA PISCINE INTERCOMMUNALE **(Belleville-en-Beaujolais)**

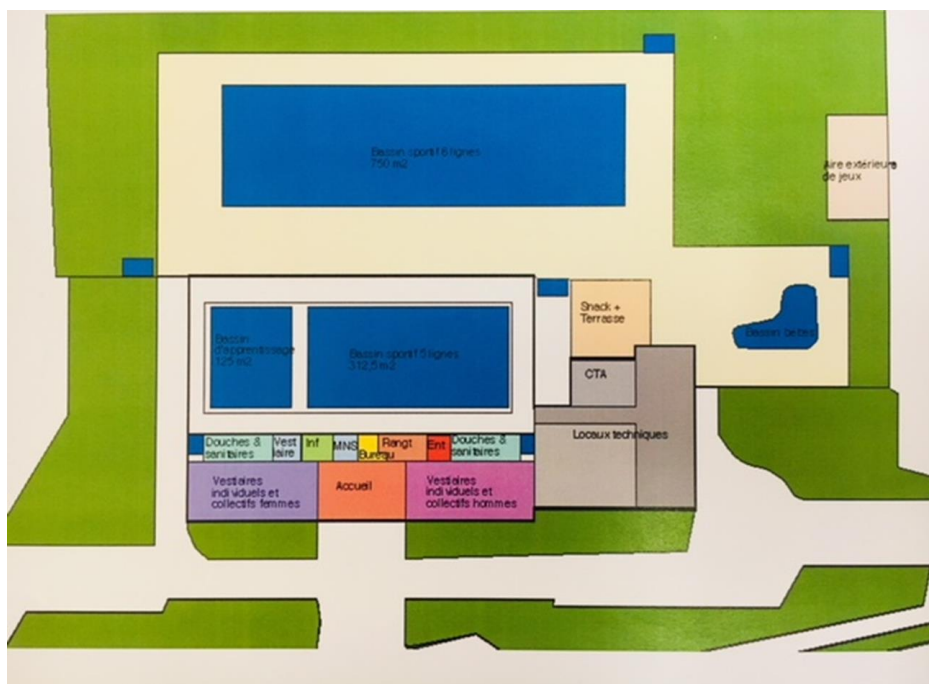


La piscine intercommunale connaît une forte fréquentation, avec une utilisation partagée par tiers entre les scolaires (1 lycée, 6 collèges et 29 écoles primaires du nord du département), le monde associatif avec surtout le Triton Club (environ 1400 adhérents), plus modestement Aqua Bulles Beaujolaises (club de plongée sous-marine), et le public.

La piscine est utilisée tous les jours de la semaine de 8 h à 22 h, sauf le dimanche après-midi.

La piscine intercommunale, c'est :

- 18h30 de créneaux de leçons par semaine
- Ouverture 7 jours / 7
- 28 heures de séances d'enseignement scolaire par semaine
- Une ouverture matinale de 6h45 à 7h45
- 13h30 de présence des agents par jour
- 34 classes de primaires par semaine + 6 collèges + 1 lycée
- 7h30 de cours d'aquagym/aquabike par semaine
- 85 heures d'ouverture / semaine
- 32 écoles + 6 collèges + 1 lycée soit 32 165 écoliers/an
- 1 168 enfants de - de 4 ans
- 116 773 entrées public



Recettes Animations 2020 :

*Les nombreuses fermetures du site ne nous ont pas permis d'effectuer un bilan. Nous avons dû procéder à des remboursements d'activités car nous n'avons pas été en capacité d'assurer le service.*

**Bilan des activités**

- Année 2013 : 96 529,00 €
- Année 2014 : 98 070,00 €
- Année 2015 : 119 949,00 €
- Année 2016 : 120 871,60€
- Année 2017 : 134 535,30 €
- Année 2018 : 142 995.20 €
- Année 2019 : 140 051,00 €
- Année 2020 : 67 274,60 € (remboursement aux usagers à hauteur de 27 424,73€)  
soit un bilan : 37 849,87 €

## BILANS ANNUELS DES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS 2020 (avant remboursement)

Bilan des animations de janvier à décembre 2020						
		prix activités	ventes	recettes	remarques	TOTAL
<b>AQUAGYM</b>	A la séance ccsb	10,00 €	278	2 780,00 €		13 482,00 €
	A la séance hors ccsb	12,00 €	120	1 440,00 €		
	Période (de septembre à juin) CCSB	193,00 €	19	3 667,00 €		
	Période (de septembre à juin) EXTERIEUR	207,00 €	5	1 035,00 €		
	Abonné CCSB paiement en plusieurs fois	60,00 €	76	4 560,00 €		
<b>AQUABIKE</b>	Sans abonnement	13,00 €	59	767,00 €		19 691,00 €
	1 <sup>o</sup> période (de janvier à juin) CCSB	190,00 €	15	2 850,00 €		
	1 <sup>o</sup> période (de janvier à juin) EXTERIEUR	204,00 €	15	3 060,00 €		
	2 <sup>o</sup> période (de sept à janv) CCSB	190,00 €	17	3 230,00 €		
	2 <sup>o</sup> période (de sept à janv) EXTERIEUR	200,00 €	8	1 600,00 €		
	1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> période abonné CCSB paiement en plusieurs fois	60,00 €	73	4 380,00 €		
	1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> période abonné EXTERIEUR paiement en plusieurs fois	60,00 €	62	3 720,00 €		
	Locations vélos	6,00 €	14	84,00 €		
<b>ECOLE DE NAGE</b>	1 <sup>o</sup> période (de janvier à juin) CCSB	115,00 €	27	3 105,00 €		7 406,00 €
	1 <sup>o</sup> période (de janvier à juin) EXTERIEUR	125,00 €	8	1 000,00 €		
	2 <sup>o</sup> période (de sept à janv) CCSB	115,00 €	11	1 265,00 €		
	2 <sup>o</sup> période (de sept à janv) EXTERIEUR	126,00 €	6	756,00 €		
	1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> période abonné CCSB paiement en plusieurs fois	40,00 €	21	840,00 €		
	1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> période abonné EXTERIEUR paiement en plusieurs fois	40,00 €	11	440,00 €		
<b>JARDIN AQUATIQUE</b>	1 <sup>o</sup> période (de janvier à juin) CCSB	115,00 €	7	805,00 €		1 865,00 €
	1 <sup>o</sup> période (de janvier à juin) EXTERIEUR	125,00 €	1	125,00 €		
	2 <sup>o</sup> période (de sept à janv) CCSB	115,00 €	5	575,00 €		
	2 <sup>o</sup> période (de sept à janv) EXTERIEUR	126,00 €	0	0,00 €		
	1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> période abonné CCSB paiement en plusieurs fois	40,00 €	5	200,00 €		
	1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> période abonné EXTERIEUR paiement en plusieurs fois	40,00 €	4	160,00 €		
<b>LEÇONS</b>		13,00 €	1604	20 852,00 €		20 852,00 €
<b>RELAX MAX</b>		10,00 €	0	0,00 €		0,00 €
<b>LES PETITES SIRENES</b>		10,00 €	72	720,00 €		720,00 €
<b>EAU EN SPORT</b>		6,00 €	50	300,00 €		300,00 €
<b>PLOUF PLOUF (février, avril, octobre)</b>		21,00 €	42	882,00 €		882,00 €
<b>AQUAFUN ( 176 entrées)</b>	Abonnés		50	0,00 €	L'aquafun a rapporté 224,60 euros en entrées	224,60 €
		3,80 €	43	163,40 €		
		1,70 €	36	61,20 €		
	moins de 4 ans		47	0,00 €		
<b>AQUAMATERNITE</b>		10,00 €	53	530,00 €		530,00 €
<b>MASSAGE BEBE</b>		9,00 €	13	117,00 €		117,00 €
<b>BNSSA</b>		100,00 €	8	800,00 €		800,00 €
				<b>TOTAL</b>		66 869,60 €
<b>LOCATIONS BASSINS</b>		500,00 €	0	0,00 €		0,00 €
<b>LOCATIONS LIGNES D'EAU</b>		45,00 €	9	405,00 €		405,00 €
		<b>TOTAL GENERAL</b>		Total des animations = 139628,00 des aquafuns = 423,00	Total	67 274,60 €

### Journal des ventes de la piscine intercommunale 2020

Bilan janvier à décembre 2020 (sachant que mars, avril, mai, novembre et décembre, nous étions fermé au public)

Abonnement adultes extérieurs	149	à	40,00	5960,00
Abonnement adultes CCSB	658	à	26,00	17108,00
Abonnement adultes tarifs réduits	314	à	25,00	7850,00
Abonnement adultes confort	53	à	25,00	1325,00
Abonnement jeunes extérieurs	7	à	21,50	150,50
Abonnement jeunes CCSB	102	à	14,00	1428,00
Abonnement jeunes tarifs réduits	62	à	12,50	775,00
Abonnement jeunes confort	0	à	12,50	0,00
	0		Sous total	34596,50
Abonnés	16938			
Entrées adultes	3252	à	4,50	14634,00
Entrées adultes tarifs réduits	467	à	3,80	1774,60
Entrées jeunes	2011	à	2,50	5027,50
Entrées jeunes tarifs réduits	235	à	1,70	399,50
	0		Sous total	21835,60
Locations vélos	14	à	6,00	84,00
Aquabike	59	à	13,00	767,00
Aquagym CCSB (la séance)	278	à	10,00	2780,00
Aquagym HORS CCSB (la séance)	120	à	12,00	1440,00
Aquamaternité	53	à	10,00	530,00
Leçons	1604	à	13,00	20852,00
Massage Bébé	13	à	9,00	117,00
Relax max	0	à	10,00	0,00
Plouf plouf	42	à	21,00	882,00
Aquafun abonnés	50	à	0,00	0,00
Aquafun adultes	43	à	3,80	163,40
Aquafun enfants	36	à	1,70	61,20
Aquafun - de 4 ans	47	à	0,00	0,00
Les petites sirènes (la séance)	72	à	10,00	720,00
Centres aérés	4	à	0,00	0,00
Associations sportives CCSB	37	à	0,00	0,00
Animations diverses	50	à	6,00	300,00
Aquagym CCSB	19	à	193,00	3667,00
Aquagym extérieur CCSB	5	à	207,00	1035,00
Aquagym CCSB et extérieur CCSB	76	à	60,00	4560,00
Aquabike CCSB	32	à	190,00	6080,00
Aquabike extérieur CCSB (1ère période)	8	à	200,00	1600,00
Aquabike extérieur CCSB (2ème période)	15	à	204,00	3060,00
Aquabike CCSB et extérieur CCSB	135	à	60,00	8100,00
Ecole de nage CCSB	38	à	115,00	4370,00
Ecole de nage extérieur CCSB (1ère période)	8	à	125,00	1000,00
Ecole de nage extérieur CCSB (2ème période)	6	à	126,00	756,00
Ecole de nage CCSB et extérieur CCSB	32	à	40,00	1280,00
Jardin aquatique CCSB	12	à	115,00	1380,00
Jardin aquatique extérieur CCSB (1ère période)	1	à	125,00	125,00
Jardin aquatique CCSB et extérieur CCSB	9	à	40,00	360,00
BNSSA	8	à	100,00	800,00
Lignes d'eau bassin intérieur	9	à	45,00	405,00
Lignes d'eau bassin extérieur	0	à	60,00	0,00
Lignes d'eau "sociétés privées"	0	à	70,00	0,00
Locations bassins pour associations extérieurs CCSB	0	à	17,00	0,00
Locations bassins	0	à	500,00	0,00
Locations bassins triton	0	à	400,00	0,00
Enfants de moins de 4 ans	424		Sous total	67274,60
<b>Total personnes</b>	<b>24054</b>		<b>Total</b>	<b>123706,70</b>
Scolaires	13524			
Triton	7209			
<b>Total personnes + Scolaires + Triton</b>	<b>44795</b>			

**Observations :** La piscine ayant été fermée au public pour cause de Covid-19 du 14 mars au 08 juin, puis du 24 octobre au 31 décembre, nous avons dû procéder à des remboursements sur les animations (aquabike aquagym, école de nage, jardin aquatique, massage bébé et quelques leçons) d'un montant total de **27424,73 euros**.

## **L TOURISME**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les offices de tourisme communautaires de la Communauté de communes Saône-Beaujolais, de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, ainsi que la Fédération des Offices de Tourisme du Beaujolais, ont fusionné pour devenir un office de tourisme intercommunautaire : l'Office de tourisme du Beaujolais.

L'Office de tourisme du Beaujolais est constitué sous forme d'une association régie par la loi de 1901. Il a en particulier vocation à porter, en lieu et place des offices de tourisme fusionnés, l'ensemble des missions définies à l'article L.133-3 du code du tourisme.

Le financement de cette association est encadré par une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de 2 ans (2019 -2020).

En 2020, une subvention de 255 473 € a été octroyée à l'Office de Tourisme du Beaujolais :

- 139 260 € correspondant à la clé de répartition de 3€ / habitant
- 116 213 € correspondant à 100% des recettes nettes de la taxe de séjour 2019 (hors part départementale)

Comme suite à cette fusion, l'Office de Tourisme du Beaujolais a mis en place un nouveau schéma d'accueil et de diffusion de l'information qui définit les bureaux d'accueil touristique. Concernant notre territoire, le choix a été fait de conserver deux bureaux d'accueil (Beaujeu et Fleurie) sur les quatre existants.

Les sites du Col de Crie et de l'Hôtel-Dieu ne sont donc plus gérés par l'Office de Tourisme, leur gestion est reprise en direct par la CCSB. Ces deux sites sont identifiés Relais d'Information Touristique.

Il en est de même pour la mission Randonnée, qui était jusqu'à présent déléguée à l'office de tourisme, cette compétence étant reprise par la collectivité.

- **Les sites touristiques en gestion communautaire**

- a. La Maison du terroir beaujolais**

L'équipement se veut être un outil de promotion au service de son territoire. Grâce à sa situation au cœur de la capitale historique du Beaujolais, Beaujeu, et à la beauté de la bâtisse des XIV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles, la Maison du terroir beaujolais a accueilli 12 847 personnes en 2020 soit une fréquentation en baisse par rapport à 2019 (baisse de 50% liée aux confinements et restrictions sanitaires).

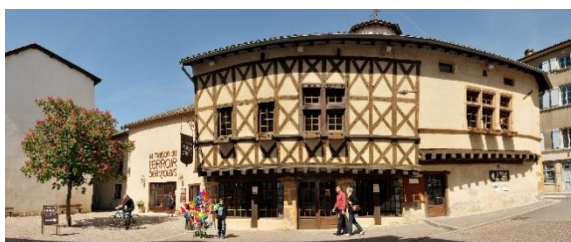
Après les Français qui représentent 96 % de la clientèle, on retrouve les nationalités européennes habituelles à savoir : Belge, Suisse, Hollandaise, Allemande, Anglaise. Cependant, perte de 92% des étrangers en 2020 liée aux contraintes sanitaires.

Les activités variées du site en font un site à part entière :

- la boutique réunit en un seul lieu les produits régionaux, vins du Beaujolais, artisanat local, librairie du terroir et souvenirs,

- l'espace de visite animée, ludique et gourmande qui souligne les attraits du Beaujolais et l'exposition temporaire « Raconte-moi des salades » ont attiré 1 838 visiteurs en 2020 (chute de 50%/2019),
- les animations annuelles variées, même réduites en 2020, ponctuent la saison,
- la location de vélo répond aux très fortes demandes d'activités de plein air et lie l'œnotourisme à l'écotourisme. +52% du CA HT /2019.

Le chiffre d'affaires global du site évolue et passe de 229 287 € HT à 180 582 € HT, soit une baisse de 21% par rapport à 2019. La hausse du panier moyen du consommateur et les colis de Noël ont compensé la chute de fréquentation de 50%, ce qui limite l'impact sur le chiffre d'affaire.



Grâce aux 150 m<sup>2</sup> d'espace de vente attractifs, l'activité de la boutique représente 93% du chiffre d'affaires annuel et offre aux visiteurs une vision élargie des productions du territoire beaujolais (vinicoles, alimentaires, artisanales et littéraires). De plus, l'outil incite les visiteurs à découvrir le territoire et ses atouts.

La location de vélos tout chemin et vélos à assistance électrique permet une ouverture sur le territoire et la Voie Verte du Beaujolais, piste sécurisée et balisée gérée par le Département. C'est une activité en plein essor, dans l'air du tourisme durable. Elle répond aux attentes des locaux, Lyonnais et touristes en quête d'espace, de grand air et de nature. +52% du CA / 2019.





Les résultats d'exploitation du site peuvent être synthétisés de la façon suivante (en € HT) :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Chiffre d'affaires HT	160 023 €	191 680 €	230 042 €	238 570 €	224 836 €	229 341 €	180 582
Achats HT	97 386 €	122 344 €	128 824 €	133 340 €	130 049 €	125 050 €	112 657
<b>MARGE BRUTE HT</b>	<b>62 637 €</b>	<b>70 146 €</b>	<b>106 269 €</b>	<b>104 803 €</b>	<b>93 578 €</b>	<b>104 914 €</b>	<b>75 565</b>
Marge commerciale sur CA	39 %	37 %	46%	44%	42%	46%	42%
Frais de personnel	82 000 €	85 000 €	94 265 €	87 640 €	92 107 €	95 298 €	96 805
Frais généraux	26 098 €	30 890 €	33 168 €	36 008 €	41 747 €	31 519 €	32 116
<b>Résultat</b>	<b>- 45 261 €</b>	<b>- 45 544 €</b>	<b>-20 901 €</b>	<b>- 18 599 €</b>	<b>- 40 068 €</b>	<b>- 21 903 €</b>	<b>-53 356</b>

**2020 fut une année paradoxale, entre crise sanitaire et tendances positives :**

a) Entre 2019 et 2020, chute du résultat et de la fréquentation à cause du contexte sanitaire :

- confinements
- perte de la clientèle étrangère notamment les croisiéristes
- quelques animations non maintenues
- absence des groupes en visite

b) L'équipement a cependant résisté et s'est adapté :

- Très belle saison touristique en juillet, août et septembre grâce à la clientèle française
- +52% du CA location de vélos, activité en plein boom
- Ticket moyen annuel en forte hausse : 31,59 € TTC (23,38€ TTC 2019)
- Record du nombre de colis de Noël : 30 commandes de communes et entreprises locales pour un CA de 22 888 € HT : CA x 5,5 en 2020/2019.

## b. La Maison de la Randonnée et du Trail

Gérée par la CCSB depuis 2019, en réponse à la fermeture de l'antenne de l'office de tourisme au Col de Crie, la Maison de la Randonnée et du Trail assure des missions variées, soit

- Informer sur les circuits de randonnée, de trail, de VTT et de cyclotourisme ainsi que sur les activités de plein air de notre territoire ;
- Proposer des services adaptés aux différentes pratiques (location de vélos à assistance électrique, création de parcours sur mesure...) ;
- Développer une boutique et des offres spécifiques
- Promouvoir les offres, circuits et équipements du territoire en tant que Relai d'Information Touristique ;
- Être garant de la fiabilité des informations et du balisage des différents circuits ;
- Fédérer et être référent pour les professionnels, les guides de pays, les associations, les événements... ;
- Animer le territoire et soutenir les événements locaux centrés sur la pratique d'activités de plein air.



Habituellement ouverte au public du 1<sup>er</sup> Avril au 31 octobre, la structure a exceptionnellement ouvert ses portes durant une période réduite à la période 20 mai au 30 octobre, en raison des confinements liés à la crise sanitaire du Covid-19 successivement observés au cours de l'année 2020.

Les horaires d'ouverture pratiqués étaient les suivants :

- du mercredi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h en basse saison touristique (mois de Mai, Juin, Septembre et Octobre)
- 7j/7 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h en haute saison touristique (mois de Juillet et Août).

Concernant la fréquentation, la Maison de la Randonnée et du Trail a accueilli 14 227 visiteurs, soit une fréquentation stable par rapport à l'année 2019 en raison d'une hausse de la fréquentation au cours de la période estivale (hausse de près de 23% sur les seuls mois de juillet et août entre 2019 et 2020) et d'une offre de services correspondant bien aux attentes des visiteurs dans un contexte où la nature et le tourisme rural sont apparus comme des choix de voyage appréciés en raison des limitations de déplacements et d'une quête croissante d'expérience de plein air.

En 2020, le public accueilli était majoritairement local (avec une majorité de visiteurs en provenance du Rhône, de la Saône-et-Loire, de l'Ain et de la Loire). Les visiteurs étrangers, en nette baisse par rapport à 2019 en raison d'un contexte sanitaire et économique peu favorable lié à la crise du Covid-19, étaient principalement Allemands, Belges et Anglais.

La boutique (vente de cartes postales, cartes IGN et PDIPR, topo-guides, souvenirs, location de vélos à assistance électrique) a quant à elle généré un chiffre d'affaires total de 2 566 €.

Organisés durant 7 mercredis après-midis en Juillet-Août, l'évènement « Les Mercredis du Col de Crie » a quant à lui rassemblé près de 2065 personnes.

### Projets en cours :

- Création et lancement du site internet dédiée à la structure, qui visera à promouvoir la Maison de la Randonnée et du Trail dans un contexte d'augmentation de la

demande pour des circuits de randonnée et des activités de plein air, favoriser l'accès aux informations concernant la structure ainsi que les circuits et événements dont elle assure le développement et la promotion et collecter des données affinées sur les internautes consultant les informations sur la Maison de la Randonnée et du Trail ;

- Installation d'un nouveau mobilier dans l'espace d'accueil de la Maison de la Randonnée et du Trail afin d'assurer une qualité d'accueil et de conseil optimale à son nombre de visiteurs croissant et de rendre plus visible la diversité de l'offre touristique de plein air de notre territoire.

### **c. Les investissements touristiques de la CCSB**

Afin de confirmer notre territoire comme destination touristique à part entière, la CCSB poursuit ses investissements en matière de tourisme :

### **d. Le Mont Brouilly**

Les six communes autour de la colline de Brouilly ont adhéré à la charte internationale de Fontevraud, charte relative à la protection des paysages. Elles ont initié une démarche afin de valoriser le site et sensibiliser à la protection de ce patrimoine, en partenariat avec l'Association des Producteurs des Crus Brouilly et Côte de Brouilly. Ce site est également identifié comme Géosite du Géoparc Beaujolais.

Un plan d'actions annuel est défini afin de planifier les aménagements de ce géosite majeur, ainsi qu'un plan de gestion sur 5 ans (2016-2021) pour assurer la vieille jardinière et l'entretien par les Brigades Vertes a été confiée à Samuel Auray. Il permet de poursuivre la démarche de valorisation du Mont Brouilly dans le cadre de la démarche Géopark et de la Charte de Fontevraud.

Dans ce cadre, plusieurs aménagements ont été réalisés tels que le géoscope face à la grande carrière, le belvédère face à la chapelle, deux toilettes sèches, des barrières dans la cédraie, requalification de la clairière aux lutins ou encore la création d'une chaise longue.

En 2018, la réflexion sur les deux projets d'investissement à l'étude, s'est poursuivie par la commande d'une mission de maîtrise d'œuvre (phase conception) auprès de Samuel Auray et Olivier Fayolle :

#### *➤ Le lieu de spectacle dans la petite carrière*

En 2016, une étude de faisabilité a été réalisée pour la création d'un lieu de spectacle. En 2017, une convention a été signée pour permettre à la CCSB de réaliser des travaux pour la mise en œuvre le projet du lieu de spectacle dans la petite carrière qui se trouve sur deux parcelles appartenant à la société Axima.



En 2018, la phase AVP du projet est lancée avec un rendu prévu pour 2019.

Les aménagements concernent l'accès au site, le défrichage, la création de gradins.

En 2019, un avant-projet est présenté au comité de pilotage. La réflexion s'est poursuivie en associant le service Culture de la CCSB. Il en est ressorti que le site de la petite carrière est intéressant (pour le cadre, le côté intimiste, ...) mais présente de nombreuses contraintes techniques (accès, alimentation, éclairage...) et d'accueil du public (pas PMR, toilettes éloignées, petite capacité, ...).

Au vu de ses contraintes techniques et des contraintes budgétaires (budget prévisionnel au stade AVP de 129 000 € pour une estimation de base à 100 000 € HT), il a été décidé en octobre d'abandonner ce projet et d'engager une nouvelle réflexion d'aménagement au sommet du Mont Brouilly.

#### ➤ *Le Jardin de Vignes à Saint-Lager*

En décembre 2015, la CCSB a été sollicitée par la commune de Saint-Lager qui envisage un aménagement touristique dans le parc Morandi et sur le parvis de l'Espace des Brouilly. A l'initiative de la commune, un tout premier travail a déjà été réalisé par Samuel Auray à partir duquel des enrichissements ont été proposés par les élus municipaux et l'Espace des Brouilly, en lien avec le service Tourisme de la CCSB et l'Office de Tourisme.

Le projet est présenté en Commission Tourisme en novembre 2016 par la commune de Saint-Lager qui sollicite alors la CCSB pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin d'affiner le projet.

L'étude est réalisée en 2017 par Samuel Auray. Le rendu d'étude est présenté en septembre au groupe de travail puis en octobre à la commission tourisme qui donne un avis favorable au projet.

L'étude préconise les aménagements suivants :

- La réalisation d'un jardin de vignes dans le parc Morandi devant l'Espace des Brouilly avec la création d'un parvis accueillant entre le jardin et l'espace de dégustation.

Le jardin sera conçu en 3 séquences, avec 3 ambiances : la vigne cultivée, la vigne jardinée, la vigne sauvage.



Le projet prévoit une structure forte, construite, ce qui permet d'avoir une structure toute l'année (même en hiver quand les vignes présentent moins d'intérêt).

Un cheminement permet la découverte des 3 séquences proposant une variété de scènes paysagères. Le relief met en valeur la vigne et renvoie au territoire (colline du Mont Brouilly, paysage vallonné du Beaujolais, ...).

Des éléments ludiques et des panneaux d'interprétation sur la thématique Géopark (maquette du Mont Brouilly, panneaux, ...) seront intégrés. Le kiosque pourra être mis en scène.

- Le sentier de découverte pour connecter le jardin au sommet du Mont Brouilly avec des aménagements et équipements tout au long du parcours.

- L'Espace Géopark, dans la continuité de l'Espace des Brouilly, qui a pour but d'offrir un espace de médiation et d'interprétation, d'accueillir des expositions, des animations en lien avec le Mont Brouilly et l'UNESCO Global Géopark Beaujolais.

En 2018, la phase AVP du projet est lancée pour les aménagements concernant le Jardin de Vignes.

En 2019, la conception du projet a avancé avec les phases AVP / PRO pour le projet du jardin de vignes et s'est suivi par la consultation des entreprises avec 4 lots (Terrassement/Voirie/Réseau/Maçonnerie – Espaces Verts – Ferronnerie/Serrurerie – Signalétique). Les entreprises ont été retenues en décembre.

En janvier 2020, les travaux sont lancés. Ils se poursuivent jusqu'à l'automne 2020, du retard ayant été pris à cause de la crise sanitaire et du renforcement des mesures luttant contre la propagation du virus (obligeant les entreprises à décaler leurs interventions pour limiter le nombre de personnes en simultanément sur le chantier).

Seule la pose des panneaux a été reportée en 2021, la conception graphique a pris plus de temps que prévu et les délais de fabrication se sont fortement rallongés à cause de la crise sanitaire.





### Fréquentation du Mont Brouilly

Un compteur de fréquentation pour piétons a été installé à l'entrée du belvédère, le Géoscope, face à la grande carrière.

En 2019, cet équipement a comptabilisé 48 767 passages.

En 2020, de janvier à juillet, le compteur enregistre 25 432 passages. Les dernières données remontent au mois d'août, le compteur a ensuite été dérobé.

A noter que c'est un site naturel qui ne dispose pas d'un accès unique et identifié. Le compteur est installé au Géoscope, il ne comptabilise que les personnes qui vont voir la table de lecture au bout de ce belvédère. Il ne comptabilise pas toutes les personnes qui montent au sommet. Il faut donc être prudent sur l'analyse des chiffres.

### **e. La Terrasse de Chiroubles**

La CCSB a été sollicitée en novembre 2015 par le Syndicat du Cru Chiroubles et la Commune pour un projet d'aménagement à la Terrasse de Chiroubles.

Une étude de faisabilité a été confiée par la CCSB à Samuel AURAY en janvier 2016, architecte paysagiste ayant travaillé sur le projet d'aménagement du Mont Brouilly.

Le constat est le suivant : le site de la Terrasse est un haut lieu touristique incontestable (la vue, les Estivales, le chalet de dégustation, le restaurant, le sentier de découverte, ...) mais quelques points noirs sont relevés (manque de stationnement, problème de sécurité pendant les Estivales, la vue qui se ferme, manque de signalétique, entrée du site peu engageante, ...).

Plusieurs réunions du groupe de travail ont eu lieu pour aboutir à un premier rendu final qui, suite à une présentation en commission Tourisme, a dû être retravaillé, notamment sur la thématique Géopark.

Le projet retravaillé a été validé en octobre 2016 pour un démarrage des travaux en 2017.



Il prévoit 2 phases d'aménagement :

- L'aménagement d'une zone de stationnement
- L'aménagement de la terrasse et des abords du chalet

En 2017, la 1<sup>ère</sup> phase du projet a été réalisée avec l'aménagement d'une zone de stationnement. Les travaux ont consisté à sécuriser et adapter la plateforme existante.

En 2018, la 2<sup>ème</sup> phase des travaux a été lancée avec la réalisation des gradins, d'une scène – belvédère, d'une aire de pique-nique, de la réfection de la terrasse du chalet, du défrichage du sentier.

En 2019, les aménagements ont été complétés par la réalisation d'une terrasse sur le garage, des plantations et la pose de la signalétique touristique (panneaux d'accueil, table de lecture du paysage, panneaux d'interprétation sur le thème de la géologie, signalétique directionnelle).

Le projet a été inauguré le mercredi 3 juillet 2019 en ouverture de la 1<sup>ère</sup> soirée des Estivales organisée par le Cru Chiroubles.

En 2020, une commande est engagée pour la réhabilitation de la façade du chalet (habillage de la façade avec un bardage bois, à l'image des aménagements réalisés aux abords du chalet). Les travaux sont prévus au printemps 2021.

#### Fréquentation du site

Un compteur de fréquentation pour piétons a été installé sur la terrasse du chalet.

En 2019, cet équipement a comptabilisé 33 992 passages.

En 2020, on enregistre 16 119 passages, une forte baisse qui peut s'expliquer par les périodes de confinement et les mesures de restriction de déplacement liées à la crise sanitaire.

A noter que ce site ne dispose pas d'un seul accès ni d'un sens unique de circulation, de ce fait, les visiteurs ne sont pas tous comptabilisés ou à l'inverse peuvent être comptabilisés plusieurs fois. De plus, on constate des chiffres très importants lors des événements des mercredis, certes il y a plus de monde mais il y a aussi des personnes qui restent devant le compteur et qui sont comptabilisés plusieurs fois. Il faut donc être prudent sur l'analyse des chiffres.

#### **d. Le massif du Saint-Rigaud**

Une réflexion est engagée par la CCHB en 2015 pour un projet de valorisation touristique et paysagère du massif du Saint-Rigaud.

Fin 2016, le CAUE rend un cahier des charges et un document présentant le contexte, les objectifs, un diagnostic et les orientations du projet. Ces documents ont pour but de lancer la consultation afin de choisir un prestataire qui aidera à définir le projet d'aménagement du massif et planifier un calendrier des tranches de travaux.



Suite à la fusion, ce projet est porté dès 2017 par la CCSB. La réflexion est menée à l'échelle du massif et s'articule autour de 6 sites majeurs : Le Col de Crie, Le Mont Saint-Rigaud, Le Viaduc du Châtelard, la Mine de Propières, le Vallon du Sornin et les Roches d'Ajoux.

Le massif du Saint-Rigaud étant répertorié comme étant un géosite majeur du territoire, l'étude de ce site se fait dans le cadre d'une démarche Géopark.

En juin 2017, un prestataire est retenu (groupement de 2 bureaux d'étude : Atelier Urbi et Orbi et Géoscope) pour un démarrage de l'étude en juillet. La mission consiste à réaliser une étude globale d'aménagement touristique et paysager du massif du Saint-Rigaud selon 2 étapes :

- Réaliser un diagnostic paysage et tourisme
- Définir les orientations générales du projet avec un schéma touristique et paysager d'ensemble et des fiches-projet à l'échelle des 6 sites.

Montant de l'étude : 27 490 € HT.

Un rendu d'étude est produit en juillet 2018. Une programmation des aménagements sur les 2 sites prioritaires (Col de Crie et sommet du Saint-Rigaud) est proposée sur 2019 – 2020.

La mission AVP a démarré fin 2018 pour les aménagements suivants : sur le site du Col de Crie : réalisation d'une balade des cabanes, réalisation de gradins pour les animations, requalification de l'aire de jeux (avec l'installation d'une tyrolienne et de jeux d'eau), requalification de l'entrée du site, valorisation paysagère, et réalisation d'un parcours pédagogique au sommet.

La consultation des entreprises a été lancée au printemps 2019 avec 3 lots (Revêtements/Ouvrages/Plantations – Signalétique – Cabanes et dispositif bois). Les entreprises ont démarré le chantier en octobre 2019. Les travaux se sont achevés en juillet 2020 avec la pose de la signalétique.



Les visiteurs ont apprécié les nouveaux aménagements durant la saison estivale, notamment l'aire de brumisation lors des fortes chaleurs.



#### Fréquentation du Mont Sain-Rigaud

En juillet 2020, un compteur de fréquentation a été installé le long du sentier d'accès au sommet (juste en dessous du sommet).

De juillet à décembre 2020, le compteur enregistre 12 629 passages piétons.

#### **e. La Voie Bleue – Moselle-Saône à vélo**

La véloroute V50 « Voie Bleue – Moselle-Saône à vélo » est un itinéraire cyclable européen de près de 700 km au fil de l'eau qui relie le Luxembourg à Lyon en longeant la Moselle, le Canal des Vosges et la Saône.

Un comité d'itinéraire a été créé au 1er janvier 2018 afin de mettre en œuvre un plan d'action en faveur du développement de la V50. Il est composé de 3 régions, 7 Départements, la Métropole de Lyon, 17 EPCI et Voies Navigables de France.

La CCSB est partenaire de ce comité d'itinéraire selon une convention établie pour 3 ans (2018-2020).

La V50 a été lancée officiellement en Juin 2020 avec la réalisation d'une carte touristique, d'un site internet, et diverses actions de communication.

En parallèle, à l'échelle de notre territoire, les collectivités riveraines de la Saône des départements de l'Ain et du Rhône se mobilisent pour assurer la continuité de l'itinéraire entre Macon Sud et Massieu. Car si la continuité cyclable de la Saône côté Bourgogne est déjà largement assurée, à ce jour, près de 80 kilomètres entre Mâcon Sud et Lyon nécessitent des aménagements techniques importants pour assurer la continuité de l'itinéraire.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée assure la coordination et le pilotage de la concertation avec les cinq autres intercommunalités riveraines de la Saône :

- Communauté de communes Saône-Beaujolais,
- Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône,
- Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées,
- Communauté de communes Val de Saône Centre,
- Communauté de communes de la Veyle

En 2017/2018, les Intercommunalités ont lancé deux études permettant de définir un projet opérationnel pour les années à venir :

- Etude de faisabilité technique et économique infrastructure cyclotouristique (chemins de halages, franchissements de la Saône) / Diagnostic tourisme et service aux usagers (offres, équipements, services,)
- Etude patrimoniale sur le thème du « Patrimoine de villégiature ».

Suite à ces études, chaque collectivité a pu éventuellement engager une phase de travaux sur son territoire (décision propre à chaque collectivité).

En 2020, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose de réaliser une nouvelle étude commune concernant le jalonnement de l'itinéraire.

L'objectif étant de permettre aux usagers de la V50 d'accéder aisément à l'itinéraire grâce à une bonne signalisation.

L'étude doit permettre :

- de définir les pôles locaux
- de décliner la notice de signalisation de la V50 à l'échelle locale
- d'établir un schéma d'implantation précis carrefour par carrefour de la signalétique à mettre en place
- de préciser les éléments techniques des panneaux (nature, qualité, dimensions, couleurs, ...) ainsi que les conditions de mise en oeuvre
- d'établir une estimation par collectivité du coût des travaux

Le montant de ce type d'étude est estimé entre 300 € et 600 € TTC/km, soit un montant estimatif de 30 000 € HT pour notre secteur, à répartir entre 5 intercommunalités (la CC Val de Saône Centre ayant déjà engagé cette étude dans une mission globale pour des travaux sur l'itinéraire).

Une convention de groupement de commande est signée en octobre 2020, suivi de la phase de consultation. C'est la cabinet ALKHOS qui est retenu pour réaliser cette étude avec une réunion de démarrage programmée en février 2021.



## f. La Côte du Py à Villié-Morgon

La commune de Villié-Morgon souhaite valoriser le point de vue panoramique de la Côte du Py avec l'aménagement de deux tables d'orientation au sommet (point de vue à 360°). L'objectif du projet est de mettre en avant les paysages, le Cru Morgon et ses Climats et plus largement les appellations du Beaujolais.

Ce projet, présenté en commission Tourisme en octobre 2018, a reçu un avis favorable des délégués tourisme.

Le budget prévisionnel de 50 000 € TTC a été voté au budget 2019.

Les travaux consistent à aménager une parcelle qui se trouve au sommet avec un aménagement paysager, l'installation de 2 tables d'orientation (pour couvrir la vue à 360°), une poubelle, un banc et une girouette.

Un sentier pédestre sera balisé pour accéder au site depuis le parc avec l'installation d'un panneau de départ devant le caveau et un panneau sur le parcours.

Un panneau supplémentaire « d'appel » sera installé dans le bourg, sur l'allée des Crus.

Après la consultation des entreprises qui a eu lieu en septembre avec 3 lots (aménagement paysagers – Ferronnerie d'art – Mobilier/Graphisme), les travaux ont débuté en janvier pour s'achever en mars 2020.

La signalétique directionnelle (balisage du sentier) ainsi que les panneaux d'interprétation ont quant à eux été mis en place début juillet.



## g. La Tour Bourdon à Régnié-Durette

Le lieu-dit de la Tour Bourdon, situé sur la commune de Régnié-Durette, est répertorié comme Géosite du Géoparc Beaujolais du fait de la présence d'énormes blocs de pierres dont l'origine reste mystérieuse et qui en fait une spécificité géologique du territoire.

L'association Itinéraire Patrimoine et Paysage a mis en valeur ces pierres en édifiant une « pyramide ». Depuis cet endroit, les visiteurs peuvent découvrir un panorama à 360°.

Suite à une rencontre avec l'association Itinéraire Patrimoine et Paysage et la commune de Régnié-Durette, ces derniers ont demandé à la CCSB de devenir gestionnaire du géosite, au même titre que les autres géosites du territoire.

En décembre 2018, une convention tripartite entre la CCSB, l'association IPP et le propriétaire du site a été signée pour la mise à disposition du terrain et définir les engagements de chacun.

En 2020, un flyer a été réalisé pour assurer la promotion de ce site.



## h. La taxe de séjour : une recette pour le tourisme

La taxe de séjour est une ressource financière supplémentaire issue de l'extérieur de notre région et prélevée sur les bénéficiaires de nos actions, les touristes.

La taxe de séjour se place au centre des intérêts de **tous les acteurs** de notre territoire. Elle repose sur un partenariat entre les acteurs privés et la collectivité avec l'aide de l'Office de tourisme.

Comme le prévoit la réglementation, le produit de la taxe de séjour est « affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique » en concertation avec les professionnels du tourisme, soit par le biais d'une subvention accordée à l'Office de Tourisme pour un projet, soit investi directement par la CCSB sur des aménagements.

Le produit collecté sur l'exercice 2020 s'élève à 116 695 €

	Collecte brute	Taxe départementale	Collecte nette
2013	90.570 €	9.057 €	81.513 €
2014	107.961 €	10.796 €	97.165 €
2015	88.357 €	8.836 €	79.521 €
2016	105 519 €	10 552 €	94 967 €
2017	129 282 €	12 928 €	116 354 €
2018	118 549 €	11 855 €	106 694 €
2019	129 125 €	12 912 €	116 213 €
<b>2020</b>	<b>116 695 €</b>	11 670 €	<b>105 025 €</b>
Evolution	<b>- 12 430 €</b>	- 1 242 €	<b>- 11 188 €</b>

La hausse constatée en 2019 s'explique par le fait que la collecte est devenue obligatoire au 1er janvier 2019 par les plateformes de réservation (Airbnb, Booking, Homelidays, ...).

La baisse enregistrée en 2020 est directement liée au contexte sanitaire exceptionnelle, aux périodes de confinement et couvre-feu.

#### **i. Le fond d'intervention en faveur du patrimoine : FIP**

La CCSB a mis en place un fond permettant aux particuliers de bénéficier de subventions dans leur projet de restauration du patrimoine local.

Le taux de subvention est de 30% du montant total HT des travaux ; cette subvention étant toutefois plafonnée à 2 000 €.

En 2020, trois dossiers ont été déposés et acceptés (restauration d'un four à pain à Fleurie, restauration d'un mur en pierres sèches à Lantignié, rénovation d'un mur de clôture du Château Lambert à Chénas). Le montant total des subventions accordées pour est de 6 000 € (2 000 € par projet, montant plafond).

#### **j. Le Géoparc Beaujolais**

En avril 2018, l'UNESCO a officiellement labellisé le Beaujolais "Geopark mondial de l'UNESCO". Une réelle victoire pour tous les acteurs locaux mobilisés autour de cette démarche, qui récompense un travail de longue haleine engagé depuis 2012. Même si le Beaujolais est surtout reconnu dans le monde entier pour la qualité de ses vins, dorénavant il le sera aussi pour la richesse, la complexité et l'exceptionnalité de son patrimoine géologique.



En effet, ce label vient de reconnaître non seulement le caractère remarquable de la géologie du Beaujolais mais également son projet de territoire axé sur la protection et la valorisation des géo-patrimoines.

Preuve également de la richesse du Beaujolais et de l'importance de la mobilisation de l'ensemble du territoire, le Géoparc Beaujolais avait déjà reçu en septembre 2017 une distinction le plaçant parmi les 26 Sites Touristiques Emblématiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A ce jour, sur 140 "Géoparks mondiaux UNESCO" existants, la France en compte désormais 7 : ceux de la Haute-Provence, du Luberon, du Massif des Bauges, du Chablais, des Monts d'Ardèche, des Causses du Quercy et maintenant du Beaujolais. L'action des Géoparks est principalement orientée vers la préservation des patrimoines géologiques, l'éducation, le géotourisme et la coopération internationale.

Parmi les géosites du Géoparc Beaujolais, 5 se trouvent sur notre territoire :

- La pyramide de la Tour Bourdon à Régnié-Durette
- La maison du terroir Beaujolais à Beaujeu
- La Terrasse de Chiroubles
- Le Mont Brouilly
- Le massif du Saint-Rigaud (Roche d'Ajoux, Vallon du Sornin, Viaduc du Chatelard, Mine de Propières, Mont Saint-Rigaud)



Des totems d'accueil, financés par le Syndicat Mixte du Beaujolais, ont été installés sur chacun de ses sites.

Totem du Mont Brouilly

En 2020, un totem supplémentaire, financé par la CCSB, a été installé sur la Voie Verte du Beaujolais (à Saint-Vincent) pour indiquer le géosite de la Tour Bourdon. Une liaison pédestre existe depuis la Voie Verte vers ce site, ce totem a pour but de capter les nombreux usagers de la piste cyclable.

#### **k. La mission Randonnée**

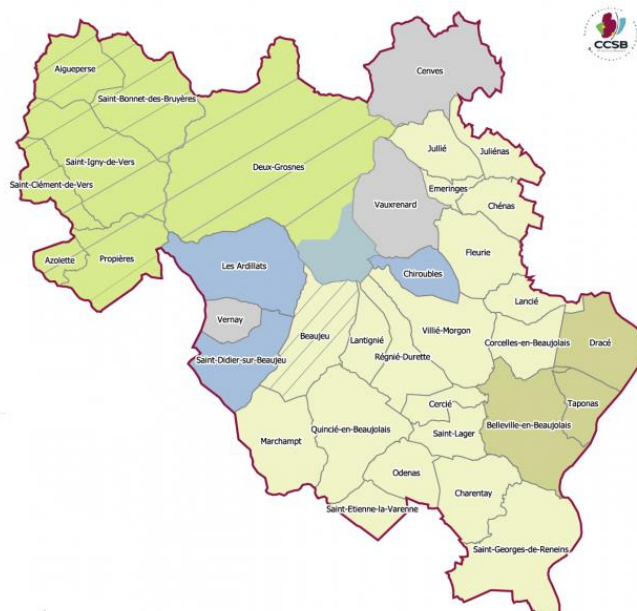
Cette mission consiste à piloter les projets et coordonner les différents acteurs de l'offre de randonnée du territoire que sont les communes, le Département (pour le PDIPR), la fédération de Randonnée (pour les GR), l'Office de tourisme du Beaujolais, les associations de marcheurs/traileurs, les bénévoles.

L'offre est variée : randonnée pédestre (itinérante ou à la journée), circuits VTT, parcours de trail, randonnée équestre, ...

Il s'agit de développer l'offre (notamment par le biais de la création d'une station de trail ou de sentiers itinérants intercommunaux), d'assurer le suivi du balisage avec la coordination des référents par communes (élus et/ou bénévoles), et de gérer la fourniture du petit équipement (poteaux et gravures des plaques signalétiques).

## M PATRIMOINE BÂTI

Missions : Maintenance et travaux de tous les sites pris en charge par la CCSB



Les bâtiments en activité représentent une surface totale d'environ 28 000 m<sup>2</sup>

- 3 Maisons de santé
- 8 Equipements sportifs : Gymnases & Piscine
- Sites touristiques
- 2 Sites culturels
- 5 Déchèteries
- Petite enfance
- 3 Gendarmeries
- 1 Aire des gens du voyage
- Bâtiment administratif

### **Budgets votés pour 2020 :**

#### **Investissement 2020 :**

- |                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| - Budget principal :              | 1 745 500 € |
| - Budget annexe gendarmeries :    | 1 805 300 € |
| - Budget annexe maison de santé : | 700 000 €   |
| - Budget BATI tourisme :          | 40 000 €    |

#### **Fonctionnement 2020 :**

##### Budget Principal :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Eau :   | 104 000 € |
| - Electricité :   | 230 000 € |
| - Chauffage :   | 233 000 € |
| - Contrats de maintenance / Vérifications périodiques / Entretien / Interventions de réparations dans les bâtiments : | 220 000 € |

Budgets Annexes (Sans la charge des fluides) :

- Gendarmeries : 22 500 €
- Maisons de santé rurale : 12 400 €
- Maison du terroir : 6 000 €

**Opérations de travaux / Investissement :**

Maison de santé de Monsols :

Réhabilitation et extension d'un bâtiment pour la création d'une maison de santé sur la commune de Monsols, DEUX-GROSNES permettant d'accueillir l'activité de 2 médecins, un infirmier, un ostéopathe, un kinésithérapeute, les consultations pour la maison du Rhône avec un espace PMI et des bureaux de consultations.

Montant travaux HT : 795 000 €HT

Montant Projet TDC : 1 300 000 € TTC

Réception : Effectuée en septembre 2020

Maison de santé de Fleurie :

Travaux dans un immeuble existant sur 2 niveaux afin d'aménager l'espace d'un cabinet infirmiers et de 3 cabinets médicaux. Travaux intérieurs avec la mise à nu des 2 plateaux et travaux extérieur avec la création d'un ascenseur est escaliers couverts.

Montant travaux HT : 370 000 €

Montant projet TDC HT : 552 000€TTC

Calendrier travaux : Juin 2020 à septembre 2021

Gymnase ROSSELLI :

Réhabilitation des vestiaires existant avec modification des espaces afin de créer 6 vestiaires et locaux annexes dans une surface de 400 m<sup>2</sup> sur la commune de Belleville-en-Beaujolais.

Montant travaux HT : 550 000 €HT

Montant projet TDC : 763 000 € TTC

Calendrier travaux : Juin 2020 au printemps 2021

Recyclerie :

Aménagement d'une recyclerie dans une friche industrielle sur la commune de Lancié dans une surface de 1 600m<sup>2</sup>.

Montant travaux HT : 900 000€ HT

Montant projet TDC : 1 419 000 € TTC

Calendrier Travaux prévisionnel : 2021

Actuellement : Phase DCE

Gendarmerie de Beaujeu :

Construction de la gendarmerie et 9logements

Montant travaux HT : 2 424 000 €HT

Montant Projet TDC : 3 300 000 € TTC

Réception complète des travaux : Décembre 2020

**Tâches courantes pour le bon fonctionnement :**

- Suivis des contrats de maintenances + consultations : Vérifications réglementaires, ascenseurs, entretiens chaufferies ; Consultation des entretiens des chaufferies à réaliser cette année
- Gestions des pannes / cases de matériels : pannes de chauffage, fuites, détériorations diverses



- Suivis des GPA et GBF + Suivis des règlements de retenue de garantie des nouvelles constructions : Île ô Merveilles ; Gymnase de Lancié ; Gendarmerie de Belleville ; Maison du terroir ; gymnase de Villié Morgon
- Lever toutes les observations faites lors des vérifications périodiques dans les 28 bâtiments : vérifications gaz / électriques / SSI
- Validations factures fluides + gestion des contrats énergies
- Réalisation de petites opérations de travaux qui impliquent :
  - Définition des besoins & Consultations des entreprises
  - Commandes & Suivis des travaux
  - Réceptions des travaux & Suivis de facturations

## **V Les services de la CCSB**

Les services de la CCSB, dans sa nouvelle configuration, ont continué à être entièrement mutualisés avec ceux de la commune de Belleville. Sous la responsabilité du Directeur général des services commun à la commune et à la CCSB, l'ensemble des agents peut être mobilisé soit pour l'une ou l'autre des deux employeurs, mais aussi pour les syndicats : SURB, STEU et Lybertec.

### **Service commun d'instruction des autorisations du droit du sol :**

Depuis fin 2014, la CCSB propose aux communes un service d'instruction des autorisations d'urbanisme via une convention dont 28 communes sont signataires en 2017. Cette année, 387 actes ont été traités par le service (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir). Chaque acte instruit entraîne une facturation aux communes sur l'exercice annuel suivant.

### **Assistant de prévention mutualisé :**

Parmi les services pouvant être mutualisé, les collectivités de la CCSB ont très largement exprimé leurs souhaits de pouvoir disposer de l'appui d'un assistant de prévention mutualisé.

C'est donc à partir du 2 janvier 2017 que la CCSB a mis en place cet assistant de prévention, dans le cadre d'un service nouveau service commun, qui outre le suivi du personnel de la CCSB, a été mutualisé sur la base du volontariat, à 24 collectivités et 1 syndicat.

Entités ayant délibéré :

- Avenas, Beaujeu, Belleville, CCSB, Cenves, Cercié, Chénas, Chiroubles, Emeringes, Fleurie, Jullié, Lancié, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Odenas, Quincié en Beaujolais, Régnié Durette, Saint Didier sur Beaujeu, Saint Etienne la Varenne, Saint Lager, Taponas, Vauxrenard, Villié Morgon, SMRB.

Ce service sera proposé dans un deuxième temps aux communes de l'ex CCHB.

Les actions menées auprès des élus ont été axées sur les obligations réglementaires en matière de prévention et notamment la réalisation du document unique. L'assistant de prévention est présent au côté des collectivités pour toutes questions en lien avec la prévention des risques professionnel pour les agents.

Il est à noter que ce dispositif est l'un des tous premiers mis en place sur le département.

## **VI Finances et fiscalité**

Le compte administratif 2020 et le DOB (Débat d'orientation budgétaire) sont joints en annexe.

### **Fiscalité :**

- Par délibération du 5 mars 2020, le conseil communautaire a voté les taux d'imposition pour les taxes locales comme suit :
  - Taux de la contribution foncière des entreprises : 22.40 %
  - Taxe sur le foncier bâti : 1,75%
  - Taxe sur le foncier non bâti : 6,34%

Pour rappel : taux de la taxe d'habitation 2019 : 9,20 %

- Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), il a été décidé, pour 2020, de la réinstaurer sur tout le territoire de la CCSB et de voter les taux suivants :
  - Communes de l'ex-CCHB : 7,50%
  - Communes de l'ex-CCSB : 7,50%
  - Commune de St-Georges de Reneins : 6,92%
  
- La CCSB perçoit la taxe de séjour (voir rubrique tourisme).

### **Dotations de Solidarité Communautaire :**

Par délibération du 17 septembre 2020, il a été décidé de fixer le montant de la D.S.C. à hauteur de 650 000 € pour 2020 et de retenir les critères de répartition de la D.S.C., suivants :

- 45 % pour la base de Cotisation foncière des entreprises de l'année, ce qui est un critère objectif et stable,
  
- 25 % pour la population, de l'année n-1,
  
- 25 % pour les charges de fonctionnement, de l'année n-2,
  
- 5 % pour le potentiel fiscal inversé, de l'année n-1, de façon à assurer une solidarité vis à vis des petites communes disposant de peu de ressources,

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE  
REPARTITION POUR L'ANNEE 2020**

<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT</b>
AIGUEPERSE	3 100 €
AZOLETTE	1 789 €
BEAUJEU	19 653 €
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	254 990 €
CENVES	5 418 €
CERCIE	9 468 €
CHARENTAY	12 893 €
CHENAS	4 715 €
CHIROUBLES	4 259 €
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	8 741 €
DEUX-GROSNES	40 572 €
DRACE	15 845 €
EMERINGES	2 776 €
FLEURIE	15 064 €
JULIENAS	9 096 €
JULLIE	4 499 €
LANCIE	13 781 €
LANTIGNIE	7 578 €
LES ARDILLATS	5 470 €
MARCHAMPT	4 188 €
ODENAS	7 729 €
PROPIERES	5 661 €
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	21 683 €
REGNIE-DURETTE	9 970 €
SAINT-BONNET-DES-BRUYERE	4 418 €
SAINT-CLEMENT-DE-VERS	3 407 €
SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	77 967 €
SAINT-IGNY-DE-VERS	7 698 €
ST-DIDIER-SUR-BEAUJEU	6 360 €
SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	6 250 €
SAINT-LAGER	11 653 €
TAPONAS	17 901 €
VAUXRENARD	3 014 €
VERNAY	2 197 €
VILLIE-MORGON	20 174 €
<b>TOTAL A VERSER AUX COMMUNES</b>	<b>649 977 €</b>

**Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :**

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012.

Le principe de ce fonds consiste à mesurer la richesse au niveau d'un ensemble intercommunal, par agrégation des ressources de la communauté et de ses communes membres, et de le comparer aux autres territoires au plan national,

permettant de définir à la fois les territoires contributeurs et ceux qui seront bénéficiaires.

Compte-tenu des éléments publiés par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), l'ensemble intercommunal est contributeur net du FPIC pour un montant de 87 902 € se décomposant ainsi : Part CCSB = 29 925 € - Part des communes = 57 977 €.

Le Conseil communautaire, appelé à se prononcer sur les modalités de répartition du FPIC entre la CCSB et ses communs membres, a décidé la prise en charge du FPIC en totalité par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais pour un montant de 87 902 €.

## Résultats des comptes administratifs 2020 de la CCSB.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais								
Résultats aux comptes administratifs 2020								
BUDGET	Budget Général	Maisons de Santé	Maison du Terroir Beaujolais	ZA les Treilles	ZA du territoire	S P A N C	Gendarmeries	GLOBAL
<b>Investissement</b>								
Recettes	9 085 316,22	156 313,99	6 851,70	304 521,71	0,00	61 188,82	628 181,80	
Dépenses	7 193 359,05	911 042,19	1 911,00	175 962,00	774 805,97	45 240,36	1 993 512,04	
<b>Résultat Ex.2020</b>	<b>1 891 957,17</b>	<b>-754 728,20</b>	<b>4 940,70</b>	<b>128 559,71</b>	<b>-774 805,97</b>	<b>15 948,46</b>	<b>-1 365 330,24</b>	<b>-853 458,37</b>
Résultats antérieurs	-1 931 785,12	540 550,08	7 658,19	256 696,12	655 104,58	-52 516,27	840 080,78	
Résultats cumulés	-39 827,95	-214 178,12	12 598,89	385 255,83	-119 701,39	-36 567,81	-525 249,46	-537 670,01
<b>Restes à réaliser Investissement</b>								
Recettes	1 172 223,60	522 189,00				79 050,00		
Dépenses	1 224 659,59	237 639,15	1 555,76	10 962,38		52 868,40	27 141,45	
<b>Résultat RAR</b>	<b>-52 435,99</b>	<b>284 549,85</b>	<b>-1 555,76</b>	<b>-10 962,38</b>		<b>26 181,60</b>	<b>-27 141,45</b>	<b>218 635,87</b>
<b>Fonctionnement</b>								
Recettes	22 575 998,76	155 628,66	243 136,37	344 794,64	1 357 458,16	196 933,84	368 199,61	
Dépenses	20 265 977,48	167 255,83	246 518,78	321 526,90	1 314 540,67	186 713,26	131 805,42	
<b>Résultat Ex.2020</b>	<b>2 310 021,28</b>	<b>-11 627,17</b>	<b>-3 382,41</b>	<b>23 267,74</b>	<b>42 917,49</b>	<b>10 220,58</b>	<b>236 394,19</b>	<b>2 607 811,70</b>
Résultats antérieurs	1 705 297,47	-27 689,34	-7 660,72	1 022,40	883 940,99	310 109,19	318 511,48	
Résultats cumulés	4 015 318,75	-39 316,51	-11 043,13	24 290,14	926 858,48	320 329,77	554 905,67	5 791 343,17
<b>Investissement</b>								
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>3 923 054,81</b>	<b>31 055,22</b>	<b>0,00</b>	<b>398 583,59</b>	<b>807 157,09</b>	<b>309 943,56</b>	<b>2 514,76</b>	<b>5 472 309,03</b>